

Canada Gazette



Gazette du Canada

Part I

Partie I

OTTAWA, SATURDAY, OCTOBER 12, 2013

OTTAWA, LE SAMEDI 12 OCTOBRE 2013

NOTICE TO READERS

The *Canada Gazette* is published under authority of the *Statutory Instruments Act*. It consists of three parts as described below:

- Part I Material required by federal statute or regulation to be published in the *Canada Gazette* other than items identified for Part II and Part III below — Published every Saturday
- Part II Statutory Instruments (Regulations) and other classes of statutory instruments and documents — Published January 2, 2013, and at least every second Wednesday thereafter
- Part III Public Acts of Parliament and their enactment proclamations — Published as soon as is reasonably practicable after Royal Assent

The *Canada Gazette* is available in most public libraries for consultation.

To subscribe to, or obtain copies of, the *Canada Gazette*, contact bookstores selling government publications as listed in the telephone directory or write to Publishing and Depository Services, Public Works and Government Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S5.

The *Canada Gazette* is also available free of charge on the Internet at <http://gazette.gc.ca>. It is accessible in Portable Document Format (PDF) and in HyperText Mark-up Language (HTML) as the alternate format. The on-line PDF format of Part I, Part II and Part III is official since April 1, 2003, and is published simultaneously with the printed copy.

For information regarding reproduction rights, please contact Public Works and Government Services Canada, by telephone at 613-996-6886 or by email at droitdauteur.copyright@tpsgc-pwgsc.gc.ca.

AVIS AU LECTEUR

La *Gazette du Canada* est publiée conformément aux dispositions de la *Loi sur les textes réglementaires*. Elle est composée des trois parties suivantes :

- Partie I Textes devant être publiés dans la *Gazette du Canada* conformément aux exigences d'une loi fédérale ou d'un règlement fédéral et qui ne satisfont pas aux critères de la Partie II et de la Partie III — Publiée le samedi
- Partie II Textes réglementaires (Règlements) et autres catégories de textes réglementaires et de documents — Publiée le 2 janvier 2013 et au moins tous les deux mercredis par la suite
- Partie III Lois d'intérêt public du Parlement et les proclamations énonçant leur entrée en vigueur — Publiée aussitôt que possible après la sanction royale

On peut consulter la *Gazette du Canada* dans la plupart des bibliothèques publiques.

On peut s'abonner à la *Gazette du Canada* ou en obtenir des exemplaires en s'adressant aux agents libraires associés énumérés dans l'annuaire téléphonique ou en s'adressant aux Éditions et Services de dépôt, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Canada K1A 0S5.

La *Gazette du Canada* est aussi offerte gratuitement sur Internet au <http://gazette.gc.ca>. La publication y est accessible en format de document portable (PDF) et en langage hypertexte (HTML) comme média substitut. Le format PDF en direct de la Partie I, de la Partie II et de la Partie III est officiel depuis le 1^{er} avril 2003 et est publié en même temps que la copie imprimée.

Pour obtenir des renseignements sur les droits de reproduction, veuillez communiquer avec Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, par téléphone au 613-996-6886 ou par courriel à l'adresse droitdauteur.copyright@tpsgc-pwgsc.gc.ca.

<i>Canada Gazette</i>	<i>Part I</i>	<i>Part II</i>	<i>Part III</i>
Yearly subscription			
Canada	\$135.00	\$67.50	\$28.50
Outside Canada	US\$135.00	US\$67.50	US\$28.50
Per copy			
Canada	\$2.95	\$3.50	\$4.50
Outside Canada	US\$2.95	US\$3.50	US\$4.50

<i>Gazette du Canada</i>	<i>Partie I</i>	<i>Partie II</i>	<i>Partie III</i>
Abonnement annuel			
Canada	135,00 \$	67,50 \$	28,50 \$
Extérieur du Canada	135,00 \$US	67,50 \$US	28,50 \$US
Exemplaire			
Canada	2,95 \$	3,50 \$	4,50 \$
Extérieur du Canada	2,95 \$US	3,50 \$US	4,50 \$US

REQUESTS FOR INSERTION

Requests for insertion should be directed to the Canada Gazette Directorate, Public Works and Government Services Canada, 350 Albert Street, 5th Floor, Ottawa, Ontario K1A 0S5, 613-996-2495 (telephone), 613-991-3540 (fax).

Bilingual texts received as late as six working days before the desired Saturday's date of publication will, if time and other resources permit, be scheduled for publication that date.

Each client will receive a free copy of the *Canada Gazette* for every week during which a notice is published.

DEMANDES D'INSERTION

Les demandes d'insertion doivent être envoyées à la Direction de la Gazette du Canada, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, 350, rue Albert, 5^e étage, Ottawa (Ontario) K1A 0S5, 613-996-2495 (téléphone), 613-991-3540 (télécopieur).

Un texte bilingue reçu au plus tard six jours ouvrables avant la date de parution demandée paraîtra, le temps et autres ressources le permettant, le samedi visé.

Pour chaque semaine de parution d'un avis, le client recevra un exemplaire gratuit de la *Gazette du Canada*.

TABLE OF CONTENTS

Vol. 147, No. 41 — October 12, 2013

Government House	2330
(orders, decorations and medals)	
Government notices	2339
Notice of vacancies	2343
Parliament	
Chief Electoral Officer	2349
Commissions	2350
(agencies, boards and commissions)	
Miscellaneous notices	2360
(banks; mortgage, loan, investment, insurance and railway companies; other private sector agents)	
Proposed regulations	2365
(including amendments to existing regulations)	
Index	2381

TABLE DES MATIÈRES

Vol. 147, n° 41 — Le 12 octobre 2013

Résidence du Gouverneur général	2330
(ordres, décorations et médailles)	
Avis du gouvernement	2339
Avis de postes vacants	2343
Parlement	
Directeur général des élections	2349
Commissions	2350
(organismes, conseils et commissions)	
Avis divers	2360
(banques; sociétés de prêts, de fiducie et d'investissements; compagnies d'assurances et de chemins de fer; autres agents du secteur privé)	
Règlements projetés	2365
(y compris les modifications aux règlements existants)	
Index	2382

GOVERNMENT HOUSE**MERITORIOUS SERVICE DECORATIONS**

His Excellency the Right Honourable David Johnston, Governor General and Commander-in-Chief of Canada, on the recommendation of the Chief of the Defence Staff, has awarded Meritorious Service Decorations (Military Division) as follows:

*Meritorious Service Decorations
(Military Division)*

MAJOR-GENERAL STUART BEARE,
C.M.M., M.S.C., M.S.M., C.D.
Ottawa, Ontario

As the deputy commander of the military police within the NATO Training Mission in Afghanistan from June 2010 to July 2011, Major-General Beare led the largest build-up of police forces in the mission's history. Working tirelessly with his Afghan counterparts and commanding a diverse, multinational organization, he built a solid foundation for the Afghan National Police and positioned the organization for ongoing success. Major-General Beare's leadership and strategic vision had a profound and lasting impact on the success of the mission.

BRIGADIER-GENERAL MICHAEL DAY,
O.M.M., M.S.C., C.D.
Ottawa, Ontario

From April 2011 to May 2012, Brigadier-General Day excelled as commander of the Canadian contribution to the NATO Training Mission in Afghanistan, while simultaneously occupying key leadership positions within the NATO command structure. In addition to overseeing the successful stand-up of the Canadian contingent, he was critical in shaping the mission's overall approach during a time of major strategic transformation. Brigadier-General Day's leadership and vision had a profound impact on the Afghan National Security Forces' transition to self-sufficiency.

MAJOR-GENERAL JAMES ROBERT FERRON,
O.M.M., M.S.C., C.D.
Kingston, Ontario

From May 2012 to May 2013, Major-General Ferron had provided his leadership to nearly 4 000 coalition personnel and 13 000 contractors in Afghanistan. With vision and insight as deputy commanding general of the NATO Training Mission in Afghanistan, he ensured the successful introduction of significant new capabilities, and the effective training and equipping of over 350 000 Afghan National Security Forces. Major-General Ferron's performance set the standard for Canadian, coalition and Afghan personnel, and was critical to the success of the mission.

LIEUTENANT GENERAL JAMES TERRY,
M.S.C. (UNITED STATES ARMY)
Jasper, Georgia, United States of America

Lieutenant General Terry, of the United States Army, provided exceptional leadership and vision as the commanding general of Regional Command (South) in Afghanistan from November 2010

RÉSIDENCE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL**DÉCORATIONS POUR SERVICE MÉRITOIRE**

Son Excellence le très honorable David Johnston, gouverneur général et commandant en chef du Canada, selon la recommandation du chef d'état-major de la défense, a décerné les Décorations pour service méritoire (division militaire) suivantes :

*Croix de service méritoire
(division militaire)*

LE MAJOR-GÉNÉRAL STUART BEARE,
C.M.M., C.S.M., M.S.M., C.D.
Ottawa (Ontario)

En tant que commandant adjoint chargé de la police militaire au sein de la Mission de formation de l'OTAN en Afghanistan de juin 2010 à juillet 2011, le major-général Beare a dirigé les efforts qui ont mené au plus large accroissement des forces policières de l'histoire de cette mission. Ayant travaillé sans relâche avec ses homologues afghans et assumé le commandement d'une organisation multinationale diversifiée, il a bâti de solides fondations pour la Police nationale afghane, aidant ainsi cette organisation à poursuivre sur la voie de la réussite. Grâce à son leadership et à sa vision stratégique, le major-général Beare a contribué considérablement et d'une manière durable au succès de cette mission.

LE BRIGADIER-GÉNÉRAL MICHAEL DAY,
O.M.M., C.S.M., C.D.
Ottawa (Ontario)

D'avril 2011 à mai 2012, le brigadier-général Day a excellé dans son rôle de commandant de la composante canadienne de la Mission de formation de l'OTAN en Afghanistan, tout en occupant d'importants postes de leadership au sein de la structure de commandement de l'OTAN. En plus de superviser avec succès le renforcement du contingent canadien, il a joué un rôle primordial dans la formulation de l'approche globale de la mission en pleine période de transformation stratégique. Le leadership et la vision du brigadier-général Day ont eu un effet important sur la transition des Forces de sécurité nationale afghanes vers l'autonomie.

LE MAJOR-GÉNÉRAL JAMES ROBERT FERRON,
O.M.M., C.S.M., C.D.
Kingston (Ontario)

De mai 2012 à mai 2013, le major-général Ferron a fait bénéficier de son leadership près de 4 000 membres du personnel de la coalition et 13 000 entrepreneurs en Afghanistan. À titre de général commandant adjoint de la Mission de formation de l'OTAN en Afghanistan, il a assuré avec succès, grâce à sa vision et à sa perspicacité, l'introduction de nouvelles capacités importantes, ainsi que la formation et la dotation en équipement de plus de 350 000 membres des Forces de sécurité nationale afghanes. La performance du major-général Ferron a redéfini les normes pour le personnel canadien et afghan et pour celui de la coalition et a contribué d'une manière essentielle à la réussite de la mission.

LE LIEUTENANT-GÉNÉRAL JAMES TERRY,
C.S.M. (ARMÉE DES ÉTATS-UNIS)
Jasper (Géorgie, États-Unis d'Amérique)

Le lieutenant-général Terry, de l'Armée des États-Unis, a fait preuve d'une vision et d'un leadership exceptionnels en sa qualité de général commandant du Commandement régional (Sud) en

to October 2011. His support for Canada's mission and Canadian soldiers on the ground was critical to the Canadian Forces' operational success. A steadfast ally, Lieutenant General Terry widely promoted the significance of the Canadian contribution, highlighting its role in bringing stability to Afghanistan and helping maintain the Canadian Forces' legacy there.

LIEUTENANT-GENERAL GUY ROBERT THIBAUT,
C.M.M., M.S.C., C.D.
Comox, British Columbia

As chairman of the Inter-American Defense Board (IADB) since June 2010, Lieutenant-General Thibault has demonstrated energy, enthusiasm and diplomatic skill in leading this complex and diverse multilateral group. He is lauded for his interpersonal skills, his sensitivity to national differences of opinion, and his intellectual ability to astutely frame and convincingly articulate a vision for the reform and evolution of the IADB. His efforts have significantly added to Canada's esteem within the board and to the advancement of Canada's engagement toward the Americas.

*Meritorious Service Medal
(Military Division)*

LIEUTENANT-COLONEL SUZANNE MARIE BAILEY,
M.S.M., C.D.
Zweibrücken, Germany

Lieutenant-Colonel Bailey's leadership and creative initiative were instrumental in developing and implementing the Road to Mental Readiness program. As the chair of the Mental Health Education Advisory Committee, she also sits on the NATO Working Group on mental health education. She has built strong relationships with such organizations as the Mental Health Commission of Canada to share her knowledge and to help personnel improve their mental resiliency. Lieutenant-Colonel Bailey's dedication and passion brought great honour to the Canadian Armed Forces.

CHIEF PETTY OFFICER 2ND CLASS CHRISTOPHER
JAMES BLONDE, M.S.M., C.D.
Woodstock, Ontario

As chief engineer since April 2010, Chief Petty Officer 2nd Class Blonde has been the driving force behind the technically demanding reactivation of HMCS *Windsor*. His organization skills, technical expertise and proactive interaction with both local and national engineering agencies contributed to successfully achieving key milestones in the submarine's program. His leadership and dedication during periods of change with an unpredictable and strategically important program has brought credit to the Canadian Armed Forces.

MAJOR JOSEPH ÉRIC STÉPHANE BRIAND, M.S.M., C.D.
LaSalle, Quebec

Major Briand commanded a team of mentors deployed to Afghanistan from November 2010 to June 2011, where he distinguished himself by his exceptional strategic acumen. With extraordinary initiative, he professionalized the efforts of the Afghan National Army on several occasions, both while stationed

Afghanistan de novembre 2010 à octobre 2011. Son soutien à l'égard de la mission canadienne et des soldats canadiens sur le terrain s'est avéré essentiel au succès opérationnel des Forces canadiennes. Un allié inébranlable, le lieutenant-général Terry a largement promu l'importance de la contribution canadienne, soulignant le rôle du pays dans la stabilisation de l'Afghanistan et préservant la réputation des Forces canadiennes dans ce pays.

LE LIEUTENANT-GÉNÉRAL GUY ROBERT THIBAUT,
C.M.M., C.S.M., C.D.
Comox (Colombie-Britannique)

À titre de président de l'Organisation interaméricaine de défense (OID) depuis juin 2010, le lieutenant-général Thibault a fait preuve d'énergie, d'enthousiasme et de diplomatie en dirigeant ce groupe multilatéral complexe et diversifié. Il est loué pour ses habiletés en communications interpersonnelles, pour sa sensibilité à l'égard des différences d'opinion entre pays, et pour sa capacité intellectuelle de formuler et d'expliquer de façon convaincante une vision pour la réforme et l'évolution de l'OID. Ses efforts ont grandement rehaussé l'estime de l'OID pour le Canada et l'appréciation de cette dernière pour l'engagement croissant du Canada en faveur des Amériques.

*Médaille du service méritoire
(division militaire)*

LE LIEUTENANT-COLONEL SUZANNE MARIE BAILEY,
M.S.M., C.D.
Zweibrücken (Allemagne)

Grâce à son leadership et à son sens de la créativité, le lieutenant-colonel Bailey a joué un rôle prépondérant dans l'élaboration et la mise en œuvre du programme En route vers la préparation mentale. En tant que présidente du Comité consultatif sur l'éducation en santé mentale, elle siège également au Groupe de travail de l'OTAN sur l'éducation en santé mentale. Elle a noué des liens étroits avec des organisations telles que la Commission de la santé mentale du Canada, en transmettant ses connaissances et en aidant les employés à améliorer leur résilience mentale. Le dévouement et la passion du lieutenant-colonel Bailey ont fait grand honneur aux Forces armées canadiennes.

LE PREMIER MAÎTRE DE 2^E CLASSE CHRISTOPHER
JAMES BLONDE, M.S.M., C.D.
Woodstock (Ontario)

En tant qu'ingénieur en chef depuis avril 2010, le premier maître de 2^e classe Blonde a été l'âme dirigeante de la remise en service, très exigeante sur le plan technique, du NCSM *Windsor*. Son sens de l'organisation, son expertise technique et le dynamisme de ses interactions avec les organisations locales et nationales de génie ont contribué à la réalisation d'étapes clés du programme de sous-marins. Grâce au leadership et au dévouement dont il a fait preuve pendant des périodes de changement dans le cadre d'un programme imprévisible et important du point de vue stratégique, il a fait grandement honneur aux Forces armées canadiennes.

LE MAJOR JOSEPH ÉRIC STÉPHANE BRIAND, M.S.M., C.D.
LaSalle (Québec)

Le major Briand a commandé une équipe de mentors déployée en Afghanistan de novembre 2010 à juin 2011, où il s'est distingué par son acuité stratégique exceptionnelle. Doté d'un sens de l'initiative hors du commun, il a professionnalisé les efforts de l'Armée nationale afghane à maintes reprises, tant en garnison

in garrison and in the field. Major Briand's keen planning sense, resilience and composure contributed greatly to the operational success of the coalition forces.

CHIEF WARRANT OFFICER GORDEN ROY CAVANAGH,
M.S.M., C.D.
Edmonton, Alberta

As task force sergeant-major from March 2011 to February 2012, Chief Warrant Officer Cavanagh had a profound impact on the Canadian contribution to the NATO Training Mission in Afghanistan. He developed strong relationships with other nations, maintained a detailed understanding of the morale, welfare and leadership climate, and created a common sense of purpose within the widely dispersed task force. Chief Warrant Officer Cavanagh's performance and leadership were critical to the success of this re nascent mission.

MAJOR DEREK JOHN CHENETTE, M.S.M., C.D.
St. Albert, Alberta

While deployed to Afghanistan from August 2011 to February 2012, Major Chenette excelled as commanding officer of the Regional Military Training Centre-North. He overcame the challenges of being stationed 400 kilometres from NATO headquarters, at the end of complex lines of communication, and delivered an exceptional mentoring program focused on empowering non-commissioned officers and encouraging individual accountability. Drawing praise from NATO leadership, Major Chenette's unit was considered one of the most effective in the country, bringing great credit to the Canadian Armed Forces.

MAJOR ADAM RICHARD CYBANSKI, M.S.M., C.D.
Kemptville, Ontario

Since 2009, Major Cybanski has demonstrated exceptional dedication to developing innovative flight safety processes. His accomplishments in flight-path reconstruction and visualization have greatly enhanced Canada's reputation as a leader in the field of flight safety, and will serve the interest of our flight safety program and the aviation communities for years to come. Major Cybanski's unassailable logic and unmatched expertise have been recognized at the national and international levels, and have brought great honour to the Canadian Forces and to Canada.

LIEUTENANT-COLONEL GUY DOIRON, M.S.M., C.D.
Saint-Avoid, France

As commander of the Materiel Disposal Unit from May to December 2011, Lieutenant-Colonel Doiron greatly contributed to the success of the Mission Transition Task Force. Responsible for establishing disposal capacity, he transformed a group of soldiers and civilians into an effective unit that maintained complete control over all aspects of disposal. Lieutenant-Colonel Doiron's leadership and knowledge facilitated the end of Canada's combat mission in Afghanistan.

PETTY OFFICER 2ND CLASS MICHÈLE
DUMARESQ-OUELLET, M.S.M.
Montréal, Quebec

Petty Officer 2nd Class Dumaresq-Ouellet contributed to the success of operations of HMCS *Toronto* from 2008 to 2010. She

que sur le terrain. Le sens aigu de la planification, la résilience et le sang-froid du major Briand ont grandement contribué à la réussite opérationnelle des forces de la coalition.

L'ADJUDANT-CHEF GORDEN ROY CAVANAGH,
M.S.M., C.D.
Edmonton (Alberta)

En tant que sergent-major de la Force opérationnelle de mars 2011 à février 2012, l'adjudant-chef Cavanagh a joué un rôle marquant dans la participation du Canada à la Mission de formation de l'OTAN en Afghanistan. Il a établi des relations solides avec les autres pays, s'est tenu informé des détails relatifs au moral, au bien-être et au contexte de leadership de la force et a su instaurer un sens commun d'appartenance au sein de cette force opérationnelle largement dispersée. Le rendement et le leadership de l'adjudant-chef Cavanagh ont été des facteurs déterminants de la réussite de cette mission renouvelée.

LE MAJOR DEREK JOHN CHENETTE, M.S.M., C.D.
St. Albert (Alberta)

Pendant son affectation en Afghanistan d'août 2011 à février 2012, le major Chenette a excellé en tant que commandant du Centre d'instruction militaire régional (Nord). Il a surmonté les défis posés par son affectation à 400 kilomètres du quartier général de l'OTAN, à l'extrémité d'une chaîne de communications complexe, et il a su produire un programme de mentorat exceptionnel axé sur l'autonomisation et la responsabilisation des sous-officiers. Louangée par la direction de l'OTAN, l'unité du major Chenette a été considérée comme l'une des plus efficaces au pays, faisant ainsi grand honneur aux Forces armées canadiennes.

LE MAJOR ADAM RICHARD CYBANSKI, M.S.M., C.D.
Kemptville (Ontario)

Depuis 2009, le major Cybanski fait preuve d'un dévouement exceptionnel dans l'élaboration de processus novateurs pour la sécurité des vols. Ses réalisations en matière de reconstitution et de visualisation de la trajectoire de vol ont grandement accru la réputation du Canada en tant que chef de file de la sécurité des vols et serviront les besoins de notre programme de sécurité des vols et ceux des communautés aériennes pour les années à venir. La logique sans faille du major Cybanski ainsi que son expertise sans pareille ont été reconnues à l'échelle nationale et internationale et ont fait grand honneur aux Forces canadiennes et au Canada.

LE LIEUTENANT-COLONEL GUY DOIRON, M.S.M., C.D.
Saint-Avoid (France)

À titre de commandant de l'Unité d'élimination du matériel de mai à décembre 2011, le lieutenant-colonel Doiron a grandement contribué au succès de la Force opérationnelle de transition de la mission. Chargé de mettre sur pied la capacité d'élimination, il a transformé un groupe de militaires et de civils en une unité efficace qui maintenait un contrôle total sur tous les aspects des activités d'élimination. Le leadership et les connaissances du lieutenant-colonel Doiron ont contribué à faciliter la conclusion de la mission de combat du Canada en Afghanistan.

LE MAÎTRE DE 2^E CLASSE MICHÈLE
DUMARESQ-OUELLET, M.S.M.
Montréal (Québec)

Le maître de 2^e classe Dumaresq-Ouellet a contribué au succès des opérations du NCSM *Toronto* de 2008 à 2010. Elle a

served as senior electronic sensor operator, a position that went beyond the requirements of her rank and qualifications, and demonstrated remarkable innovation in developing new ship-to-shore warfare tactics. Petty Officer 2nd Class Dumaresq-Ouellet's leadership and professionalism were essential to the ship's operational success and brought honour to the Canadian Forces.

HONORARY COLONEL DENNIS MICHAEL ERKER,
M.S.M.
Edmonton, Alberta

Since 2009, Honorary Colonel Erker has demonstrated leadership and unwavering support in caring for the well-being of Canadian Armed Forces members as the honorary colonel of the Loyal Edmonton Regiment. His efforts to promote relationships between the military and civilian communities are commendable. Honorary Colonel Erker has also been the driving force behind the creation of Valour Place, Canada's second military support home for injured serving Canadian Armed Forces members and veterans, as well as members of the Royal Canadian Mounted Police.

HONORARY CAPTAIN(N)
THE HONOURABLE MYRA AVA FREEMAN,
C.M., O.N.S., M.S.M.
Halifax, Nova Scotia

Since her appointment in 2003, Honorary Captain(N) Freeman has demonstrated uncompromising loyalty to the Royal Canadian Navy, as well as initiative and leadership in establishing the Halifax-based Community Leadership Advisory Council in 2007. Through her efforts and dedication she has fostered a tremendous spirit of collaboration between the Navy and the people of Nova Scotia. Her actions have brought great credit to the Canadian Forces, and have promoted a strong sense of pride among the citizenry for the sacrifices and accomplishments of members serving in the Atlantic region.

CHIEF WARRANT OFFICER DAPHNE VIOLA GERMAIN,
M.M.M., M.S.M., C.D.
St. John's, Newfoundland and Labrador

Chief Warrant Officer Germain was deployed to Italy from September to November 2011 as part of Canada's contribution to NATO operations in Libya. She was a key contributor to translating the commander's strategy into operational reality. Her personal engagement with all personnel was instrumental in maintaining morale and focus, particularly during the rapid transition from high-tempo operations to the end of the mission. A positive role model and ambassador for Canada, Chief Warrant Officer Germain had a tangible impact on mission success and helped Canada leave a positive legacy.

MAJOR JAY LYMAN INDEWEY, M.S.M., C.D.
Georgetown, Prince Edward Island

Major Indewey demonstrated leadership and professionalism as operations officer of the Joint Task Force National Support Element from October 2009 to May 2010. He ensured the provision of exceptional combat service support to Canadian and coalition forces in Afghanistan. In addition, he enabled the mentoring of and partnering with the combat service support kandak of the Afghan National Army. Major Indewey's remarkable efforts improved the capabilities of the Afghan National Army and contributed directly to operational success in Afghanistan.

occupé les fonctions d'opérateur de détecteurs électroniques supérieur, poste dépassant les exigences de son grade et de ses qualifications, et a fait preuve d'innovation remarquable en élaborant de nouvelles tactiques de guerre du littoral. Le leadership et le professionnalisme du maître de 2^e classe Dumaresq-Ouellet ont été essentiels à la réussite opérationnelle du navire et ont fait honneur aux Forces canadiennes.

LE COLONEL HONORAIRE DENNIS MICHAEL ERKER,
M.S.M.
Edmonton (Alberta)

Depuis 2009, le colonel honoraire Erker fait preuve de leadership et veille au bien-être des membres des Forces armées canadiennes, et ce, à titre de colonel honoraire du Loyal Edmonton Regiment. Ses efforts en vue de favoriser les relations entre les communautés civiles et militaires sont louables. Le colonel honoraire Erker a aussi été l'âme dirigeante de la création de Valour Place, la deuxième maison d'accueil et de soutien destinée aux anciens combattants et aux membres actifs des Forces armées canadiennes ainsi qu'aux membres de la Gendarmerie royale du Canada qui ont subi des blessures.

LE CAPITAINE DE VAISSEAU HONORAIRE
L'HONOURABLE MYRA AVA FREEMAN,
C.M., O.N.S., M.S.M.
Halifax (Nouvelle-Écosse)

Depuis sa nomination en 2003, le capitaine de vaisseau honoraire Freeman a manifesté une loyauté sans réserve envers la Marine royale canadienne et a montré de l'initiative et du leadership dans la mise sur pied du Community Leadership Advisory Council, à Halifax, en 2007. Par ses efforts et son dévouement, elle a favorisé un bel esprit de collaboration entre la Marine et les citoyens de la Nouvelle-Écosse. Les actions du capitaine de vaisseau honoraire Freeman ont fait grand honneur aux Forces canadiennes et ont suscité la fierté de la population à l'égard des sacrifices et des réalisations des membres postés dans l'Atlantique.

L'ADJUDANT-CHEF DAPHNE VIOLA GERMAIN,
M.M.M., M.S.M., C.D.
St. John's (Terre-Neuve-et-Labrador)

L'adjudant-chef Germain a été déployée en Italie, de septembre à novembre 2011, dans le cadre de la contribution du Canada aux opérations de l'OTAN en Libye. Elle a été un élément clé dans la mise en œuvre opérationnelle de la stratégie du commandant. Son engagement personnel envers tout l'effectif a énormément aidé à maintenir le moral et à focaliser l'attention sur la tâche à accomplir, particulièrement durant la rapide transition entre une période d'opérations intenses et la fin de la mission. Un excellent modèle de comportement et une ambassadrice exemplaire du Canada, l'adjudant-chef Germain a eu un impact tangible sur le succès de la mission, ce qui a permis au Canada de laisser un héritage positif.

LE MAJOR JAY LYMAN INDEWEY, M.S.M., C.D.
Georgetown (Île-du-Prince-Édouard)

Le leadership et le professionnalisme du major Indewey, officier des opérations de l'élément de soutien de la Force opérationnelle interarmées d'octobre 2009 à mai 2010, lui ont permis d'offrir un soutien exceptionnel aux services de combat des Forces canadiennes et des forces de la coalition en Afghanistan. En outre, il a facilité le mentorat du groupe kandak de soutien logistique de combat de l'Armée nationale afghane et le partenariat avec celui-ci. Les efforts remarquables du major Indewey ont amélioré les capacités de l'Armée nationale afghane et ont contribué directement à la réussite opérationnelle en Afghanistan.

COLONEL DEREK WILLIAM JOYCE,
O.M.M., M.S.M., C.D.
Edmonton, Alberta

As commander of Task Force Libeccio from August to November 2011, Colonel Joyce was critical to the success of Canada's contribution to NATO operations in Libya. He forged geographically dispersed and functionally distinct units into an effective fighting force that excelled during high-intensity operations. Moreover, he championed the introduction of new capabilities that positioned the Canadian Forces for success during this and future missions. Operating in a high-profile international environment, Colonel Joyce brought great credit to Canada.

LE COLONEL DEREK WILLIAM JOYCE,
O.M.M., M.S.M., C.D.
Edmonton (Alberta)

En tant que commandant de la Force opérationnelle Libeccio d'août à novembre 2011, le colonel Joyce a contribué d'une manière cruciale au succès de la participation du Canada aux opérations de l'OTAN en Libye. Il a façonné des unités fonctionnellement distinctes et dispersées géographiquement pour en faire une force de combat efficace, qui a excellé durant une période d'opérations intenses. On lui doit en outre l'introduction de nouvelles capacités qui ont assuré le succès des Forces canadiennes durant cette mission et celles à venir. Dans cet environnement international de haute visibilité, le colonel Joyce a fait grand honneur au Canada.

WARRANT OFFICER ALLAN MARK KENDALL,
M.S.M., C.D.
Collingwood, Ontario

On January 10, 2011, Warrant Officer Kendall rescued a suicidal woman who had wandered out onto thin ice on the Severn River, at Sandy Lake, Ontario. Without regard for his own safety, he went out onto the ice to secure the woman, which allowed his Ranger team to haul them both safely back to shore. Warrant Officer Kendall's quick thinking brought great credit to the Canadian Rangers and to the Canadian Armed Forces.

L'ADJUDANT ALLAN MARK KENDALL, M.S.M., C.D.
Collingwood (Ontario)

Le 10 janvier 2011, l'adjudant Kendall a secouru une femme suicidaire qui s'était avancée sur une mince couche de glace sur la rivière Severn à Sandy Lake, en Ontario. Ignorant sa propre sécurité, il s'est dirigé sur la glace pour mettre la femme hors de danger, ce qui a permis à son équipe de Rangers de les ramener tous les deux sur la rive en lieu sûr. La vivacité d'esprit de l'adjudant Kendall a fait grand honneur aux Rangers canadiens et aux Forces armées canadiennes.

MAJOR DENE LEONARD,
M.S.M. (UNITED STATES ARMY)
Lancaster, Pennsylvania, United States of America

Major Leonard, of the United States Army, demonstrated leadership, initiative and professionalism as the Joint Task Force Afghanistan intelligence planner from August 2010 to August 2011. The driving force behind the integration of several American capabilities, he constantly sought means to increase the operational effectiveness of intelligence operations. Major Leonard's ability to synchronize the efforts of Canadian, American and Afghan intelligence staffs enabled the targeted pursuit of insurgents and contributed directly to operational success.

LE MAJOR DENE LEONARD,
M.S.M. (ARMÉE DES ÉTATS-UNIS)
Lancaster (Pennsylvanie, États-Unis d'Amérique)

Le major Leonard, de l'Armée des États-Unis, a démontré du leadership, de l'initiative et du professionnalisme à titre de planificateur en matière de renseignement de la Force opérationnelle interarmées en Afghanistan d'août 2010 à août 2011. En tant qu'élément moteur de l'intégration de diverses capacités américaines, il s'est évertué à chercher des moyens pour accroître l'efficacité opérationnelle des opérations de renseignement. La capacité du major Leonard à synchroniser les efforts du personnel de renseignement canadien, américain et afghan a permis de cibler les insurgés et a directement contribué au succès opérationnel.

LIEUTENANT-COLONEL YANNICK LEMIEUX,
M.S.M., C.D.
Joliette, Quebec

Lieutenant-Colonel Lemieux was deployed to Afghanistan as part of the Mission Transition Task Force from July to December 2011. As senior communications advisor and commander of Group Headquarters and Signal Squadron, he coordinated the delivery of impeccable communications support and developed an exemplary reduction plan. His leadership, determination and knowledge ensured that the closure of the Canadian communications infrastructure went smoothly while maintaining operational effectiveness during the process.

LE LIEUTENANT-COLONEL YANNICK LEMIEUX,
M.S.M., C.D.
Joliette (Québec)

Le lieutenant-colonel Lemieux a été affecté en Afghanistan au sein de la Force opérationnelle de transition de la mission de juillet à décembre 2011. À titre de conseiller principal en communications et de commandant du Quartier général et de l'Escadron des transmissions, il a coordonné la prestation d'un soutien impeccable en matière de communication et a dressé un plan de réduction exemplaire. Son leadership, sa ténacité et ses connaissances ont permis d'assurer que la fermeture de l'infrastructure de communications canadienne se fasse sans heurt, tout en maintenant l'efficacité opérationnelle durant le processus.

MAJOR JAY ADAM MACKEEN, M.S.M., C.D.
Pointe-Claire, Quebec

As the chief of staff of the Consolidated Fielding Centre from May 2011 to February 2012, Major MacKeen excelled while entrusted with increased responsibilities, and was central to the fielding of 41 new Afghan National Army units. Providing superb leadership to Canadian, coalition and Afghanistan personnel, he developed processes that touched on all aspects of operations

LE MAJOR JAY ADAM MACKEEN, M.S.M., C.D.
Pointe-Claire (Québec)

En tant que chef d'état-major du Centre consolidé de mise en service de mai 2011 à février 2012, le major MacKeen s'est distingué lorsqu'il s'est vu confier des responsabilités dépassant largement son grade et a joué un rôle prépondérant dans la mise en service de 41 nouvelles unités de l'Armée nationale afghane. Faisant preuve d'un superbe leadership auprès du personnel du

while providing outstanding mentorship to an Afghan colonel. Major MacKeen's efforts dramatically improved the centre's operational effectiveness and enhanced Canada's reputation within NATO.

MAJOR STEPHEN NOEL, M.S.M., C.D.
St. John's, Newfoundland and Labrador

As officer commanding India Company from May to December 2010, Major Noel distinguished himself as a flexible and effective combat leader. Initially deployed to Kandahar City, his company conducted ongoing patrols, which improved stability and enabled American forces to seamlessly assume security responsibilities. Following their re-assignment to volatile Nakhonay, his soldiers excelled in their new role, and helped reduce incidents of violence and intimidation towards villagers. Major Noel's front line leadership was critical to the Canadian Forces' operational success in Afghanistan.

COLONEL PAUL ORMSBY, O.M.M., M.S.M., C.D.
Toronto, Ontario

From April to August 2011, Colonel Ormsby was deployed to Italy in support of NATO operations in Libya. As commander of the nascent Task Force Naples, and as senior Canadian representative within the NATO contingent, he was critical in augmenting the command and control link between NATO forces abroad and Canadian leadership at home. Demonstrating leadership and diplomacy, Colonel Ormsby established key deployed capabilities, built strong relationships with Canadian allies and ensured mission success.

COMMANDER BRADLEY ALAN PEATS,
M.S.M., C.D.
Victoria, British Columbia

As commanding officer of HMCS *Vancouver* from August to December 2011, Commander Peats ensured his ship's maximum effectiveness during NATO operations in the Mediterranean. Initially supporting international efforts in Libya before moving east to conduct counter-terrorism operations, he established HMCS *Vancouver* as a leading ship within the NATO contingents. Commander Peats' leadership and diplomatic command ensured the ship's operational success, bringing credit to Canada and supporting our NATO allies.

COLONEL JOSEPH PAUL ALAIN PELLETIER,
M.S.M., C.D.
La Pocatière, Quebec

From March to September 2011, Colonel Pelletier served as air component commander of Operation MOBILE, Canada's contribution to NATO's military operation in Libya. An experienced officer, he took initiative from the outset of the mission and reviewed the rules of engagement, the Chief of the Defence Staff's targeting directives and other instructions to optimize the use of force throughout the mission. Colonel Pelletier's leadership and the specific guidelines that he introduced helped to ensure the operational and tactical success of the mission.

Canada, de la coalition et de l'Afghanistan, il a élaboré des processus qui touchent à tous les aspects des opérations tout en offrant un mentorat remarquable à un colonel afghan. Les efforts du major MacKeen ont permis d'améliorer de façon importante l'efficacité opérationnelle du centre et de rehausser la réputation du Canada au sein de l'OTAN.

LE MAJOR STEPHEN NOEL, M.S.M., C.D.
St. John's (Terre-Neuve-et-Labrador)

À titre de commandant de la Compagnie India de mai à décembre 2010, le major Noel s'est illustré comme un chef de combat flexible et efficace. Initialement située à Kandahar, sa compagnie a effectué des patrouilles continues, lesquelles ont accru la stabilité et permis aux forces américaines d'assumer facilement leurs responsabilités en matière de sécurité. Après leur réaffectation dans la région instable de Nakhonay, ses soldats ont excellé dans leur nouveau rôle en contribuant à réduire la violence et l'intimidation subies par les villageois. Le leadership dont a fait preuve le major Noel sur la ligne de front a été essentiel à la réussite opérationnelle des Forces canadiennes en Afghanistan.

LE COLONEL PAUL ORMSBY, O.M.M., M.S.M., C.D.
Toronto (Ontario)

D'avril à août 2011, le colonel Ormsby a servi en Italie afin d'appuyer les opérations de l'OTAN en Libye. À titre de commandant de la toute nouvelle Force opérationnelle à Naples et de haut représentant canadien au sein du contingent de l'OTAN, il a joué un rôle déterminant dans l'amélioration des structures de commandement et de contrôle entre les forces de l'OTAN à l'étranger et les dirigeants canadiens au pays. Faisant preuve de leadership et de diplomatie, le colonel Ormsby a mis en place des capacités clés, a établi des relations solides avec les alliés canadiens et a garanti le succès de la mission.

LE CAPITAINE DE FRÉGATE BRADLEY ALAN PEATS,
M.S.M., C.D.
Victoria (Colombie-Britannique)

À titre de commandant du NCSM *Vancouver* d'août à décembre 2011, le capitaine de frégate Peats a fait en sorte que son navire soit le plus efficace possible durant les opérations de l'OTAN en Méditerranée. Ayant initialement appuyé les efforts de la communauté internationale en Libye avant de se diriger vers l'est pour mener des opérations antiterroristes, il a établi la réputation du NCSM *Vancouver* comme navire « chef de file » au sein des contingents de l'OTAN. Grâce au leadership et au tact dont il a fait preuve dans ses fonctions, le capitaine de frégate Peats a assuré le succès opérationnel du navire, faisant honneur au Canada et appuyant nos alliés de l'OTAN.

LE COLONEL JOSEPH PAUL ALAIN PELLETIER,
M.S.M., C.D.
La Pocatière (Québec)

De mars à septembre 2011, le colonel Pelletier était le commandant de la composante aérienne de l'Opération MOBILE, la contribution canadienne à l'OTAN pour son opération militaire en Libye. Officier expérimenté, il a pris l'initiative dès le début de la mission, a revu les règles d'engagement, les directives de ciblage du chef d'état major de la Défense et d'autres instructions afin d'optimiser l'utilisation de force au cours de la mission. Le leadership du colonel Pelletier et les lignes de conduite précises qu'il a introduites ont contribué au succès opérationnel et tactique de la mission.

MASTER WARRANT OFFICER ANTHONY CARL PETTIPAS,
M.S.M., C.D.
Fredericton, New Brunswick

From May to November 2011, Master Warrant Officer Pettipas was deployed to Italy as part of Canada's contribution to the NATO mission to protect the people of Libya. As Sicily Air Wing chief warrant officer, he was a champion of morale and welfare, and worked tirelessly to establish a camp that was not only functional but adequate. Master Warrant Officer Pettipas was frequently sought out by personnel throughout the Air Wing for his experienced, knowledgeable and operationally focussed counsel, which contributed directly to operational success.

MASTER CORPORAL MONTGOMERY PATRICK ROBSON,
M.S.M., C.D.
St. Albert, Alberta

Master Corporal Robson consistently demonstrated outstanding professionalism in his role as the Princess Patricia's Canadian Light Infantry Regimental Veterans Care non-commissioned officer from 2006 to 2011. With great tact, he helped ease the suffering of injured soldiers and their families by providing them with constant and compassionate support. Through his mentorship and encouragement, numerous soldiers successfully returned to work. Despite the stress of this task, Master Corporal Robson remained unwavering in his dedication to those he served, bringing great credit to the Canadian Forces.

LIEUTENANT-COLONEL DAVID DONALD ROSS,
M.M.M., M.S.M., C.D.
Russell, Ontario

From July to December 2011, Lieutenant-Colonel Ross deployed to Afghanistan with the Mission Transition Task Force. As assistant chief of staff operations, he orchestrated the Canadian Armed Forces' largest mission closure in recent history. His leadership, knowledge and ability to synchronize multiple lines of effort were instrumental in keeping operations running smoothly despite the hectic environment. Lieutenant-Colonel Ross' performance contributed to the successful closure of Canada's combat mission in Afghanistan.

CHIEF WARRANT OFFICER CHRISTOPHER PAUL RUSK,
M.M.M., M.S.M., C.D.
Brampton, Ontario

From January 2010 to February 2011, Chief Warrant Officer Rusk excelled as regimental sergeant-major of three organizations. Initially deployed with the Provincial Reconstruction Team, he quickly transitioned to a mentoring role and prepared an infantry kandak for combat, before moving to the NATO Training Mission in Afghanistan to help lay the foundation for Afghan National Police development. Whether in the classroom, at headquarters, or on the battlefield, Chief Warrant Officer Rusk distinguished himself as an exceptional soldier and dynamic leader.

MAJOR CAROL DIANE SAWATZKY, M.S.M., C.D.
Kemptville, Ontario

From April to November 2011, Major Sawatzky deployed to Afghanistan as the engineer regiment infrastructure officer within the Mission Transition Task Force. She developed and executed a

L'ADJUDANT-MAÎTRE ANTHONY CARL PETTIPAS,
M.S.M., C.D.
Fredericton (Nouveau-Brunswick)

De mai à novembre 2011, l'adjudant-maître Pettipas a été affecté en Italie pour prendre part à la contribution du Canada à la mission de protection de l'OTAN en Libye. En tant qu'adjudant-maître de l'escadre aérienne en Sicile, il a favorisé le moral et le bien-être et a travaillé sans relâche à l'établissement d'un camp fonctionnel et adéquat. Les membres de l'escadre aérienne ont fréquemment demandé conseil à l'adjudant-maître Pettipas, vu son expérience, et ses connaissances, ce qui a contribué au succès opérationnel.

LE CAPORAL-CHEF MONTGOMERY PATRICK ROBSON,
M.S.M., C.D.
St. Albert (Alberta)

Le caporal-chef Robson a toujours fait preuve d'un professionnalisme extraordinaire en sa qualité de sous-officier du programme de soins aux anciens combattants du Princess Patricia's Canadian Light Infantry de 2006 à 2011. Avec beaucoup de tact, il a su alléger la souffrance des soldats blessés et de leur famille, leur apportant un soutien inébranlable et empreint de compassion. Grâce à ses qualités de mentor et à ses encouragements, de nombreux soldats ont réussi à reprendre le travail. Malgré les contraintes psychologiques de son travail, le caporal-chef Robson est resté fidèle à son désir d'aider nos hommes et nos femmes en uniforme, faisant rejaillir l'honneur sur les Forces canadiennes.

LE LIEUTENANT-COLONEL DAVID DONALD ROSS,
M.M.M., M.S.M., C.D.
Russell (Ontario)

De juillet à décembre 2011, le lieutenant-colonel Ross a été affecté en Afghanistan auprès de la Force opérationnelle de transition de la mission. En tant que chef d'état-major adjoint aux opérations, il a orchestré la plus importante initiative de clôture de mission des Forces armées canadiennes de l'histoire récente. Son leadership, ses connaissances et sa capacité à synchroniser les efforts de multiples secteurs d'activités ont joué un rôle déterminant pour ce qui est d'assurer la bonne marche des opérations malgré l'environnement très mouvementé. La prestation du lieutenant-colonel Ross a été déterminante dans le bon déroulement de la fermeture de la mission de combat du Canada en Afghanistan.

L'ADJUDANT-CHEF CHRISTOPHER PAUL RUSK,
M.M.M., M.S.M., C.D.
Brampton (Ontario)

De janvier 2010 à février 2011, l'adjudant-chef Rusk a excellé à titre de sergent-major régimentaire de trois organisations. D'abord affecté auprès de l'Équipe provinciale de reconstruction, il a rapidement assumé un rôle de mentor et a préparé au combat un kandak d'infanterie avant de passer à la Mission de formation de l'OTAN en Afghanistan pour aider à jeter les bases de l'initiative de perfectionnement de la Police nationale afghane. Que ce soit en salle de classe, au quartier général ou sur le champ de bataille, l'adjudant-chef Rusk s'est distingué en tant que soldat exceptionnel et chef de file dynamique.

LE MAJOR CAROL DIANE SAWATZKY, M.S.M., C.D.
Kemptville (Ontario)

D'avril à novembre 2011, le major Sawatzky a été affectée en Afghanistan à titre de responsable de l'infrastructure du régiment de génie au sein de la Force opérationnelle de transition de la

plan that ensured the smooth transfer of over 250 buildings and other infrastructure from Canada to its allies. Facing intense pressure from other nations, Major Sawatzky demonstrated commendable leadership and diplomatic abilities, which contributed to both the successful closure of Canada's combat mission in Afghanistan and to Canada's reputation for professionalism and international co-operation.

CHIEF PETTY OFFICER 1ST CLASS ALISTAIR SKINNER,
M.S.M., C.D.
Halifax, Nova Scotia

As coxswain aboard HMCS *Charlottetown* from March to August 2011, Chief Petty Officer 1st Class Skinner was a critical component of the ship's contribution to NATO operations in Libya. He served as the conduit between the command team and the ship's company, maintaining the crew's morale and focus, and ensuring that they performed effectively during dangerous and demanding operations. Chief Petty Officer 1st Class Skinner's efforts contributed to the ship's fighting spirit and the crew's operational success.

COMMANDER CRAIG TROY SKJERPEN,
M.S.M., C.D.
Saskatoon, Saskatchewan

As commanding officer of HMCS *Charlottetown* from March to August 2011, Commander Skjerven led Canada's maritime contribution to the NATO mission to protect the people of Libya. An outstanding and decisive leader, he quickly established his ship as an aggressive presence off the coast, providing direct support to the besieged city of Misratah. Commander Skjerven's leadership, diplomacy and adaptability contributed directly to the mission's success, helping the city resist all attempts at occupation.

CHIEF WARRANT OFFICER ANTHONY JAMES SLACK,
M.M.M., M.S.M., C.D.
Harrowsmith, Ontario

As regimental sergeant-major of the Consolidated Fielding Centre from July 2011 to July 2012, Chief Warrant Officer Slack successfully trained and equipped over 21 000 Afghan soldiers. Most notably, he created a mentoring program that was vital to the empowerment and educational growth of senior non-commissioned officers. Chief Warrant Officer Slack's efforts supported the fielding of 70 newly formed Afghan National Army units, bringing great credit to the Canadian Armed Forces.

WARRANT OFFICER GREGORY ALLAN SMIT,
S.C., M.S.M., C.D.
Pickering, Ontario

On August 20, 2011, Warrant Officer Smit was instrumental in the rescue of the survivors from First Air Flight 6560, during Operation NANOOK 2011. He assumed control of the crash scene, provided medical assistance, directed the evacuation of survivors, and preserved and secured the crash site. Warrant Officer Smit's actions prevented further loss of life among the survivors, while demonstrating the highest standards of skill and professionalism.

mission. Elle a élaboré et exécuté un plan qui a permis d'assurer le bon déroulement du transfert de plus de 250 immeubles et autres éléments d'infrastructure du Canada à ses alliés. Faisant face à des pressions intenses de la part des autres pays, le major Sawatzky a fait preuve d'une grande diplomatie et d'un leadership remarquable, qui ont contribué tant à assurer le succès de la clôture de la mission de combat en Afghanistan qu'à perpétuer l'esprit de professionnalisme et de coopération internationale qui caractérise le Canada.

LE PREMIER MAÎTRE DE 1^{RE} CLASSE ALISTAIR SKINNER,
M.S.M., C.D.
Halifax (Nouvelle-Écosse)

À titre de capitaine d'armes à bord du NCSM *Charlottetown* de mars à août 2011, le premier maître de 1^{re} classe Skinner a joué un rôle crucial dans le cadre de la contribution du navire aux opérations de l'OTAN en Libye. Il a agi comme intermédiaire entre l'équipe de commandement et l'effectif, aidant à maintenir le moral des membres de l'équipage et à concentrer leur attention sur le travail à accomplir, et veillant à ce qu'ils s'acquittent efficacement de leurs tâches durant des opérations dangereuses et exigeantes. Les efforts du premier maître de 1^{re} classe Skinner ont contribué à l'esprit de combat du navire et ont assuré le succès opérationnel de l'équipage.

LE CAPITAINE DE FRÉGATE CRAIG TROY SKJERPEN,
M.S.M., C.D.
Saskatoon (Saskatchewan)

En tant que commandant du NCSM *Charlottetown* de mars à août 2011, le capitaine de frégate Skjerven a dirigé la contribution maritime du Canada à la mission de protection de l'OTAN en Libye. Un dirigeant exceptionnel et résolu, il a rapidement fait sentir la présence dynamique de son navire au large des côtes, apportant un soutien direct à la ville assiégée de Misrata. Le leadership, la diplomatie et la souplesse du capitaine de frégate Skjerven ont directement contribué au succès de la mission et ont aidé la ville à repousser les tentatives d'occupation.

L'ADJUDANT-CHEF ANTHONY JAMES SLACK,
M.M.M., M.S.M., C.D.
Harrowsmith (Ontario)

À titre de sergent-major régimentaire du Centre consolidé de mise en service de juillet 2011 à juillet 2012, l'adjudant-chef Slack a joué un rôle fondamental dans la bonne marche de la formation et la dotation en équipement de plus de 21 000 soldats afghans. Plus particulièrement, il a créé un programme de mentorat qui s'est avéré crucial pour favoriser l'autonomisation et le développement éducatif des sous-officiers supérieurs. Les efforts de l'adjudant-chef Slack ont contribué à la mise en service de 70 unités nouvellement constituées de l'Armée nationale afghane, faisant ainsi grand honneur aux Forces armées canadiennes.

L'ADJUDANT-CHEF GREGORY ALLAN SMIT,
É.C., M.S.M., C.D.
Pickering (Ontario)

Le 20 août 2011, l'adjudant-chef Smit a joué un rôle crucial lors de l'opération de sauvetage des survivants de l'écrasement du vol 6560 de First Air, durant l'opération NANOOK 2011. Il a assumé le contrôle de la scène de la catastrophe, fourni des secours médicaux, dirigé l'évacuation des survivants, et protégé la scène de l'accident. Les actions de l'adjudant-chef Smit ont permis de sauver la vie de certains survivants, tout en reflétant les niveaux les plus hauts d'habileté et de professionnalisme.

CHIEF PETTY OFFICER 1ST CLASS ROBERT STEPHEN
SPINELLI, M.M.M., M.S.M., C.D.
Victoria, British Columbia

As coxswain aboard HMCS *Vancouver* from July 2011 to January 2012, Chief Petty Officer 1st Class Spinelli contributed to operational success during two consecutive missions in the Mediterranean. A highly visible leader whose influence was felt throughout the ship, he balanced his twin responsibilities of fostering morale, while upholding good order and discipline. Chief Petty Officer 1st Class Spinelli set an example for the ship's company to emulate and contributed to their maximum effectiveness during a challenging deployment.

CAPTAIN(N) KENNETH ROBERT STEWART,
M.S.M., C.D.
Kingston, Ontario

As the Canadian senior national representative within Headquarters United States Central Command from May 2006 to July 2010, Captain(N) Stewart, as a leader of the Canadian Liaison Office, ensured unprecedented access and influence for Canada within this extremely dynamic headquarters. Notably, his work was critical to securing the United States' support for the Manley Report requirements, and for Canadian operations in Afghanistan. Captain(N) Stewart's diplomacy and unrelenting efforts strengthened Canadian-American relations, and brought tremendous benefit to Canadian Forces operations.

EMMANUELLE SAJOUS
*Deputy Secretary and
Deputy Herald Chancellor*

[41-1-o]

LE PREMIER MAÎTRE DE 1^{RE} CLASSE ROBERT STEPHEN
SPINELLI, M.M.M., M.S.M., C.D.
Victoria (Colombie-Britannique)

À titre de capitaine d'armes à bord du NCSM *Vancouver* de juillet 2011 à janvier 2012, le premier maître de 1^{re} classe Spinelli a contribué au succès opérationnel du navire au cours de deux missions consécutives en Méditerranée. Un chef de file qui a eu une influence à l'échelle du navire, il a su exercer d'une manière équilibrée sa double responsabilité consistant à maintenir le moral tout en assurant l'ordre et la discipline à bord. Le premier maître de 1^{re} classe Spinelli a été un modèle de comportement pour les membres de l'équipage et a contribué à ce qu'ils accomplissent leurs tâches avec la plus grande efficacité durant un déploiement difficile.

LE CAPITAINE DE VAISSEAU KENNETH ROBERT
STEWART, M.S.M., C.D.
Kingston (Ontario)

En tant que haut représentant national du Canada au Quartier général du Commandement central des États-Unis de mai 2006 à juillet 2010, le capitaine de vaisseau Stewart, en sa qualité de dirigeant du bureau de liaison canadien, a procuré au Canada un accès sans précédent à ce quartier général très dynamique et a accru son influence au sein de celui-ci. Son travail a notamment permis d'obtenir l'adhésion des États-Unis aux exigences du rapport Manley et aux opérations du Canada en Afghanistan. La diplomatie et les efforts inlassables du capitaine de vaisseau Stewart ont renforcé les relations canado-américaines et ont été grandement bénéfiques aux opérations des Forces canadiennes.

*Le sous-secrétaire et
vice-chancelier d'armes*
EMMANUELLE SAJOUS

[41-1-o]

GOVERNMENT NOTICES**DEPARTMENT OF THE ENVIRONMENT****CANADIAN ENVIRONMENTAL PROTECTION ACT, 1999**

Publication of results of investigations and recommendations for a substance — Hexanedioic acid, bis(2-ethylhexyl) ester, CAS No. 103-23-1 — specified on the Domestic Substances List (paragraphs 68(b) and (c) of the Canadian Environmental Protection Act, 1999)

Whereas Hexanedioic acid, bis(2-ethylhexyl) ester (DEHA) is a substance on the *Domestic Substances List* identified under subsection 73(1) of the *Canadian Environmental Protection Act, 1999*;

Whereas the *Publication of final decision on the screening assessment of a substance — Hexanedioic acid, bis(2-ethylhexyl) ester, CAS No. 103-23-1 — specified on the Domestic Substances List (subsection 77(6) of the Canadian Environmental Protection Act, 1999)* appeared in the *Canada Gazette*, Part I, on September 10, 2011;

Whereas scientific information respecting DEHA has been made available subsequent to the conduct and publication of the final screening assessment;

Whereas all currently available scientific information pertaining to paragraphs 64(a) and (b) of the Act in respect of DEHA has been considered by the Minister of the Environment;

Whereas it is now concluded that DEHA does not meet the criteria set out in paragraph 64(a) of the Act;

And whereas there is no change to the conclusion set out in the final screening assessment that DEHA meets the criteria set out in paragraph 64(c),

Notice is hereby given that the Minister of the Environment has prepared an ecological state of the science report of the new scientific considerations in respect of DEHA and has annexed a summary of that report hereby.

Public comment period

Any person may, within 60 days after publication of this notice, file with the Minister of the Environment written comments on the scientific considerations in the report. A copy of the ecological state of the science report may be obtained from the Government of Canada's Chemical Substances Web site (www.chemicalsubstances.gc.ca). All comments must cite the *Canada Gazette*, Part I, and the date of publication of this notice and be sent to the Executive Director, Program Development and Engagement Division, Gatineau, Quebec K1A 0H3, 819-953-7155 (fax), substances@ec.gc.ca (email).

In accordance with section 313 of the *Canadian Environmental Protection Act, 1999*, any person who provides information in response to this notice may submit with the information a request that it be treated as confidential.

LEONA AGLUKKAQ
Minister of the Environment

AVIS DU GOUVERNEMENT**MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT****LOI CANADIENNE SUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT (1999)**

Publication des résultats des enquêtes et des recommandations sur une substance — l'Adipate de bis(2-éthylhexyle), numéro de CAS 103-23-1 — inscrite sur la Liste intérieure [alinéas 68b) et c) de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999)]

Attendu que l'Adipate de bis(2-éthylhexyle) [appelé DEHA] est une substance inscrite sur la *Liste intérieure* qui satisfait aux critères du paragraphe 73(1) de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999)*;

Attendu que la *Publication de la décision finale après évaluation préalable d'une substance — l'Adipate de bis(2-éthylhexyle), numéro de CAS 103-23-1 — inscrite sur la Liste intérieure [paragraphe 77(6) de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999)]* est parue dans la Partie I de la *Gazette du Canada* le 10 septembre 2011;

Attendu que de l'information scientifique concernant cette substance a été rendue disponible après la réalisation et la publication de la version finale de l'évaluation préalable;

Attendu que toute l'information scientifique présentement disponible au sujet de cette substance par rapport aux alinéas 64a) et b) de la Loi a été considérée par la ministre de l'Environnement;

Attendu qu'il est maintenant conclu que cette substance ne satisfait pas aux critères de l'alinéa 64a) de la Loi;

Attendu qu'aucun changement n'est apporté à la conclusion présentée dans la version finale de l'évaluation préalable selon laquelle cette substance satisfait aux critères de l'alinéa 64c) de la Loi,

Avis est par les présentes donné que la ministre de l'Environnement a préparé un rapport sur l'état des connaissances scientifiques écologiques en lien avec cette substance et qu'un résumé du rapport est ci-annexé.

Délai pour recevoir les commentaires du public

Dans les 60 jours suivant la publication du présent avis, quiconque le souhaite peut soumettre par écrit, à la ministre de l'Environnement, ses commentaires sur les considérations scientifiques présentées dans le rapport sur l'état des connaissances scientifiques écologiques. Une copie de ce rapport peut être consultée à partir du site Web du gouvernement du Canada portant sur les substances chimiques (www.substanceschimiques.gc.ca). Tous les commentaires doivent mentionner la Partie I de la *Gazette du Canada* et la date de publication du présent avis, et être envoyés au Directeur exécutif, Division de la mobilisation et de l'élaboration de programmes, Gatineau (Québec) K1A 0H3, 819-953-7155 (télécopieur), substances@ec.gc.ca (courriel).

Conformément à l'article 313 de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999)*, quiconque fournit des renseignements en réponse au présent avis peut en même temps demander que ceux-ci soient considérés comme confidentiels.

La ministre de l'Environnement
LEONA AGLUKKAQ

ANNEX

Summary of the Ecological State of the Science Report on Hexanedioic acid, bis(2-ethylhexyl) ester

On September 10, 2011, the final decision on the screening assessment of Hexanedioic acid, bis(2-ethylhexyl) ester (or DEHA), Chemical Abstracts Service Registry No. 103-23-1, was published in the *Canada Gazette*, Part I, pursuant to subsection 77(6) of the *Canadian Environmental Protection Act, 1999* (CEPA 1999). It was concluded that DEHA is entering or may enter the environment in a quantity or concentration or under conditions that have or may have an immediate or long-term harmful effect on the environment or its biological diversity, and that constitute or may constitute a danger in Canada to human life or health.

Since predicted environmental concentrations (PECs) — based largely on published monitoring data — were expected to exceed the predicted no effects concentration (PNEC) in surface waters at locations receiving effluent from municipal wastewater treatment plants, it was determined that releases of DEHA from industrial and other sources may be harming aquatic organisms in Canada. Evidence indicated that DEHA does not meet the criteria for persistence or bioaccumulation as set out in the *Persistence and Bioaccumulation Regulations* of CEPA 1999.

Follow-up studies were undertaken to further quantify releases of DEHA and the levels of this substance in the Canadian environment. New information relating to industrial practices at facilities that manufacture or use DEHA was collected, and modelled PECs were recalculated, taking into account the new information. Additionally, samples of industrial wastewaters and municipal wastewater treatment plant effluents were obtained, and ambient surface water and sediment monitoring studies were undertaken in areas potentially impacted by point-source or diffuse releases of DEHA. DEHA analysis was also included in a landfill leachate study. Concentrations of DEHA in the newly collected samples were determined using two different analytical methods — both of which are less prone to analytical interference than the method used in previously published Canadian monitoring studies.

The new analytical results indicate that concentrations in municipal wastewater treatment plant effluents, surface waters and sediment in Canada are much lower than had been thought, and call into question the validity of the previously available Canadian monitoring data. Furthermore, since PECs based upon the new information (including those estimated using exposure models) are typically well below concentrations expected to cause harm to aquatic organisms, DEHA is not believed to be causing environmental harm in Canada. Therefore, DEHA is no longer considered to meet the criteria under paragraph 64(a) of CEPA 1999 as it is not entering the environment in a quantity or concentration or under conditions that have or may have an immediate or long-term harmful effect on the environment or its biological diversity. Efforts to obtain information to more accurately model DEHA releases from truck cleaning facilities are ongoing, and potential risk from these sources will be considered when the needed information becomes available.

ANNEXE

Résumé du rapport sur l'état des connaissances scientifiques écologiques concernant l'Adipate de bis(2-éthylhexyle)

Le 10 septembre 2011, la décision finale après évaluation préalable de l'Adipate de bis(2-éthylhexyle) [ou DEHA], dont le numéro d'enregistrement du Chemical Abstracts Service est 103-23-1, a été publiée dans la Partie I de la *Gazette du Canada*, conformément au paragraphe 77(6) de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999)* [LCPE (1999)]. Il a été conclu que le DEHA pénètre ou peut pénétrer dans l'environnement en une quantité, à une concentration ou dans des conditions de nature à avoir, immédiatement ou à long terme, un effet nocif sur l'environnement ou sur la diversité biologique, et à constituer un danger au Canada pour la vie ou la santé humaines.

Puisque l'on s'attendait à ce que les concentrations environnementales estimées (CEE), fondées essentiellement sur des données de surveillance publiées, dépassent la concentration estimée sans effet dans les eaux de surface aux sites de réception des effluents des usines de traitement des eaux usées municipales, il a été déterminé que les rejets de DEHA de sources industrielles ou autres pouvaient nuire aux organismes aquatiques au Canada. Les données disponibles indiquent que le DEHA ne satisfait pas aux critères de persistance ou de bioaccumulation énoncés dans le *Règlement sur la persistance et la bioaccumulation* pris en application de la LCPE (1999).

Des études de suivi ont été entreprises afin de quantifier davantage les rejets de DEHA et les concentrations de cette substance dans l'environnement au Canada. De nouveaux renseignements sur les pratiques industrielles en place dans les installations qui fabriquent ou utilisent le DEHA ont été recueillis et pris en considération lors du recalcul des CEE modélisées. De plus, des échantillons d'eaux usées industrielles et d'effluents des usines de traitement des eaux usées municipales ont été obtenus et des études de surveillance des eaux de surface et des sédiments ont été entreprises dans les secteurs potentiellement touchés par des rejets ponctuels ou diffus de DEHA. L'analyse du DEHA a également été incorporée à une étude du lixiviat de sites d'enfouissement. Les concentrations de DEHA dans les échantillons nouvellement recueillis ont été déterminées à l'aide de deux méthodes d'analyse distinctes, toutes deux moins sensibles à l'interférence analytique que la méthode utilisée dans les études de surveillance canadiennes publiées précédemment.

Selon les nouveaux résultats d'analyse, les concentrations mesurées dans les effluents des usines de traitement des eaux usées municipales, les eaux de surface et les sédiments au Canada sont beaucoup plus faibles que ce qu'on croyait, ce qui vient remettre en question la validité des données de surveillance canadiennes disponibles auparavant. De plus, comme les CEE basées sur les nouveaux renseignements (y compris celles estimées au moyen des modèles d'exposition) sont généralement bien inférieures aux concentrations susceptibles de nuire aux organismes aquatiques, il ne semble pas que le DEHA cause des dommages environnementaux au Canada. Par conséquent, le DEHA n'est plus réputé satisfaire aux critères de l'alinéa 64(a) de la LCPE (1999), puisqu'il ne pénètre pas dans l'environnement en une quantité, à une concentration ou dans des conditions de nature à avoir, immédiatement ou à long terme, un effet nocif sur l'environnement ou sur la diversité biologique. Les efforts déployés pour obtenir de l'information permettant d'estimer avec plus de précision les rejets de DEHA des installations de nettoyage des camions se poursuivent et les risques associés à ces sources seront pris en compte lorsque l'information sera disponible.

The ecological state of the science report on Hexanedioic acid, bis(2-ethylhexyl) ester is available on the Government of Canada's Chemical Substances Web site (www.chemicalsubstances.gc.ca).

[41-1-o]

Le rapport sur l'état des connaissances scientifiques écologiques concernant l'Adipate de bis(2-éthylhexyle) est disponible sur le site Web du gouvernement du Canada portant sur les substances chimiques (www.substanceschimiques.gc.ca).

[41-1-o]

DEPARTMENT OF INDUSTRY

RADIOCOMMUNICATION ACT

Notice No. SMSE-010-13 — New issue of SRSP-302.0

This notice announces Industry Canada's release of Standard Radio System Plan SRSP-302.0, Issue 2: *Technical Requirements for Fixed Line-of-Sight Radio Systems Operating in the Bands 2025-2110 MHz and 2200-2285 MHz*. This document sets out the minimum technical requirements for the efficient utilization of these bands.

General information

The document SRSP-302.0, Issue 2, will come into force as of the date of publication of this notice.

Any inquiries regarding SRSP-302.0 should be directed to the Manager, Fixed Wireless Planning, 613-990-4792 (telephone), 613-952-5108 (fax), srsp.pnrh@ic.gc.ca (email).

Submitting comments

Interested parties are requested to provide their comments within 120 days of the date of publication of this notice in electronic format (Microsoft Word or Adobe PDF) to the Manager, Fixed Wireless Planning (srsp.pnrh@ic.gc.ca), Industry Canada, JETN-19, 235 Queen Street, Ottawa, Ontario K1A 0H5.

All submissions received by the close of the comment period will be posted on Industry Canada's Spectrum Management and Telecommunications Web site at www.ic.gc.ca/spectrum.

Obtaining copies

Copies of this notice and of documents referred to herein are available electronically on Industry Canada's Spectrum Management and Telecommunications Web site at www.ic.gc.ca/spectrum.

Official versions of *Canada Gazette* notices can be viewed at www.gazette.gc.ca/rp-pr/pl/index-eng.html. Printed copies of the *Canada Gazette* can be ordered by telephoning the sales counter of Publishing and Depository Services at 613-941-5995 or 1-800-635-7943.

September 17, 2013

MARC DUPUIS
Director General
Engineering, Planning and Standards Branch

[41-1-o]

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE

LOI SUR LA RADIOCOMMUNICATION

Avis n° SMSE-010-13 — Nouvelle édition du PNRH-302,0

Avis est par la présente donné qu'Industrie Canada publie la nouvelle édition du Plan normalisé de réseaux hertziens PNRH-302,0, 2^e édition : *Prescriptions techniques relatives aux réseaux hertziens du service fixe en visibilité directe fonctionnant dans les bandes de 2025 à 2110 MHz et de 2200 à 2285 MHz*. Ce document établit les normes techniques minimales pour une utilisation efficace de ces bandes.

Renseignements généraux

Le PNRH-302,0, 2^e édition, entrera en vigueur à la date de publication du présent avis.

Toute demande au sujet du PNRH-302,0 devrait être adressée au gestionnaire, Planification des systèmes fixes sans fil, 613-990-4792 (téléphone), 613-952-5108 (télécopieur), srsp.pnrh@ic.gc.ca (courriel).

Présentation des commentaires

Les parties intéressées sont invitées à envoyer leurs commentaires sous forme électronique (Microsoft Word ou Adobe PDF), dans un délai de 120 jours à compter de la date de publication du présent avis, au Gestionnaire, Planification des systèmes fixes sans fil (srsp.pnrh@ic.gc.ca), Industrie Canada, JETN-19, 235, rue Queen, Ottawa (Ontario) K1A 0H5.

Toutes les observations reçues d'ici la clôture de la période de commentaires seront affichées sur le site Web de Gestion du spectre et télécommunications d'Industrie Canada à l'adresse suivante : www.ic.gc.ca/spectre.

Pour obtenir des copies

Le présent avis ainsi que les documents cités sont affichés sur le site Web de Gestion du spectre et télécommunications d'Industrie Canada à l'adresse suivante : www.ic.gc.ca/spectre.

On peut obtenir la version officielle des avis de la *Gazette du Canada* à l'adresse suivante : www.gazette.gc.ca/rp-pr/pl/index-fra.html. On peut également se procurer un exemplaire de la *Gazette du Canada* en communiquant avec le comptoir des ventes des Éditions et Services de dépôt au 613-941-5995 ou au 1-800-635-7943.

Le 17 septembre 2013

Le directeur général
Direction générale du génie,
de la planification et des normes
MARC DUPUIS

[41-1-o]

**DEPARTMENT OF PUBLIC SAFETY AND
EMERGENCY PREPAREDNESS**

CRIMINAL CODE

Designation as fingerprint examiner

Pursuant to subsection 667(5) of the *Criminal Code*, I hereby designate the following persons of the Windsor Police Service as fingerprint examiners:

Bonnie Dominey
Christopher Peltier
Ottawa, August 8, 2013

KATHY THOMPSON
*Assistant Deputy Minister
Law Enforcement and Policing Branch*
[41-1-o]

**MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE ET
DE LA PROTECTION CIVILE**

CODE CRIMINEL

Désignation à titre de préposé aux empreintes digitales

En vertu du paragraphe 667(5) du *Code criminel*, je nomme par la présente les personnes suivantes du service de police de Windsor à titre de préposé aux empreintes digitales :

Bonnie Dominey
Christopher Peltier
Ottawa, le 8 août 2013

*La sous-ministre adjointe
Secteur de la police et de l'application de la loi*
KATHY THOMPSON
[41-1-o]

**DEPARTMENT OF PUBLIC SAFETY AND
EMERGENCY PREPAREDNESS**

CRIMINAL CODE

Designation as fingerprint examiner

Pursuant to subsection 667(5) of the *Criminal Code*, I hereby designate the following persons of the Calgary Police Service as fingerprint examiners:

David Emile Blackwood
Scott Mark
Jodi Arns
Cory Conner
Ian Oxton
Ottawa, September 26, 2013

KATHY THOMPSON
*Assistant Deputy Minister
Law Enforcement and Policing Branch*
[41-1-o]

**MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE ET
DE LA PROTECTION CIVILE**

CODE CRIMINEL

Désignation à titre de préposé aux empreintes digitales

En vertu du paragraphe 667(5) du *Code criminel*, je nomme par la présente les personnes suivantes du service de police de Calgary à titre de préposé aux empreintes digitales :

David Emile Blackwood
Scott Mark
Jodi Arns
Cory Conner
Ian Oxton
Ottawa, le 26 septembre 2013

*La sous-ministre adjointe
Secteur de la police et de l'application de la loi*
KATHY THOMPSON
[41-1-o]

**DEPARTMENT OF PUBLIC SAFETY AND
EMERGENCY PREPAREDNESS**

CRIMINAL CODE

Revocation of designation as fingerprint examiner

Pursuant to subsection 667(5) of the *Criminal Code*, I hereby revoke the designation of the following person of the Saskatoon Police Service as fingerprint examiner:

Brian Kuny
Ottawa, August 8, 2013

KATHY THOMPSON
*Assistant Deputy Minister
Law Enforcement and Policing Branch*
[41-1-o]

**MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE ET
DE LA PROTECTION CIVILE**

CODE CRIMINEL

Révocation de nomination à titre de préposé aux empreintes digitales

En vertu du paragraphe 667(5) du *Code criminel*, je révoque par la présente la nomination de la personne suivante du service de police de Saskatoon à titre de préposé aux empreintes digitales :

Brian Kuny
Ottawa, le 8 août 2013

*La sous-ministre adjointe
Secteur de la police et de l'application de la loi*
KATHY THOMPSON
[41-1-o]

**DEPARTMENT OF PUBLIC SAFETY AND
EMERGENCY PREPAREDNESS****CRIMINAL CODE***Revocation of designation as fingerprint examiner*

Pursuant to subsection 667(5) of the *Criminal Code*, I hereby revoke the designation of the following person of the Thunder Bay Police Service as a fingerprint examiner:

Patricia Hnatiw

Ottawa, August 8, 2013

KATHY THOMPSON
*Assistant Deputy Minister
Law Enforcement and Policing Branch*

[41-1-o]

**MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE ET
DE LA PROTECTION CIVILE****CODE CRIMINEL***Révocation de nomination à titre de préposé aux empreintes
digitales*

En vertu du paragraphe 667(5) du *Code criminel*, je révoque par la présente la nomination de la personne suivante du service de police de Thunder Bay à titre de préposé aux empreintes digitales :

Patricia Hnatiw

Ottawa, le 8 août 2013

*La sous-ministre adjointe
Secteur de la police et de l'application de la loi*
KATHY THOMPSON

[41-1-o]

**DEPARTMENT OF PUBLIC SAFETY AND
EMERGENCY PREPAREDNESS****CRIMINAL CODE***Revocation of designation as fingerprint examiner*

Pursuant to subsection 667(5) of the *Criminal Code*, I hereby revoke the designation of the following person of the Windsor Police Service as fingerprint examiner:

Darren K. Smith

Ottawa, August 8, 2013

KATHY THOMPSON
*Assistant Deputy Minister
Law Enforcement and Policing Branch*

[41-1-o]

**MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE ET
DE LA PROTECTION CIVILE****CODE CRIMINEL***Révocation de nomination à titre de préposé aux empreintes
digitales*

En vertu du paragraphe 667(5) du *Code criminel*, je révoque par la présente la nomination de la personne suivante du service de police de Windsor à titre de préposé aux empreintes digitales :

Darren K. Smith

Ottawa, le 8 août 2013

*La sous-ministre adjointe
Secteur de la police et de l'application de la loi*
KATHY THOMPSON

[41-1-o]

NOTICE OF VACANCY**LIBRARY AND ARCHIVES OF CANADA***Librarian and Archivist of Canada (full-time position)*

Salary range: \$192,600 to \$226,500

Location: National Capital Region

Library and Archives of Canada was established on May 21, 2004, to meld the responsibilities, collections, services and expertise of the former National Archives of Canada and the former National Library of Canada. As a national institution and member of the Canadian Heritage portfolio, the agency is responsible for preserving the documentary heritage of Canada for the benefit of present and future generations. This heritage includes publications, archival records, sound and audio-visual materials, photographs, artworks, and electronic documents. Library and Archives of Canada also facilitates co-operation among communities involved in the acquisition, preservation and diffusion of knowledge, and serves as the continuing memory of the Government of Canada and its institutions.

As head of Library and Archives of Canada, the Librarian and Archivist of Canada is responsible for providing corporate leadership for the management of the agency's resources and assets and

AVIS DE POSTE VACANT**BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES DU CANADA***Bibliothécaire et archiviste du Canada (poste à temps plein)*

Échelle salariale : De 192 600 \$ à 226 500 \$

Lieu : Région de la capitale nationale

Bibliothèque et Archives du Canada a été constituée le 21 mai 2004 dans le but de réunir les responsabilités, les collections, les services et l'expertise de deux anciennes institutions : les Archives nationales du Canada et la Bibliothèque nationale du Canada. En tant qu'organisme national et membre du portefeuille du Patrimoine canadien, la société a pour mandat de préserver le patrimoine documentaire du Canada au bénéfice des générations présentes et futures. Ce patrimoine comprend des publications, des documents d'archives, des enregistrements sonores, du matériel audiovisuel, des photographies, des œuvres d'art, ainsi que des documents électroniques. Bibliothèque et Archives du Canada facilite également la concertation des divers milieux qui désirent acquérir, conserver et diffuser du savoir, en plus de servir de mémoire permanente du gouvernement du Canada et de ses institutions.

En tant qu'administrateur général de Bibliothèque et Archives du Canada, le bibliothécaire et archiviste du Canada est responsable d'assurer le leadership organisationnel requis pour la gestion des

for the effectiveness and efficiency of its operations in meeting its mandated objectives.

The ideal candidate should possess a degree from a recognized university in a relevant field of study or an acceptable combination of relevant education, job-related training and/or experience. Significant management leadership experience at the senior executive level, ideally acquired within a large, diversified private or public sector organization, inclusive of experience in financial and human resources management is desired. The candidate should possess experience in strategic management and organizational change, implementation of modern corporate governance principles and best practices, and the development and implementation of strategies, objectives and plans. He or she would have experience in dealing with the federal government, preferably with senior government officials, or comparable experience with other levels of government. Experience in professional practice relating to libraries, archives and/or documentary heritage would be considered an asset.

The candidate should possess knowledge of the legislative framework, mandate and activities of Library and Archives of Canada. Knowledge relating to library, archives and documentary heritage industries as well as their current challenges and opportunities is sought. The ideal candidate should possess knowledge of the federal government's priorities in order to set the strategic goals for Library and Archives of Canada in the context of its mission as set out in the *Library and Archives Canada Act*. Possessing financial literacy, the candidate should also be knowledgeable about sound governance and management principles and practices.

Exhibiting passion for the mission and future of Library and Archives of Canada and of Canada's documentary heritage, the ideal candidate would be a strategic, innovative and engaging leader who would be able to lead organizational change in a manner that fosters collaboration among organizational stakeholders and partners. The candidate would also be able to lead and manage a public institution, and provide the vision and strategic direction needed to ensure Library and Archives of Canada is able to carry out its mandate and achieve its objectives. In addition to the ability to identify, analyze and define priorities and strategies, the candidate should possess the ability to focus the energies and talents of the organization's employees and motivate them to achieve corporate objectives. Possessing superior interpersonal skills, the candidate would demonstrate the ability to develop effective working relationships with the Minister of Canadian Heritage and her Office, and the Deputy Minister of Canadian Heritage, as well as develop and maintain successful relationships with Library and Archives of Canada's key stakeholders and partners. Superior communications skills, both written and oral, are desired as is the ability to act as the Library and Archives of Canada's spokesperson in dealing with the Government, the media, and a wide range of stakeholders. Motivated by challenge and change, the candidate should possess superior analytical skills, sound judgement, and integrity. He or she must also possess high ethical standards, tact and diplomacy.

Proficiency in both official languages would be preferred.

The successful candidate must be prepared to relocate to the National Capital Region or to a location within reasonable commuting distance, and be prepared to travel as required across Canada and abroad.

ressources et des actifs de la société et pour le fonctionnement efficace et efficient de ses activités dans la réalisation des objectifs prévus à son mandat.

La personne idéale serait titulaire d'un diplôme d'une université reconnue dans un domaine pertinent ou d'une combinaison acceptable d'études pertinentes, de formation professionnelle liée au poste ou d'expérience. Une expérience considérable en leadership au niveau de la haute direction, idéalement acquise au sein d'une organisation diversifiée de grande envergure du secteur privé ou public, y compris une expérience en gestion des ressources humaines et financières, est souhaitable. La personne posséderait de l'expérience en gestion stratégique et en changement organisationnel, dans la mise en place de principes modernes de régie d'entreprise et de pratiques exemplaires, ainsi qu'en développement et en mise en œuvre de stratégies, d'objectifs et de plans. La personne aurait de l'expérience en matière de rapports avec le gouvernement fédéral, de préférence avec de hauts fonctionnaires du gouvernement, ou une expérience comparable avec d'autres ordres du gouvernement. De l'expérience dans l'exercice d'activités professionnelles en lien avec les bibliothèques, les archives ou le patrimoine documentaire serait considérée comme un atout.

La personne posséderait une connaissance du cadre législatif, du mandat et des activités de Bibliothèque et Archives du Canada. Une connaissance des secteurs des bibliothèques, des archives et du patrimoine documentaire, ainsi que des défis et des possibilités auxquels ces secteurs font face est recherchée. La personne idéale posséderait une connaissance des priorités du gouvernement fédéral afin d'établir les objectifs stratégiques de Bibliothèque et Archives du Canada dans le cadre de sa mission telle qu'elle est définie dans la *Loi sur la Bibliothèque et les Archives du Canada*. Dotée de savoir en matière de finances, la personne aurait une bonne connaissance en matière de saine gouvernance ainsi qu'une connaissance des principes et des pratiques de gestion.

Passionnée par la mission et l'avenir de Bibliothèque et Archives du Canada et du patrimoine documentaire canadien, la personne idéale serait dotée d'un leadership stratégique, novateur et mobilisateur et serait apte à diriger le changement organisationnel de manière à favoriser la collaboration entre les intervenants et les partenaires de l'organisation. La personne aurait également la capacité de diriger et de gérer un organisme public, et de mettre de l'avant la vision et l'orientation stratégique nécessaires pour permettre à Bibliothèque et Archives du Canada de remplir son mandat et d'atteindre ses objectifs. Outre sa capacité à identifier, à analyser et à définir les priorités et les stratégies, la personne posséderait la capacité de canaliser l'énergie et le talent des employés de l'organisation et de les mobiliser vers l'atteinte des objectifs organisationnels. Dotée d'une habileté supérieure en communications interpersonnelles, la personne démontrerait la capacité d'établir des relations de travail efficaces avec le ministre du Patrimoine canadien, son cabinet et le sous-ministre du Patrimoine canadien, et d'établir et de maintenir des relations fructueuses avec les intervenants et les partenaires de Bibliothèque et Archives du Canada. D'excellentes aptitudes pour la communication écrite et orale sont souhaitables, de même que la capacité d'agir comme porte-parole de Bibliothèque et Archives du Canada dans le cadre des rapports avec le gouvernement, les médias et divers intervenants. Motivée par les défis et le changement, la personne serait dotée d'une capacité supérieure d'analyse, et ferait montre de discernement et d'intégrité. Elle devra également adhérer à des normes d'éthique élevées et faire preuve de tact et de diplomatie.

La maîtrise des deux langues officielles serait préférable.

La personne retenue doit être disposée à déménager dans la région de la capitale nationale ou à une distance raisonnable du lieu de travail et consentir à voyager au besoin dans l'ensemble du Canada et à l'étranger.

The Government is committed to ensuring that its appointments are representative of Canada's regions and official languages, as well as of women, Aboriginal peoples, disabled persons and visible minorities.

The selected candidate must comply with the *Ethical and Political Activity Guidelines for Public Office Holders*. The Guidelines are available on the Governor in Council Appointments Web site, under "Reference Material," at www.appointments-nominations.gc.ca/index.asp?lang=eng.

The selected candidate will be subject to the *Conflict of Interest Act*. Public office holders appointed on a full-time basis must submit to the Office of the Conflict of Interest and Ethics Commissioner, within 60 days of appointment, a confidential report in which they disclose all of their assets, liabilities and outside activities. For more information, please visit the Office of the Conflict of Interest and Ethics Commissioner's Web site at <http://ciec-ccie.gc.ca/Default.aspx?pid=1&lang=en>.

This notice has been placed in the *Canada Gazette* to assist the Governor in Council in identifying qualified candidates for this position. It is not, however, intended to be the sole means of recruitment.

Further details about the organization and its activities can be found on its Web site at www.bac-lac.gc.ca/eng/Pages/home.aspx.

If you have questions about this opportunity, please call Malcolm Bernstein (416-928-4529) or Chris Sawyer (416-640-4312). To be considered for this position, please forward your curriculum vitae and covering letter to bac-lac@amropknightsbridge.com.

English and French notices of vacancies will be produced in an alternative format upon request. For further information, please contact Publishing and Depository Services, Public Works and Government Services Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5, 613-941-5995 or 1-800-635-7943.

[41-1-o]

NOTICE OF VACANCY

VIA RAIL CANADA INC.

President and Chief Executive Officer (full-time position)

Location: Montréal, Quebec

VIA Rail Canada Inc. (VIA Rail) operates the nation's passenger rail services on behalf of the Government of Canada, providing intercity passenger services and maintaining regional and essential remote passenger rail transportation, as approved by Treasury Board through VIA Rail's annual Corporate Plan. The Corporation's objectives are to manage and to provide a safe, secure, efficient, reliable and environmentally sustainable passenger rail service that meets the needs of travellers in Canada.

VIA Rail is currently completing the largest capital investment program in its history, valued at \$1 billion and funded by the Government of Canada to modernize key elements of the passenger rail network. This program includes infrastructure investment,

Le gouvernement est déterminé à faire en sorte que ses nominations soient représentatives des régions du Canada et de ses langues officielles, ainsi que des femmes, des Autochtones, des personnes handicapées et des minorités visibles.

La personne sélectionnée doit se conformer aux *Lignes directrices en matière d'éthique et d'activités politiques à l'intention des titulaires de charge publique*. Vous pouvez consulter ces lignes directrices sur le site Web des Nominations par le gouverneur en conseil, sous « Documents de référence », à l'adresse suivante : www.appointments-nominations.gc.ca/index.asp?lang=fra.

La personne sélectionnée sera assujettie à la *Loi sur les conflits d'intérêts*. Les titulaires de charge publique nommés à temps plein doivent soumettre au Commissariat aux conflits d'intérêts et à l'éthique, dans les 60 jours qui suivent la date de leur nomination, un rapport confidentiel dans lequel ils déclarent leurs biens et exigences ainsi que leurs activités extérieures. Pour plus d'information, veuillez consulter le site Web du Commissariat aux conflits d'intérêts et à l'éthique à l'adresse suivante : <http://ciec-ccie.gc.ca/Default.aspx?pid=1&lang=fr>.

Cette annonce paraît dans la *Gazette du Canada* afin de permettre au gouverneur en conseil de trouver des personnes qualifiées pour ce poste. Cependant, le recrutement ne se limite pas à cette seule façon de procéder.

Vous pourriez trouver d'autres renseignements sur l'organisme et ses activités sur son site Web à l'adresse suivante : www.bac-lac.gc.ca/fra/Pages/accueil.aspx.

Pour toute question concernant ce poste, veuillez communiquer avec Malcolm Bernstein (416-928-4529) ou Chris Sawyer (416-640-4312). Pour poser votre candidature, veuillez faire parvenir votre curriculum vitae ainsi que votre lettre de présentation à bac-lac@amropknightsbridge.com.

Les avis de postes vacants sont disponibles sur demande, dans les deux langues officielles et en média substitut. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec les Éditions et Services de dépôt, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa (Ontario) K1A 0S5, 613-941-5995 ou 1-800-635-7943.

[41-1-o]

AVIS DE POSTE VACANT

VIA RAIL CANADA INC.

Président et premier dirigeant / présidente et première dirigeante (poste à temps plein)

Lieu : Montréal (Québec)

VIA Rail Canada Inc. (VIA Rail) assure les services nationaux de transport ferroviaire voyageurs pour le compte du gouvernement du Canada. Il offre des services voyageurs interurbains et assure des services de transport ferroviaire voyageurs régionaux et essentiels dans les localités éloignées, tel qu'il est approuvé par le Conseil du Trésor par l'entremise du Plan d'entreprise annuel de VIA Rail. Les objectifs de la Société sont de gérer et d'offrir des services de transport ferroviaire voyageurs sûrs, sécuritaires, efficaces, fiables et respectueux de l'environnement qui répondent aux besoins des voyageurs du Canada.

VIA Rail est à compléter le plus important programme d'investissement de son histoire, estimé à un milliard de dollars et financé par le gouvernement du Canada, afin de moderniser les principaux éléments du réseau ferroviaire voyageur. Ce programme

rebuilding of car and locomotive fleets, station upgrades and investment in information technology.

Reporting to the Board of Directors, the President and Chief Executive Officer provides leadership and direction in all aspects of the Corporation's activities, business performance and strategic development.

The ideal candidate should possess a degree from a recognized university in a relevant field of study (e.g. business administration, engineering or law), or an acceptable combination of education, job-related training and/or experience.

The ideal candidate would have significant experience as a chief executive officer or senior executive in a large, complex organization within a dynamic environment. Experience leading and developing high performance teams and managing financial resources, while dealing with the sensitivities of a large, unionized workforce within a regulated environment, is desired. He or she would also have proven experience in reporting to, and/or working with, a board of directors of a large complex organization of significant size and scope. Experience working with and/or influencing public policy and governmental organizations such as Crown corporations, departments and agencies is sought. The candidate would have a significant commercial background with a record of generating revenue and market share within a customer-focused organization.

The ideal candidate would be knowledgeable about the mandate and mission of VIA Rail, its business activities, strategic priorities and public policy issues, as well as its governing legislation, including the *Financial Administration Act*. Knowledge and understanding of the transportation industry, including its competitive dynamics, the operations and risk management of rail and other modes, tourism/hospitality, and related sectors, is desired. The candidate would have knowledge and understanding of sound business practices and principles, including human resources and financial management as well as good corporate governance. Knowledge of the Canadian business, regulatory, and political environments, including the diversity of communities and stakeholders served by VIA Rail, is sought. He or she would also be familiar with Canadian government, policies, practices and decision-making frameworks.

The ideal candidate would have the ability to lead with agility in a dynamic environment, and the capacity to clearly and effectively conceptualize and articulate a long-term perspective on organizational success, understand the needs of diverse stakeholders, and convert a corporate vision into a strategic action plan. The ability to provide strategic leadership to a diverse workforce and to build a constructive culture of teamwork and customer focus, as well as establish and maintain strong and effective relationships with businesses, Government and external stakeholders, while appreciating community issues and demographics, is desired. The candidate would also have the ability to establish innovative ideas to increase revenue generation through the development and implementation of new business opportunities/partnerships, joint ventures, and new approaches to traditional roles. He or she would be able to negotiate skilfully, as well as influence the opinions and ideas of others, build consensus and gain approval for plans, programs, and recommended courses of action. Superior communication skills, both written and oral, and

comprend l'investissement dans les infrastructures, la remise à neuf des parcs de voitures et de locomotives, l'amélioration des gares et l'investissement dans la technologie de l'information.

Relevant du conseil d'administration, le président et premier dirigeant assure le leadership et l'orientation pour tous les aspects des activités, du rendement de l'entreprise et du développement stratégique de la Société.

La personne idéale devrait détenir un diplôme d'une université reconnue dans un domaine d'études pertinent (par exemple administration des affaires, génie ou droit) ou une combinaison acceptable d'études, de formation liée au poste et/ou d'expérience.

La personne idéale aura une expérience importante à un poste de directeur général ou de cadre supérieur d'une importante organisation complexe dans un milieu dynamique. Une expérience à diriger et à créer des équipes de haut rendement et à gérer les ressources financières tout en composant avec les particularités d'un important effectif syndiqué dans un milieu réglementé est souhaitée. Il ou elle aura également une expérience prouvée en matière de reddition de comptes et/ou de travail avec un conseil d'administration d'une grande organisation complexe d'une taille et d'une portée importante. Une expérience de travail auprès des organismes de politique publique ou du gouvernement, comme les sociétés d'État, les ministères et les agences, et/ou l'art de les influencer sont recherchés. La personne aura des antécédents commerciaux importants et sera reconnue pour générer des revenus et accroître les parts de marchés au sein d'un organisme axé sur la clientèle.

La personne idéale connaîtra le mandat et la mission de VIA Rail, ses activités commerciales, ses priorités stratégiques et ses enjeux en matière de politiques publiques, de même que ses règlements d'application, y compris la *Loi sur la gestion des finances publiques*. La connaissance et la compréhension de l'industrie des transports, y compris de ses dynamiques concurrentielles, des opérations et de la gestion des risques du transport par train et des autres modes de transport, du tourisme/de l'accueil et des autres secteurs connexes sont souhaitées. La personne connaîtra les pratiques et les principes commerciaux solides, y compris la gestion des ressources humaines et financières ainsi que la bonne gouvernance d'entreprise. La connaissance et la compréhension des environnements commerciaux, réglementaires et politiques du Canada, y compris de la diversité des collectivités et des intervenants servis par VIA Rail, sont recherchées. Il ou elle sera également au courant des politiques, des pratiques et des cadres décisionnels du gouvernement canadien.

La personne idéale sera en mesure de diriger avec souplesse dans un environnement dynamique et pourra conceptualiser et articuler clairement et efficacement une perspective à long terme sur la réussite de l'organisation, comprendre les besoins d'intervenants variés et transformer une vision d'entreprise en plan d'action stratégique. La capacité d'offrir un leadership stratégique à une main-d'œuvre variée et de bâtir une culture constructive de travail d'équipe et d'orientation axée sur la clientèle, en plus d'établir et de maintenir des relations solides et efficaces avec des entreprises, le gouvernement et des intervenants externes, tout en tenant compte des enjeux communautaires et de la démographie, est souhaitée. La personne pourra également trouver des idées novatrices afin d'augmenter la génération de revenus par la conception et la mise en œuvre de nouvelles possibilités ou de partenariats d'entreprises, de coentreprises et de nouvelles approches aux rôles traditionnels. Il ou elle pourra négocier avec habileté de même qu'influencer les opinions et les idées des autres, établir un consensus et faire approuver les plans, les programmes et les

the ability to act as a spokesperson in representing VIA Rail with stakeholders, media, public institutions, governments and other organizations are also sought.

To achieve the Corporation's objectives and carry out its mandate, the President and Chief Executive Officer would be an innovative, entrepreneurial and strategic leader, and would possess sound business judgement and independence of mind. A person of high ethical standards and integrity, he or she would possess superior interpersonal skills, tact and discretion.

Proficiency in both official languages would be preferred.

VIA Rail's head office is located in Montréal; therefore, the successful candidate must reside in or be willing to relocate to the Greater Montréal Area or to a location that is within reasonable commuting distance. He or she must also be willing to travel to, and have a presence within, Toronto and Ottawa regularly.

The Government is committed to ensuring that its appointments are representative of Canada's regions and official languages, as well as of women, Aboriginal peoples, disabled persons and visible minorities.

The selected candidate must comply with the *Ethical and Political Activity Guidelines for Public Office Holders*. The Guidelines are available on the Governor in Council Appointments Web site, under "Reference Material," at www.appointments-nominations.gc.ca.

The selected candidate will be subject to the *Conflict of Interest Act*. Public office holders appointed on a full-time basis must submit to the Office of the Conflict of Interest and Ethics Commissioner, within 60 days of appointment, a confidential report in which they disclose all of their assets, liabilities and outside activities. For more information, please visit the Office of the Conflict of Interest and Ethics Commissioner's Web site at <http://ciec-ccie.gc.ca/Default.aspx?pid=1&lang=en>.

This notice has been placed in the *Canada Gazette* to assist the Governor in Council in identifying qualified candidates for this position. It is not, however, intended to be the sole means of recruitment.

Further details about VIA Rail and its activities can be found on its Web site at www.viarail.ca/en.

For more information, please contact Michelle Richard at 613-742-3212 or Roger T. Duguay at 514-937-1000, or either of them by email at ViaRail@odgersberndtson.ca. To apply for this position, please visit the Odgers Berndtson Web site at www.odgersberndtson.ca/en/careers/11801.

English and French notices of vacancies will be produced in an alternative format upon request. For further information, please contact Publishing and Depository Services, Public Works and Government Services Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5, 613-941-5995 or 1-800-635-7943.

mesures recommandées. Des compétences supérieures en communication écrite et orale et la capacité d'agir à titre de porte-parole afin de représenter VIA Rail auprès des intervenants, des médias, des institutions publiques, des gouvernements et des autres organismes sont également recherchées.

Afin d'atteindre les objectifs de la Société et de s'acquitter de son mandat, le président et premier dirigeant devra être un leader novateur, entrepreneurial et stratégique, faire preuve d'un bon jugement professionnel et posséder une indépendance d'esprit. La personne devra avoir des normes éthiques élevées, posséder des compétences supérieures en relations interpersonnelles et faire preuve d'intégrité, de tact et de discrétion.

La maîtrise des deux langues officielles est préférable.

Le siège social de VIA Rail se trouve à Montréal. Par conséquent, la personne retenue doit demeurer ou être disposée à déménager dans la région métropolitaine de Montréal ou à proximité du lieu de travail. Il ou elle doit également être disposée à se rendre régulièrement à Toronto et à Ottawa. De plus, la personne doit avoir une présence dans ces villes.

Le gouvernement est déterminé à faire en sorte que ses nominations soient représentatives des régions du Canada et de ses langues officielles, ainsi que des femmes, des Autochtones, des personnes handicapées et des minorités visibles.

La personne sélectionnée doit se conformer aux *Lignes directrices en matière d'éthique et d'activités politiques à l'intention des titulaires de charge publique*. Vous pouvez consulter ces lignes directrices sur le site Web des Nominations par le gouverneur en conseil, sous « Documents de référence », à l'adresse suivante : www.appointments-nominations.gc.ca/index.asp?lang=fra.

La personne sélectionnée sera assujettie à la *Loi sur les conflits d'intérêts*. Les titulaires de charge publique nommés à temps plein doivent soumettre au Commissariat aux conflits d'intérêts et à l'éthique, dans les 60 jours qui suivent la date de leur nomination, un rapport confidentiel dans lequel ils déclarent leurs biens et exigibilités ainsi que leurs activités extérieures. Pour plus d'information, veuillez consulter le site Web du Commissariat aux conflits d'intérêts et à l'éthique à l'adresse suivante : <http://ciec-ccie.gc.ca/Default.aspx?pid=1&lang=fr>.

Cette annonce paraît dans la *Gazette du Canada* afin de permettre au gouverneur en conseil de trouver des personnes qualifiées pour ce poste. Cependant, le recrutement ne se limite pas à cette seule façon de procéder.

Vous pourrez trouver d'autres renseignements sur VIA Rail et ses activités sur son site Web à l'adresse suivante : www.viarail.ca/fr.

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec Michelle Richard au 613-742-3212 ou avec Roger T. Duguay au 514-937-1000, ou avec l'un ou l'autre par courriel à ViaRail@odgersberndtson.ca. Pour poser votre candidature pour le poste, veuillez visiter le site Web d'Odgers Berndtson au www.odgersberndtson.ca/en/careers/11801.

Les avis de postes vacants sont disponibles sur demande, dans les deux langues officielles et en média substitut. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec les Éditions et Services de dépôt, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa (Ontario) K1A 0S5, 613-941-5995 ou 1-800-635-7943.

OFFICE OF THE SUPERINTENDENT OF FINANCIAL INSTITUTIONS**BANK ACT***Equitable Bank — Letters patent of continuance*

Notice is hereby given of the issuance, pursuant to section 35 of the *Bank Act*, of letters patent continuing Equitable Trust Company as a bank under the *Bank Act* under the name in English, Equitable Bank, and in French, Banque Équitable effective July 1, 2013.

September 26, 2013

JULIE DICKSON
Superintendent of Financial Institutions

[41-1-o]

BUREAU DU SURINTENDANT DES INSTITUTIONS FINANCIÈRES**LOI SUR LES BANQUES***Banque Équitable — Lettres patentes de prorogation*

Avis est par les présentes donné de la délivrance, en vertu de l'article 35 de la *Loi sur les banques*, de lettres patentes prorogant L'Équitable, Compagnie de Fiducie comme une banque sous le régime de la *Loi sur les banques* sous la dénomination sociale en français, Banque Équitable et, en anglais, Equitable Bank à compter du 1^{er} juillet 2013.

Le 26 septembre 2013

Le surintendant des institutions financières
JULIE DICKSON

[41-1-o]

OFFICE OF THE SUPERINTENDENT OF FINANCIAL INSTITUTIONS**BANK ACT***Wintrust Financial Corporation — Approval to have a financial establishment in Canada*

Notice is hereby given, pursuant to subsection 522.211(1) of the *Bank Act*, that the Minister of Finance approved, on May 22, 2013, Wintrust Financial Corporation to have a financial establishment in Canada.

September 24, 2013

JULIE DICKSON
Superintendent of Financial Institutions

[41-1-o]

BUREAU DU SURINTENDANT DES INSTITUTIONS FINANCIÈRES**LOI SUR LES BANQUES***Wintrust Financial Corporation — Agrément relatif aux établissements financiers au Canada*

Avis est par les présentes donné, en vertu du paragraphe 522.211(1) de la *Loi sur les banques*, que le ministre des Finances a consenti, le 22 mai 2013, à ce que Wintrust Financial Corporation ait un établissement financier au Canada.

Le 24 septembre 2013

Le surintendant des institutions financières
JULIE DICKSON

[41-1-o]

PARLIAMENT**CHIEF ELECTORAL OFFICER**

CANADA ELECTIONS ACT

Deregistration of a registered electoral district association

On application by the electoral district association, in accordance with subsection 403.2(1) of the *Canada Elections Act*, the “Cariboo—Prince George Federal Green Party Association” is deregistered, effective October 31, 2013.

September 30, 2013

SYLVAIN DUBOIS
Deputy Chief Electoral Officer
Political Financing

[41-1-o]

CHIEF ELECTORAL OFFICER

CANADA ELECTIONS ACT

Deregistration of registered electoral district associations

As a result of the failure to comply with the obligations of section 403.35 and subsection 403.21(1) of the *Canada Elections Act*, the following associations are deregistered, pursuant to section 403.19 and subsection 403.21(4) of the Act, effective October 31, 2013:

Association de circonscription du Bloc Québécois de Québec
Green Party of Canada EDA Jeanne-Le Ber
October 1, 2013

MARC MAYRAND
Chief Electoral Officer

[41-1-o]

PARLEMENT**DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS**

LOI ÉLECTORALE DU CANADA

Radiation d'une association de circonscription enregistrée

Sur demande de l'association de circonscription, conformément au paragraphe 403.2(1) de la *Loi électorale du Canada*, l'association « Cariboo—Prince George Federal Green Party Association » est radiée. La radiation prend effet le 31 octobre 2013.

Le 30 septembre 2013

Le sous-directeur général des élections
Financement politique
SYLVAIN DUBOIS

[41-1-o]

DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS

LOI ÉLECTORALE DU CANADA

Radiation d'associations de circonscription enregistrées

Par suite du défaut de remplir leurs obligations en vertu de l'article 403.35 et du paragraphe 403.21(1) de la *Loi électorale du Canada*, les associations suivantes sont radiées, en vertu de l'article 403.19 et du paragraphe 403.21(4) de la Loi. La radiation prend effet le 31 octobre 2013.

Association de circonscription du Bloc Québécois de Québec
L'Association du Parti Vert du Canada de Jeanne-Le Ber
Le 1^{er} octobre 2013

Le directeur général des élections
MARC MAYRAND

[41-1-o]

COMMISSIONS**CANADA REVENUE AGENCY****INCOME TAX ACT***Revocation of registration of charities*

The following notice of intention to revoke was sent to the charities listed below because they have not met the filing requirements of the *Income Tax Act*:

“Notice is hereby given, pursuant to paragraph 168(1)(c) of the *Income Tax Act*, that I propose to revoke the registration of the charities listed below and that by virtue of paragraph 168(2)(b) thereof, the revocation of the registration is effective on the date of publication of this notice.”

COMMISSIONS**AGENCE DU REVENU DU CANADA****LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU***Révocation de l'enregistrement d'organismes de bienfaisance*

L'avis d'intention de révocation suivant a été envoyé aux organismes de bienfaisance indiqués ci-après parce qu'ils n'ont pas présenté leurs déclarations tel qu'il est requis en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* :

« Avis est donné par les présentes que, conformément à l'alinéa 168(1)c) de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, j'ai l'intention de révoquer l'enregistrement des organismes de bienfaisance mentionnés ci-dessous en vertu de l'alinéa 168(2)b) de cette loi et que la révocation de l'enregistrement entre en vigueur à la publication du présent avis. »

Business Number Numéro d'entreprise	Name/Nom Address/Adresse
100883255RR0001	CENTRE D'ENTRAIDE DE SAINT-GABRIEL INC., SAINT-GABRIEL-DE-BRANDON (QC)
104141213RR0001	ÉCOLE PRIMAIRE DES ARBRISSEAUX INC., COMPTON (QC)
106954217RR0001	CORPORATION DU COLLÈGE DE SAINTE-ANNE-DE-LA-POCATIÈRE, LA POCATIÈRE (QC)
108077033RR0001	TINY TYKES CHRISTIAN CO-OPERATIVE NURSERY SCHOOL INCORPORATED, NEWMARKET, ONT.
118791771RR0001	ASSINIBOIA BRANCH, SASKATCHEWAN MUSIC FESTIVAL ASSOCIATION (INCORPORATED), ASSINIBOIA, SASK.
118856624RR0001	CHRISTIAN INFO SOCIETY, VANCOUVER, B.C.
118886597RR0001	DOMAINE LA SOLITUDE STE-FRANCOISE INC., SAINTE-FRANÇOISE (QC)
118926385RR0001	FONDS D'ÉTUDES ET DE RECHERCHES EN DESIGN D'INTÉRIEUR DE L'EST, MONTRÉAL (QC)
118937929RR0001	GESTES THÉÂTRE MARIONNETTIQUE ET MUSICAL, GATINEAU (QC)
119013019RR0001	GRUPE SCOUT DE POINTE-AU-PÈRE (DISTRICT ORIGINAL) INC., RIMOUSKI (QC)
119031011RR0001	MANITOUWADGE LIONS CLUB, CHARITABLE TRUST, MANITOUWADGE, ONT.
119031649RR0001	MAPLE CREEK AND DISTRICT MUSIC FESTIVAL, MAPLE CREEK, SASK.
119105096RR0001	PROGRAMMES DE CULTURE CANADIENNE L.A.E. INC./CANADIAN CULTURAL PROGRAMMES L.A.E. INC., WESTMOUNT (QC)
119148955RR0001	SHIBELITH (HAILEYBURY) INC., NORTH BAY, ONT.
119175537RR0001	ST. GEORGE'S SCHOOL'S PARENTS' ASSOCIATION, TORONTO, ONT.
119214229RR0001	THEATRE KELOWNA SOCIETY, KELOWNA, B.C.
119231587RR0001	THE EQUIPPERS MINISTRY DEVELOPMENT SOCIETY, DELTA, B.C.
119240646RR0001	THE KINISTINO & DISTRICT RINKS DEVELOPMENT ASSOC., KINISTINO, SASK.
119246635RR0007	COLD LAKE BRANCH, NAVY LEAGUE OF CANADA, BONNYVILLE, ALTA.
119303832RR0001	WOODSTOCK ROTARY FESTIVAL OF MUSIC, WOODSTOCK, ONT.
119305779RR0001	YELLOWHEAD REGION EDUCATIONAL SOCIETY, HINTON, ALTA.
120285101RR0001	FONDATION JEAN-OLIVIER CHENIER POUR LES PERSONNES HANDICAPÉES, LACHINE (QC)
120659032RR0001	SHERARD MUSICAL THEATRE ASSOCIATION, SHERWOOD PARK, ALTA.
122462021RR0001	COLLÈGE SAINTE-ANNE DE LACHINE, LACHINE (QC)
123613523RR0056	LIGUE DES CADETS DE L'AIR DU CANADA - ESCADRON 725 MASEY-VANIER, COWANSVILLE (QC)
123613523RR0058	LIGUE DES CADETS DE L'AIR DU CANADA - ESCADRON 830 PIERREFONDS, PIERREFONDS (QC)
126465772RR0001	PRINCE RUPERT CONCERT SOCIETY, PRINCE RUPERT, B.C.
129716643RR0001	MCLAURIN MEMORIAL BAPTIST CHURCH, EDMONTON, ALTA.
130140676RR0001	KINDERSLEY AND DISTRICT PLAINS MUSEUM INC., KINDERSLEY, SASK.
133367805RR0001	CRÉATION DANSE LYNDY GAUDREAU, MONTRÉAL (QC)
135050938RR0001	THE LIONS EYE BANK (ALBERTA) SOCIETY, CALGARY, ALTA.
135829505RR0001	SHOWPLACE PETERBOROUGH PERFORMANCE CENTRE, PETERBOROUGH, ONT.
137747606RR0001	MOOSE JAW CHILDREN'S CHOIR INC., MOOSE JAW, SASK.
137963435RR0001	FITZWATER SERVICES ASSOCIATION, KAMLOOPS, B.C.
139138861RR0008	GATEWAY CHRISTIAN LIFE CENTRE OF THE CHRISTIAN AND MISSIONARY ALLIANCE IN CANADA, MISSISSAUGA, ONT.
140563966RR0001	FONDATION DE L'ÉCOLE LES TERRASSES, TROIS-RIVIÈRES (QC)
804573061RR0001	LANGUAGE CENTRE FOR NEWCOMERS, BROOKS, ALTA.
813345014RR0001	FONDATION MARC ANTHONY, SALABERRY-DE-VALLEYFIELD (QC)
816024020RR0001	CREATIVE HABITAT DANCE PROJECTS INC., TORONTO, ONT.
822110359RR0001	EVOLUTION THEATRE, ORLÉANS, ONT.
823025747RR0001	THE EXOTIC ANIMAL RESCUE SOCIETY, ST. CATHARINES, ONT.
825367949RR0001	ACTIVITIES UNLIMITED OF COWICHAN VALLEY SOCIETY, CROFTON, B.C.
826822546RR0001	COMMONPLACE ECO-VILLAGE PROJECT NIAGARA, ST. CATHARINES, ONT.
828969279RR0001	COUNSELLORS FOR AT RISK STUDENTS IN ONTARIO, BRIDGENORTH, ONT.
831008743RR0001	PILIPINO EDUCATORS & ADVOCATED COUNCIL, CALGARY, ALTA.
832170740RR0001	BRAMPTON SYMPHONY ORCHESTRA, BRAMPTON, ONT.
833817828RR0001	LA FONDATION GARCEAU, MONTRÉAL (QC)

Business Number Numéro d'entreprise	Name/Nom Address/Adresse
834340671RR0001	ST. CLAIR SECONDARY SCHOOL CHARITABLE ORGANIZATION, SARNIA, ONT.
838531200RR0001	FONDATION DU CÉGEP À TERREBONNE, TERREBONNE (QC)
842429623RR0001	MISSION AGAINST MALARIA SOCIETY, VICTORIA, B.C.
844454892RR0001	FONDATION L'ACTUEL, MONTRÉAL (QC)
847119948RR0001	WATERLOO MENNONITE BRETHREN CHURCH, WATERLOO, ONT.
848485348RR0002	DEVELOPMENT OF ONTARIAN ENGINEERS AND RESOURCES INC., TORONTO, ONT.
854279858RR0001	WEST COAST EQUINE RESCUE & REHABILITATION SOCIETY, LANGLEY, B.C.
861693141RR0001	STUDENTS' ASSOCIATION OF THE FACULTY OF ARTS ART ENHANCEMENT FUND INC., OTTAWA, ONT.
880652474RR0001	GROUPE SCOUT STE-MARIE DE BEAUCE (DISTRICT RIVE SUD BEAUCE), SAINTE-MARIE (QC)

CATHY HAWARA
Director General
Charities Directorate

[41-1-o]

La directrice générale
Direction des organismes de bienfaisance
CATHY HAWARA

[41-1-o]

CANADIAN INTERNATIONAL TRADE TRIBUNAL

APPEALS

Notice No. HA-2013-013

The Canadian International Trade Tribunal (the Tribunal) will hold public hearings to consider the appeals referenced hereunder. These hearings will be held beginning at 9:30 a.m., in the Tribunal's Hearing Rooms No. 1 or No. 2, 18th Floor, 333 Laurier Avenue West, Ottawa, Ontario. Interested persons planning to attend should contact the Tribunal at 613-998-9908 to obtain further information and to confirm that the hearings will be held as scheduled.

Customs Act

Wolseley Canada Inc. v. President of the Canada Border Services Agency

Date of Hearing: November 5, 2013
Appeal No.: AP-2012-066
Goods in Issue: TOTO rectangle under counter lavatory or bathroom sink, model No. LT191(G)
Issue: Whether the goods in issue are properly classified under tariff item No. 9979.00.00 as goods specifically designed to assist persons with disabilities in alleviating the effects of those disabilities, and articles and materials for use in such goods, and thereby benefit from duty-free treatment.
Tariff Item at Issue: Wolseley Canada Inc.—9979.00.00

Customs Act

Philips Electronics Ltd. v. President of the Canada Border Services Agency

Date of Hearing: November 5, 2013
Appeal No.: AP-2013-013
Goods in Issue: Philips AVENT soother, model No. SCF172/20
Issue: Whether the goods in issue are properly classified under tariff item No. 3926.90.99 as other articles of plastics and articles of other materials of headings No. 39.01 to 39.14, as determined by the President of the Canada Border Services Agency, or should be classified under tariff item No. 9503.00.90 as other toys, as claimed by Philips Electronics Ltd.
Tariff Items at Issue: Philips Electronics Ltd.—9503.00.90
President of the Canada Border Services Agency—3926.90.99

TRIBUNAL CANADIEN DU COMMERCE EXTÉRIEUR

APPELS

Avis n° HA-2013-013

Le Tribunal canadien du commerce extérieur (le Tribunal) tiendra des audiences publiques afin d'entendre les appels mentionnés ci-dessous. Les audiences débuteront à 9 h 30 et auront lieu dans les salles d'audience n° 1 ou n° 2 du Tribunal, 18^e étage, 333, avenue Laurier Ouest, Ottawa (Ontario). Les personnes intéressées qui ont l'intention d'assister à l'une ou l'autre des audiences doivent s'adresser au Tribunal en composant le 613-998-9908 si elles désirent plus de renseignements ou si elles veulent confirmer la date d'une audience.

Loi sur les douanes

Wolseley Canada Inc. c. Président de l'Agence des services frontaliers du Canada

Date de l'audience : Le 5 novembre 2013
Appel n° : AP-2012-066
Marchandises en cause : Lavabo rectangulaire encastré de marque TOTO, modèle n° LT191(G)
Question en litige : Déterminer si les marchandises en cause sont correctement classées dans le numéro tarifaire 9979.00.00 à titre de marchandises conçues spécifiquement pour assister les personnes handicapées en allégeant les effets de leurs handicaps, et articles et matières devant servir dans ces marchandises, et ainsi bénéficier de la franchise de droits de douane.
Numéro tarifaire en cause : Wolseley Canada Inc. — 9979.00.00

Loi sur les douanes

Philips Electronics Ltd. c. Président de l'Agence des services frontaliers du Canada

Date de l'audience : Le 5 novembre 2013
Appel n° : AP-2013-013
Marchandises en cause : Sucette Philips AVENT, modèle n° SCF172/20
Question en litige : Déterminer si les marchandises en cause sont correctement classées dans le numéro tarifaire 3926.90.99 à titre d'autres ouvrages en matières plastiques et ouvrages en autres matières des positions n° 39.01 à 39.14, comme l'a déterminé le président de l'Agence des services frontaliers du Canada, ou si elles doivent être classées dans le numéro tarifaire 9503.00.90 à titre d'autres jouets, comme le soutient Philips Electronics Ltd.
Numéros tarifaires en cause : Philips Electronics Ltd. — 9503.00.90
Président de l'Agence des services frontaliers du Canada — 3926.90.99

Customs Act

Cross Country Parts Distribution Ltd. v. President of the Canada Border Services Agency

Date of Hearing: November 7, 2013
Appeal No.: AP-2012-052

Goods in Issue: Decon Cabin 150 inflatable decontamination shower cabin
Issue: Whether the goods in issue are properly classified under tariff item No. 6307.90.99 as other made-up articles of other textile materials, or, in the alternative, under tariff item No. 9406.00.20 as pre-fabricated air-supported buildings, or, in the further alternative, under tariff item No. 3922.10.00 as shower-baths made of plastics, as determined by the President of the Canada Border Services Agency, or should be classified under tariff item No. 8424.89.00 as other mechanical appliances (whether or not hand-operated) for projecting, dispersing or spraying liquids or powders, as claimed by Cross Country Parts Distribution Ltd.

Tariff Items at Issue: Cross Country Parts Distribution Ltd.—8424.89.00
President of the Canada Border Services Agency—6307.90.99, 9406.00.20 and 3922.10.00

October 3, 2013

By order of the Tribunal
DOMINIQUE LAPORTE
Secretary

[41-1-o]

CANADIAN INTERNATIONAL TRADE TRIBUNAL**ORDER***Bicycles*

Notice is hereby given that, on September 30, 2013, pursuant to paragraph 76.01(5)(a) of the *Special Import Measures Act*, the Canadian International Trade Tribunal rescinded its order (Interim Review Nos. RD-2013-001 and RD-2013-002) made on December 7, 2012, in Expiry Review No. RR-2011-002 concerning bicycles, assembled or unassembled, with wheel diameters of 16 inches (40.64 cm) and greater, originating in or exported from Chinese Taipei and the People's Republic of China, excluding bicycles with an FOB Chinese Taipei or People's Republic of China selling price exceeding CAN\$225 and excluding bicycles with foldable frames and stems.

Ottawa, September 30, 2013

DOMINIQUE LAPORTE
Secretary

[41-1-o]

CANADIAN RADIO-TELEVISION AND TELECOMMUNICATIONS COMMISSION**NOTICE TO INTERESTED PARTIES**

The Commission posts on its Web site the decisions, notices of consultation and regulatory policies that it publishes, as well as information bulletins and orders. On April 1, 2011, the *Canadian Radio-television and Telecommunications Commission Rules of Practice and Procedure* came into force. As indicated in Part 1 of these Rules, some broadcasting applications are posted directly on the Commission's Web site, www.crtc.gc.ca, under "Part 1 Applications."

Loi sur les douanes

Cross Country Parts Distribution Ltd. c. Président de l'Agence des services frontaliers du Canada

Date de l'audience : Le 7 novembre 2013
Appel n° : AP-2012-052

Marchandises en cause : Douche de décontamination gonflable Decon Cabin 150
Question en litige : Déterminer si les marchandises en cause sont correctement classées dans le numéro tarifaire 6307.90.99 à titre d'autres articles confectionnés d'autres matières textiles, ou, subsidiairement, dans le numéro tarifaire 9406.00.20 à titre de structures gonflables préfabriquées, ou, subsidiairement encore, dans le numéro tarifaire 3922.10.00 à titre de douches en matières plastiques, comme l'a déterminé le président de l'Agence des services frontaliers du Canada, ou si elles doivent être classées dans le numéro tarifaire 8424.89.00 à titre d'autres appareils mécaniques (même à main) à projeter, disperser ou pulvériser des matières liquides ou en poudre, comme le soutient Cross Country Parts Distribution Ltd.

Numéros tarifaires en cause : Cross Country Parts Distribution Ltd. — 8424.89.00
Président de l'Agence des services frontaliers du Canada — 6307.90.99, 9406.00.20 et 3922.10.00

Le 3 octobre 2013

Par ordre du Tribunal
Le secrétaire
DOMINIQUE LAPORTE

[41-1-o]

TRIBUNAL CANADIEN DU COMMERCE EXTÉRIEUR**ORDONNANCE***Bicyclettes*

Avis est donné par la présente que, le 30 septembre 2013, conformément au paragraphe 76.01(5) de la *Loi sur les mesures spéciales d'importation*, le Tribunal canadien du commerce extérieur a annulé l'ordonnance (réexamens intermédiaires n^{os} RD-2013-001 et RD-2013-002) qu'il a rendue le 7 décembre 2012 dans le cadre du réexamen relatif à l'expiration n^o RR-2011-002 concernant les bicyclettes assemblées ou démontées, avec des roues d'un diamètre de 16 pouces (40,64 cm) et plus, originaires ou exportées du Taipei chinois et de la République populaire de Chine, à l'exclusion des bicyclettes dont le prix de vente FAB Taipei chinois ou République populaire de Chine est supérieur à 225 \$CAN et à l'exclusion des bicyclettes avec cadres et potences pliables.

Ottawa, le 30 septembre 2013

Le secrétaire
DOMINIQUE LAPORTE

[41-1-o]

CONSEIL DE LA RADIODIFFUSION ET DES TÉLÉCOMMUNICATIONS CANADIENNES**AVIS AUX INTÉRESSÉS**

Le Conseil affiche sur son site Web les décisions, les avis de consultation et les politiques réglementaires qu'il publie ainsi que les bulletins d'information et les ordonnances. Le 1^{er} avril 2011, les *Règles de pratique et de procédure du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes* sont entrées en vigueur. Tel qu'il est prévu dans la partie 1 de ces règles, le Conseil affiche directement sur son site Web, www.crtc.gc.ca, certaines demandes de radiodiffusion sous la rubrique « Demandes de la Partie 1 ».

To be up to date on all ongoing proceedings, it is important to regularly consult “Today’s Releases” on the Commission’s Web site, which includes daily updates to notices of consultation that have been published and ongoing proceedings, as well as a link to Part 1 applications.

The following documents are abridged versions of the Commission’s original documents. The original documents contain a more detailed outline of the applications, including the locations and addresses where the complete files for the proceeding may be examined. These documents are posted on the Commission’s Web site and may also be examined at the Commission’s offices and public examination rooms. Furthermore, all documents relating to a proceeding, including the notices and applications, are posted on the Commission’s Web site under “Public Proceedings.”

CANADIAN RADIO-TELEVISION AND TELECOMMUNICATIONS COMMISSION

PART 1 APPLICATION

The following application was posted on the Commission’s Web site between September 27, 2013, and October 3, 2013:

9015-2018 Québec inc.
Montréal, Quebec
2013-1302-2
Addition of a transmitter for CHOU
Deadline for submission of interventions, comments and/or answers: October 31, 2013

[41-1-o]

Pour être à jour sur toutes les instances en cours, il est important de consulter régulièrement la rubrique « Nouvelles du jour » du site Web du Conseil, qui comporte une mise à jour quotidienne des avis de consultation publiés et des instances en cours, ainsi qu’un lien aux demandes de la partie 1.

Les documents qui suivent sont des versions abrégées des documents originaux du Conseil. Les documents originaux contiennent une description plus détaillée de chacune des demandes, y compris les lieux et les adresses où l’on peut consulter les dossiers complets de l’instance. Ces documents sont affichés sur le site Web du Conseil et peuvent également être consultés aux bureaux et aux salles d’examen public du Conseil. Par ailleurs, tous les documents qui se rapportent à une instance, y compris les avis et les demandes, sont affichés sur le site Web du Conseil sous « Instances publiques ».

CONSEIL DE LA RADIODIFFUSION ET DES TÉLÉCOMMUNICATIONS CANADIENNES

DEMANDE DE LA PARTIE 1

La demande suivante a été affichée sur le site Web du Conseil entre le 27 septembre 2013 et le 3 octobre 2013 :

9015-2018 Québec inc.
Montréal (Québec)
2013-1302-2
Ajout d’un émetteur pour CHOU
Date limite pour le dépôt des interventions, des observations ou des réponses : le 31 octobre 2013

[41-1-o]

CANADIAN RADIO-TELEVISION AND TELECOMMUNICATIONS COMMISSION

NOTICE OF CONSULTATION

2013-536

October 4, 2013

Notice of hearing

December 5, 2013
Gatineau, Quebec
Deadline for submission of interventions, comments and/or answers: November 4, 2013

The Commission will hold a hearing on December 5, 2013, at 11 a.m., at the Commission headquarters, 1 Promenade du Portage, Gatineau, Quebec. The Commission intends to consider the following applications, subject to interventions, without the appearance of the parties:

1. Teletatino Network Inc.
Across Canada
Application for a broadcasting licence to operate a national general interest third-language ethnic specialty Category B service to be known as Spanish Sports & Entertainment 1.
2. Sylvain Gagné, on behalf of a corporation to be incorporated Across Canada
Application for a broadcasting licence to operate a national French-language specialty Category B service to be known as FRISSONS TV.

CONSEIL DE LA RADIODIFFUSION ET DES TÉLÉCOMMUNICATIONS CANADIENNES

AVIS DE CONSULTATION

2013-536

Le 4 octobre 2013

Avis d’audience

Le 5 décembre 2013
Gatineau (Québec)
Date limite pour le dépôt des interventions, des observations ou des réponses : le 4 novembre 2013

Le Conseil tiendra une audience le 5 décembre 2013, à 11 h, à l’administration centrale, 1, promenade du Portage, Gatineau (Québec). Le Conseil entend étudier les demandes suivantes, sous réserve d’interventions, sans la comparution des parties :

1. Teletatino Network Inc.
L’ensemble du Canada
Demande en vue d’obtenir une licence de radiodiffusion afin d’exploiter un service national de catégorie B spécialisé de langue tierce, d’intérêt général et à caractère ethnique devant s’appeler Spanish Sports & Entertainment 1.
2. Sylvain Gagné, au nom d’une société devant être constituée L’ensemble du Canada
Demande en vue d’obtenir une licence de radiodiffusion afin d’exploiter un service national de catégorie B spécialisé de langue française devant s’appeler FRISSONS TV.

- | | |
|--|--|
| <p>3. OpenBroadcaster Inc.
Across Canada
Application for a broadcasting licence to operate a national English-language specialty Category B service to be known as OBZONE.</p> | <p>3. OpenBroadcaster Inc.
L'ensemble du Canada
Demande en vue d'obtenir une licence de radiodiffusion afin d'exploiter un service national de catégorie B spécialisé de langue anglaise devant s'appeler OBZONE.</p> |
| <p>4. Ethnic Channels Group Limited
Across Canada
Application for a broadcasting licence to operate a national niche third-language ethnic specialty Category B service to be known as Hindi Women's TV 2.</p> | <p>4. Ethnic Channels Group Limited
L'ensemble du Canada
Demande en vue d'obtenir une licence de radiodiffusion afin d'exploiter un service national de catégorie B spécialisé de créneau, à caractère ethnique et de langue tierce devant s'appeler Hindi Women's TV 2.</p> |
| <p>5. Ethnic Channels Group Limited
Across Canada
Application for a broadcasting licence to operate a national general interest third-language ethnic specialty Category B service to be known as Italian TV.</p> | <p>5. Ethnic Channels Group Limited
L'ensemble du Canada
Demande en vue d'obtenir une licence de radiodiffusion afin d'exploiter un service national d'intérêt général de catégorie B spécialisé à caractère ethnique et de langue tierce devant s'appeler Italian TV.</p> |
| <p>6. Ethnic Channels Group Limited
Across Canada
Application for a broadcasting licence to operate a national niche third-language ethnic specialty Category B service to be known as South Asian Food TV.</p> | <p>6. Ethnic Channels Group Limited
L'ensemble du Canada
Demande en vue d'obtenir une licence de radiodiffusion afin d'exploiter un service national de catégorie B spécialisé de créneau, à caractère ethnique et de langue tierce devant s'appeler South Asian Food TV.</p> |
| <p>7. Ethnic Channels Group Limited
Across Canada
Application for a broadcasting licence to operate a national niche third-language ethnic specialty Category B service to be known as Travel XP Canada.</p> | <p>7. Ethnic Channels Group Limited
L'ensemble du Canada
Demande en vue d'obtenir une licence de radiodiffusion afin d'exploiter un service national de catégorie B spécialisé de créneau, à caractère ethnique et de langue tierce devant s'appeler Travel XP Canada.</p> |
| <p>8. Ethnic Channels Group Limited
Across Canada
Application by Ethnic Channels Group Limited for a broadcasting licence to operate a national English-language ethnic specialty Category B service to be known as ECGL Cricket TV.</p> | <p>8. Ethnic Channels Group Limited
L'ensemble du Canada
Demande en vue d'obtenir une licence de radiodiffusion afin d'exploiter un service national de catégorie B spécialisé à caractère ethnique et de langue anglaise devant s'appeler ECGL Cricket TV.</p> |
| <p>9. The Photography Network (RDP) Inc.
Across Canada
Application for a broadcasting licence to operate a national French-language digital specialty Category B service to be known as Le réseau de la photographie-RDP.</p> | <p>9. Le Réseau de la Photographie (RDP) inc.
L'ensemble du Canada
Demande en vue d'obtenir une licence de radiodiffusion afin d'exploiter un service national de catégorie B numérique spécialisé de langue française devant s'appeler Le réseau de la photographie-RDP.</p> |
| <p>10. James Houssen, on behalf of a corporation to be incorporated Saint John and Rothesay, New Brunswick
Application for authority to acquire from Pritchard Broadcasting Inc. the assets of the English-language specialty radio programming undertaking CJRP-FM Saint John and its transmitter CJRP-FM-1 Rothesay.</p> | <p>10. James Houssen, au nom d'une société devant être constituée Saint John et Rothesay (Nouveau-Brunswick)
Demande en vue d'obtenir l'autorisation d'acquérir de Pritchard Broadcasting Inc. l'actif de l'entreprise de programmation de radio spécialisée de langue anglaise CJRP-FM Saint John et son émetteur CJRP-FM-1 Rothesay.</p> |
| <p>11. Acadia Broadcasting Limited
Moncton, New Brunswick
Application for authority to acquire from Rogers Broadcasting Limited the assets of the English-language radio programming undertaking CKNI-FM Moncton.</p> | <p>11. Acadia Broadcasting Limited
Moncton (Nouveau-Brunswick)
Demande afin d'obtenir l'autorisation d'acquérir de Rogers Broadcasting Limited l'actif de l'entreprise de programmation de radio de langue anglaise CKNI-FM Moncton.</p> |
| <p>12. Société d'information Lac St-Jean
Dolbeau-Mistassini, Quebec
Application for a broadcasting licence to operate a French-language FM community radio programming undertaking in Dolbeau-Mistassini.</p> | <p>12. Société d'information Lac St-Jean
Dolbeau-Mistassini (Québec)
Demande en vue d'obtenir une licence de radiodiffusion afin d'exploiter une entreprise de programmation de radio FM communautaire de langue française à Dolbeau-Mistassini.</p> |

- | | |
|--|--|
| <p>13. Allan F. (Lee) Marshall, on behalf of a corporation to be incorporated
Cobalt, Ontario
Application for a broadcasting licence to operate an English-language commercial FM radio programming undertaking in Cobalt.</p> | <p>13. Allan F. (Lee) Marshall, au nom d'une société devant être constituée
Cobalt (Ontario)
Demande en vue d'obtenir une licence de radiodiffusion afin d'exploiter une entreprise de programmation de radio FM commerciale de langue anglaise à Cobalt.</p> |
| <p>14. Golden West Broadcasting Ltd.
Spruce Grove, Alberta
Application for a broadcasting licence to operate an English-language commercial FM radio programming undertaking in Spruce Grove.</p> | <p>14. Golden West Broadcasting Ltd.
Spruce Grove (Alberta)
Demande en vue d'obtenir une licence de radiodiffusion afin d'exploiter une entreprise de programmation de radio FM commerciale de langue anglaise à Spruce Grove.</p> |
| <p>15. Hornby Community Radio Society
Hornby Island, British Columbia
Application for a broadcasting licence to operate an English-language low-power FM community radio programming undertaking on Hornby Island.</p> | <p>15. Hornby Community Radio Society
Hornby Island (Colombie-Britannique)
Demande en vue d'obtenir une licence de radiodiffusion afin d'exploiter une entreprise de programmation de radio communautaire FM de faible puissance de langue anglaise à Hornby Island.</p> |
| <p>16. Nakusp Community Radio Society
Nakusp, British Columbia
Application for authority to acquire from Nakusp Roots Music Society the assets of the community radio programming undertaking CJHQ-FM Nakusp.</p> | <p>16. Nakusp Community Radio Society
Nakusp (Colombie-Britannique)
Demande afin d'obtenir l'autorisation d'acquies de Nakusp Roots Music Society l'actif de l'entreprise de programmation de radio communautaire CJHQ-FM Nakusp.</p> |

[41-1-o]

[41-1-o]

CANADIAN RADIO-TELEVISION AND TELECOMMUNICATIONS COMMISSION

DECISIONS

- | | | |
|----------|-----------------|--|
| 2013-530 | October 1, 2013 | <p>Rogers Broadcasting Limited
Toronto, Ontario</p> <p>Approved — Application to revoke the broadcasting licence for the national, English-language specialty Category B service CityNews Channel [formerly known as CITY News (Toronto)].</p> |
| 2013-531 | October 2, 2013 | <p>Fabmar Communications Ltd.
Chilliwack, British Columbia</p> <p>Approved — Request for flexibility as it relates to CHWK-FM Chilliwack's Canadian content development contributions.</p> |
| 2013-532 | October 2, 2013 | <p>TV5 Québec Canada
Across Canada</p> <p>Approved — Application to add Berbère Télévision to the List of non-Canadian programming services authorized for distribution.</p> |
| 2013-533 | October 2, 2013 | <p>Golden West Broadcasting Ltd.
Portage La Prairie, Manitoba</p> <p>Approved — Application for a broadcasting licence to operate an English-language commercial FM radio station in Portage La Prairie.</p> |

CONSEIL DE LA RADIODIFFUSION ET DES TÉLÉCOMMUNICATIONS CANADIENNES

DÉCISIONS

- | | | |
|----------|---------------------------------|--|
| 2013-530 | Le 1 ^{er} octobre 2013 | <p>Rogers Broadcasting Limited
Toronto (Ontario)</p> <p>Approuvé — Demande en vue de révoquer la licence de radiodiffusion du service national de catégorie B spécialisé de langue anglaise CityNews Channel [autrefois connu sous le nom de CITY News (Toronto)].</p> |
| 2013-531 | Le 2 octobre 2013 | <p>Fabmar Communications Ltd.
Chilliwack (Colombie-Britannique)</p> <p>Approuvé — Demande en vue de bénéficier de plus de souplesse à l'égard des contributions de CHWK-FM Chilliwack au titre du développement du contenu canadien.</p> |
| 2013-532 | Le 2 octobre 2013 | <p>TV5 Québec Canada
L'ensemble du Canada</p> <p>Approuvé — Demande en vue d'ajouter Berbère Télévision à la Liste de services de programmation non canadiens approuvés pour distribution.</p> |
| 2013-533 | Le 2 octobre 2013 | <p>Golden West Broadcasting Ltd.
Portage La Prairie (Manitoba)</p> <p>Approuvé — Demande en vue d'obtenir une licence de radiodiffusion afin d'exploiter une station de radio FM commerciale de langue anglaise à Portage La Prairie.</p> |

2013-535

October 3, 2013

Rogers Media Inc.
Various locations

Approved — Request to change how the incrementality of tangible benefit spending is reported for CITY-DT Toronto, Ontario, CHMI-DT Portage la Prairie, Manitoba, CKAL-DT Calgary, Alberta, CKEM-DT Edmonton, Alberta, and CKVU-DT Vancouver, British Columbia, and their transmitters.

2013-537

October 4, 2013

Shaw Communications Inc., on behalf of Shaw Cablesystems Limited
Chilliwack, British Columbia

Approved — Application to revoke the broadcasting licence for the exempted terrestrial broadcasting distribution undertaking serving Chilliwack.

[41-1-o]

2013-535

Le 3 octobre 2013

Rogers Media Inc.
Diverses localités

Approuvé — Demande en vue de modifier la façon de faire rapport à l'égard de l'apport différentiel des dépenses au titre des avantages tangibles dans le cas de CITY-DT Toronto (Ontario), CHMI-DT Portage la Prairie (Manitoba), CKAL-DT Calgary (Alberta), CKEM-DT Edmonton (Alberta) ainsi que CKVU-DT Vancouver (Colombie Britannique) et leurs émetteurs.

2013-537

Le 4 octobre 2013

Shaw Communications Inc., au nom de Shaw Cablesystems Limited
Chilliwack (Colombie-Britannique)

Approuvé — Demande en vue de révoquer la licence de radiodiffusion de l'entreprise de distribution de radiodiffusion terrestre exemptée desservant Chilliwack.

[41-1-o]

PUBLIC SERVICE COMMISSION

PUBLIC SERVICE EMPLOYMENT ACT

Permission granted

The Public Service Commission of Canada, pursuant to section 116 of the *Public Service Employment Act*, hereby gives notice that it has granted permission, pursuant to subsection 115(2) of the said Act, to Jacinthe Brière, Administrative Officer (SP-5), Workplace Relations and Compensation Directorate, Canada Revenue Agency, Ottawa, Ontario, to be a candidate, before and during the election period, for the position of Councillor for the Municipality of Bowman, Quebec, in a municipal election to be held on November 3, 2013.

October 1, 2013

KATHY NAKAMURA
*Director General
Political Activities and
Non-Partisanship Directorate*

[41-1-o]

COMMISSION DE LA FONCTION PUBLIQUE

LOI SUR L'EMPLOI DANS LA FONCTION PUBLIQUE

Permission accordée

La Commission de la fonction publique du Canada, en vertu de l'article 116 de la *Loi sur l'emploi dans la fonction publique*, donne avis par la présente qu'elle a accordé à Jacinthe Brière, adjointe administrative (SP-5), Direction des relations en milieu de travail et de la rémunération, Agence du revenu du Canada, Ottawa (Ontario), la permission, aux termes du paragraphe 115(2) de ladite loi, de se porter candidate, avant et pendant la période électorale, au poste de conseillère de la Municipalité de Bowman (Québec), à l'élection municipale prévue pour le 3 novembre 2013.

Le 1^{er} octobre 2013

*La directrice générale
Direction des activités politiques
et de l'impartialité politique*
KATHY NAKAMURA

[41-1-o]

PUBLIC SERVICE COMMISSION

PUBLIC SERVICE EMPLOYMENT ACT

Permission granted

The Public Service Commission of Canada, pursuant to section 116 of the *Public Service Employment Act*, hereby gives notice that it has granted permission, pursuant to subsection 115(2) of the said Act, to Lise Charron, Office Automation Officer (AS-2), Billing and Management Reports, Translation Bureau, Department of Public Works and Government Services, Gatineau, Quebec, to be a candidate, before and during the election period,

COMMISSION DE LA FONCTION PUBLIQUE

LOI SUR L'EMPLOI DANS LA FONCTION PUBLIQUE

Permission accordée

La Commission de la fonction publique du Canada, en vertu de l'article 116 de la *Loi sur l'emploi dans la fonction publique*, donne avis par la présente qu'elle a accordé à Lise Charron, agente de bureautique (AS-2), Facturation et rapports de gestion, Bureau de la traduction, ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Gatineau (Québec), la permission, aux termes du paragraphe 115(2) de ladite loi, de se porter

for the position of Councillor, Municipality of Lochaber-Partie-Ouest, Quebec, in a municipal election to be held on November 3, 2013.

October 2, 2013

KATHY NAKAMURA
*Director General
 Political Activities and
 Non-Partisanship Directorate*

[41-1-o]

candidate, avant et pendant la période électorale, au poste de conseillère de la Municipalité de Lochaber-Partie-Ouest (Québec), à l'élection municipale prévue pour le 3 novembre 2013.

Le 2 octobre 2013

*La directrice générale
 Direction des activités politiques
 et de l'impartialité politique*
 KATHY NAKAMURA

[c1-1-o]

PUBLIC SERVICE COMMISSION

PUBLIC SERVICE EMPLOYMENT ACT

Permission granted

The Public Service Commission of Canada, pursuant to section 116 of the *Public Service Employment Act*, hereby gives notice that it has granted permission, pursuant to subsection 115(2) of the said Act, to Diane Demers, Senior Officer (FB-4), Trade Services Division, Canada Border Services Agency, Montréal, Quebec, to be a candidate, before and during the election period, for the position of Councillor, District 1, Municipality of Saint-Mathieu-de-Belœil, Quebec, in a municipal election to be held on November 3, 2013.

October 4, 2013

KATHY NAKAMURA
*Director General
 Political Activities and
 Non-Partisanship Directorate*

[41-1-o]

COMMISSION DE LA FONCTION PUBLIQUE

LOI SUR L'EMPLOI DANS LA FONCTION PUBLIQUE

Permission accordée

La Commission de la fonction publique du Canada, en vertu de l'article 116 de la *Loi sur l'emploi dans la fonction publique*, donne avis par la présente qu'elle a accordé à Diane Demers, agente principale (FB-4), Division des services commerciaux, Agence des services frontaliers du Canada, Montréal (Québec), la permission, aux termes du paragraphe 115(2) de ladite loi, de se porter candidate, avant et pendant la période électorale, au poste de conseillère, district 1, Municipalité de Saint-Mathieu-de-Belœil (Québec), à l'élection municipale prévue pour le 3 novembre 2013.

Le 4 octobre 2013

*La directrice générale
 Direction des activités politiques
 et de l'impartialité politique*
 KATHY NAKAMURA

[41-1-o]

PUBLIC SERVICE COMMISSION

PUBLIC SERVICE EMPLOYMENT ACT

Permission granted

The Public Service Commission of Canada, pursuant to section 116 of the *Public Service Employment Act*, hereby gives notice that it has granted permission, pursuant to subsection 115(2) of the said Act, to David Leblanc, Environment Officer (PC-2), Real Property Assets, Environment, Safety and Security Directorate, Department of Fisheries and Oceans, Mont-Joli, Quebec, to be a candidate, before and during the election period, for the position of Councillor for the Municipality of Saint-Anaclet-de-Lessard, Quebec, in a municipal election to be held on November 3, 2013.

October 1, 2013

KATHY NAKAMURA
*Director General
 Political Activities and
 Non-Partisanship Directorate*

[41-1-o]

COMMISSION DE LA FONCTION PUBLIQUE

LOI SUR L'EMPLOI DANS LA FONCTION PUBLIQUE

Permission accordée

La Commission de la fonction publique du Canada, en vertu de l'article 116 de la *Loi sur l'emploi dans la fonction publique*, donne avis par la présente qu'elle a accordé à David Leblanc, agent en environnement (PC-2), Direction des biens immobiliers, de l'environnement, de la sécurité et de la santé, ministère des Pêches et des Océans, Mont-Joli (Québec), la permission, aux termes du paragraphe 115(2) de ladite loi, de se porter candidat, avant et pendant la période électorale, au poste de conseiller de la Municipalité de Saint-Anaclet-de-Lessard (Québec), à l'élection municipale prévue pour le 3 novembre 2013.

Le 1^{er} octobre 2013

*La directrice générale
 Direction des activités politiques
 et de l'impartialité politique*
 KATHY NAKAMURA

[41-1-o]

PUBLIC SERVICE COMMISSION**PUBLIC SERVICE EMPLOYMENT ACT***Permission granted*

The Public Service Commission of Canada, pursuant to section 116 of the *Public Service Employment Act*, hereby gives notice that it has granted permission, pursuant to subsection 115(2) of the said Act, to Lucie Masse, Researcher (SE-RES-3), Dairy and Swine Research Development Centre, Department of Agriculture and Agri-Food, Sherbrooke, Quebec, to be a candidate, before and during the election period, for the position of Councillor for the Municipality of Hatley, Quebec, in a municipal election to be held on November 3, 2013.

September 27, 2013

KATHY NAKAMURA
*Director General
 Political Activities and
 Non-Partisanship Directorate*

[41-1-o]

COMMISSION DE LA FONCTION PUBLIQUE**LOI SUR L'EMPLOI DANS LA FONCTION PUBLIQUE***Permission accordée*

La Commission de la fonction publique du Canada, en vertu de l'article 116 de la *Loi sur l'emploi dans la fonction publique*, donne avis par la présente qu'elle a accordé à Lucie Masse, chercheuse (SE-RES-3), Centre de recherche et de développement sur le bovin laitier et le porc, ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, Sherbrooke (Québec), la permission, aux termes du paragraphe 115(2) de ladite loi, de se porter candidate, avant et pendant la période électorale, au poste de conseillère de la Municipalité d'Hatley (Québec), à l'élection municipale prévue pour le 3 novembre 2013.

Le 27 septembre 2013

*La directrice générale
 Direction des activités politiques
 et de l'impartialité politique*
 KATHY NAKAMURA

[41-1-o]

PUBLIC SERVICE COMMISSION**PUBLIC SERVICE EMPLOYMENT ACT***Permission granted*

The Public Service Commission of Canada, pursuant to section 116 of the *Public Service Employment Act*, hereby gives notice that it has granted permission, pursuant to subsection 115(2) of the said Act, to France Murray, Administrative Services Clerk (CR-4), Montérégie Border District, Canada Border Services Agency, Lacolle, Quebec, to be a candidate, before and during the election period, for the position of Councillor, Municipality of Lacolle, Quebec, in a municipal election to be held on November 3, 2013.

October 3, 2013

KATHY NAKAMURA
*Director General
 Political Activities and
 Non-Partisanship Directorate*

[41-1-o]

COMMISSION DE LA FONCTION PUBLIQUE**LOI SUR L'EMPLOI DANS LA FONCTION PUBLIQUE***Permission accordée*

La Commission de la fonction publique du Canada, en vertu de l'article 116 de la *Loi sur l'emploi dans la fonction publique*, donne avis par la présente qu'elle a accordé à France Murray, préposée au service administratif (CR-4), District frontière Montérégie, Agence des services frontaliers du Canada, Lacolle (Québec), la permission, aux termes du paragraphe 115(2) de ladite loi, de se porter candidate, avant et pendant la période électorale, au poste de conseillère de la Municipalité de Lacolle (Québec), à l'élection municipale prévue pour le 3 novembre 2013.

Le 3 octobre 2013

*La directrice générale
 Direction des activités politiques
 et de l'impartialité politique*
 KATHY NAKAMURA

[41-1-o]

PUBLIC SERVICE COMMISSION**PUBLIC SERVICE EMPLOYMENT ACT***Permission granted*

The Public Service Commission of Canada, pursuant to section 116 of the *Public Service Employment Act*, hereby gives notice that it has granted permission, pursuant to subsection 115(2) of the said Act, to Jonathan Pilon, T1 Account Clerk (SP-3), Shawinigan-Sud Tax Centre, Canada Revenue Agency, Shawinigan, Quebec, to be a candidate, before and during the election period, for the position of Councillor for the Municipality of

COMMISSION DE LA FONCTION PUBLIQUE**LOI SUR L'EMPLOI DANS LA FONCTION PUBLIQUE***Permission accordée*

La Commission de la fonction publique du Canada, en vertu de l'article 116 de la *Loi sur l'emploi dans la fonction publique*, donne avis par la présente qu'elle a accordé à Jonathan Pilon, commis compte T1 (SP-3), Centre fiscal de Shawinigan-Sud, Agence du revenu du Canada, Shawinigan (Québec), la permission, aux termes du paragraphe 115(2) de ladite loi, de se porter candidat, avant et pendant la période électorale, au poste de

Saint-Boniface, Quebec, in a municipal election to be held on November 3, 2013.

October 2, 2013

KATHY NAKAMURA
*Director General
 Political Activities and
 Non-Partisanship Directorate*

[41-1-o]

conseiller pour la Municipalité de Saint-Boniface (Québec), à l'élection municipale prévue pour le 3 novembre 2013.

Le 2 octobre 2013

*La directrice générale
 Direction des activités politiques
 et de l'impartialité politique*
 KATHY NAKAMURA

[41-1-o]

PUBLIC SERVICE COMMISSION

PUBLIC SERVICE EMPLOYMENT ACT

Permission granted

The Public Service Commission of Canada, pursuant to section 116 of the *Public Service Employment Act*, hereby gives notice that it has granted permission, pursuant to subsection 115(2) of the said Act, to Rémi Poulin, Maintenance Services Manager (GL-COI-11), Dairy and Swine Research Development Centre, Department of Agriculture and Agri-Food, Sherbrooke, Quebec, to be a candidate, before and during the election period, for the positions of Councillor and Deputy Mayor for the Municipality of La Patrie, Quebec, in a municipal election to be held on November 3, 2013.

September 27, 2013

KATHY NAKAMURA
*Director General
 Political Activities and
 Non-Partisanship Directorate*

[41-1-o]

COMMISSION DE LA FONCTION PUBLIQUE

LOI SUR L'EMPLOI DANS LA FONCTION PUBLIQUE

Permission accordée

La Commission de la fonction publique du Canada, en vertu de l'article 116 de la *Loi sur l'emploi dans la fonction publique*, donne avis par la présente qu'elle a accordé à Rémi Poulin, responsable des services d'entretien (GL-COI-11), Centre de recherche et de développement sur le bovin laitier et le porc, ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, Sherbrooke (Québec), la permission, aux termes du paragraphe 115(2) de ladite loi, de se porter candidat, avant et pendant la période électorale, aux postes de conseiller et de maire suppléant pour la Municipalité de La Patrie (Québec), à l'élection municipale prévue pour le 3 novembre 2013.

Le 27 septembre 2013

*La directrice générale
 Direction des activités politiques
 et de l'impartialité politique*
 KATHY NAKAMURA

[41-1-o]

MISCELLANEOUS NOTICES**CONVERIUM REINSURANCE (NORTH AMERICA) INC.
(N.K.A. FINIAL REINSURANCE COMPANY)****RELEASE OF ASSETS**

Pursuant to section 651 of the *Insurance Companies Act* (Canada) [the “Act”], notice is hereby given that Converium Reinsurance (North America) Inc. (N.K.A. Finial Reinsurance Company) intends to apply to the Superintendent of Financial Institutions (Canada) [the “Superintendent”], on or after November 2, 2013, for an order authorizing the release of the assets that it maintains in Canada in accordance with the Act.

Any policyholder or creditor in respect of Converium Reinsurance (North America) Inc.’s (N.K.A. Finial Reinsurance Company) insurance business in Canada opposing that release is invited to file an opposition by mail to the Office of the Superintendent of Financial Institutions (Canada), Legislation and Approvals Division, 255 Albert Street, Ottawa, Ontario K1A 0H2 or by email at approvalsandprecedents@osfi-bsif.gc.ca, on or before November 2, 2013.

Toronto, September 21, 2013

CONVERIUM REINSURANCE (NORTH AMERICA) INC.
(N.K.A. FINIAL REINSURANCE COMPANY)

By its Solicitors

CASSELS BROCK & BLACKWELL LLP

Note: The publication of this notice should not be construed as evidence that assets will be released. The approval for the release of assets will be dependent upon the normal Act application review and the discretion of the Superintendent.

[38-4-o]

HSBC BANK CANADA**HSBC FINANCE CORPORATION CANADA****HSBC FINANCIAL CORPORATION LIMITED****LETTERS PATENT OF AMALGAMATION**

Notice is hereby given that HSBC Bank Canada, having its registered office in Vancouver, British Columbia, and incorporated pursuant to the *Bank Act* (Canada), HSBC Finance Corporation Canada, having its registered office in Toronto, Ontario, and incorporated pursuant to the *Canada Business Corporations Act*, and HSBC Financial Corporation Limited, having its registered office in Toronto, Ontario, incorporated under the *Business Corporations Act* (Ontario) and to be continued under the *Canada Business Corporations Act*, intend to apply on or after November 4, 2013, to the Minister of Finance, pursuant to section 228 of the *Bank Act* (Canada), for the issuance of letters patent of amalgamation. The amalgamated bank shall continue under the name HSBC Bank Canada, in English, and Banque HSBC Canada, in

AVIS DIVERS**CONVERIUM REINSURANCE (NORTH AMERICA) INC.
(maintenant connue sous le nom de FINIAL REINSURANCE
COMPANY)****LIBÉRATION D’ACTIF**

Conformément à l’article 651 de la *Loi sur les sociétés d’assurances* du Canada (la « Loi »), avis est par les présentes donné que Converium Reinsurance (North America) Inc. (maintenant connue sous le nom de Finial Reinsurance Company) entend soumettre une demande au surintendant des institutions financières (Canada) [le « surintendant »], le 2 novembre 2013 ou après cette date, relativement à la libération de son actif au Canada conformément à la Loi.

Tout titulaire d’une police d’assurance émise par Converium Reinsurance (North America) Inc. (maintenant connue sous le nom de Finial Reinsurance Company) ou créancier concernant les affaires d’assurance de Converium Reinsurance (North America) Inc. (maintenant connue sous le nom de Finial Reinsurance Company) au Canada qui s’oppose à la libération de l’actif doit déposer son opposition à cette libération auprès du Bureau du surintendant des institutions financières (Canada), Division de la législation et des approbations, soit par la poste au 255, rue Albert, Ottawa (Ontario) K1A 0H2, soit par courriel à l’adresse approbationsetprecedents@osfi-bsif.gc.ca, au plus tard le 2 novembre 2013.

Toronto, le 21 septembre 2013

CONVERIUM REINSURANCE (NORTH AMERICA) INC.
(maintenant connue sous le nom
de FINIAL REINSURANCE COMPANY)

Agissant par l’entremise de ses procureurs

CASSELS BROCK & BLACKWELL LLP

Nota : La publication de cet avis ne devrait pas être interprétée comme preuve que l’actif sera libéré. L’approbation de la libération de l’actif sera soumise au processus normal de révision des demandes en vertu de la Loi et sera à la discrétion du surintendant.

[38-4-o]

BANQUE HSBC CANADA**CORPORATION FINANCIÈRE HSBC CANADA****SOCIÉTÉ FINANCIÈRE HSBC LIMITÉE****LETTRES PATENTES DE FUSION**

Avis est par les présentes donné que la Banque HSBC Canada, constituée aux termes de la *Loi sur les banques* (Canada) et ayant son siège social à Vancouver (Colombie-Britannique), la Corporation financière HSBC Canada, constituée aux termes de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*, ayant son siège social à Toronto (Ontario), et la Société financière HSBC limitée, constituée aux termes de *Loi sur les sociétés par actions* (Ontario), ayant son siège social à Toronto (Ontario) et devant être prorogée aux termes de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* ont l’intention de demander le 4 novembre 2013 ou après cette date au ministre des Finances, en vertu de l’article 228 de la *Loi sur les banques* (Canada), l’émission de lettres patentes de fusion. La banque issue de la fusion sera prorogée sous la dénomination

French, and the registered office will be located in Vancouver, British Columbia.

October 5, 2013

HSBC BANK CANADA
 ANNELLE WILKINS
*Senior Vice-President,
 General Counsel and Corporate Secretary*
 HSBC FINANCE CORPORATION CANADA
 DAVID McDONALD
Vice-President, Senior Legal Counsel and Corporate Secretary
 HSBC FINANCIAL CORPORATION LIMITED
 DAVID McDONALD
Vice-President, Senior Legal Counsel and Corporate Secretary

[40-4-o]

HSBC TRUST COMPANY (CANADA)

HOUSEHOLD TRUST COMPANY

LETTERS PATENT OF AMALGAMATION

Notice is hereby given that HSBC Trust Company (Canada), having its registered office in Vancouver, British Columbia, and incorporated pursuant to the *Trust and Loan Companies Act* (Canada), and Household Trust Company, having its registered office in Toronto, Ontario, and incorporated pursuant to the *Trust and Loan Companies Act* (Canada), intend to apply on or after November 4, 2013, to the Minister of Finance, pursuant to section 233 of the *Trust and Loan Companies Act* (Canada), for the issuance of letters patent of amalgamation. The amalgamated entity shall continue under the name HSBC Trust Company (Canada), in English, and Société de fiducie HSBC (Canada), in French, and the registered office will be located in Vancouver, British Columbia.

October 5, 2013

HSBC TRUST COMPANY (CANADA)
 LAURA HATELY
Senior Legal Counsel
 HOUSEHOLD TRUST COMPANY
 DAVID McDONALD
Chief Legal Officer and Secretary

[40-4-o]

INTACT INSURANCE COMPANY

AXA INSURANCE (CANADA)

AXA PACIFIC INSURANCE COMPANY

LETTERS PATENT OF AMALGAMATION

Notice is hereby given, in accordance with section 250 of the *Insurance Companies Act* (Canada), that an application is intended to be made to the Minister of Finance, on or after November 11, 2013, for the issuance of letters patent of amalgamation to effect an amalgamation of Intact Insurance Company, AXA Insurance (Canada) and AXA Pacific Insurance Company, each having its head office at 700 University Avenue, Suite 1500-A,

de HSBC Bank Canada (en anglais) et Banque HSBC Canada (en français) et son siège social sera situé à Vancouver (Colombie-Britannique).

Le 5 octobre 2013

BANQUE HSBC CANADA
*La vice-présidente principale,
 chef des affaires juridiques et secrétaire*
 ANNELLE WILKINS
 CORPORATION FINANCIÈRE HSBC CANADA
Le vice-président, conseiller juridique principal et secrétaire
 DAVID McDONALD
 SOCIÉTÉ FINANCIÈRE HSBC LIMITÉE
Le vice-président, conseiller juridique principal et secrétaire
 DAVID McDONALD

[40-4-o]

SOCIÉTÉ DE FIDUCIE HSBC (CANADA)

LA SOCIÉTÉ DE TRUST HOUSEHOLD

LETTRES PATENTES DE FUSION

Avis est par les présentes donné que la Société de fiducie HSBC (Canada), constituée aux termes de la *Loi sur les sociétés de fiducie et de prêt* (Canada) et ayant son siège social à Vancouver (Colombie-Britannique), et La Société de Trust Household, constituée aux termes de la *Loi sur les sociétés de fiducie et de prêt* (Canada) et ayant son siège social à Toronto (Ontario), ont l'intention de demander le 4 novembre 2013 ou après cette date au ministre des Finances, en vertu de l'article 233 de la *Loi sur les sociétés de fiducie et de prêt* (Canada), l'émission de lettres patentes de fusion. L'entité issue de la fusion sera prorogée sous la dénomination de Société de fiducie HSBC (Canada), en français, et HSBC Trust Company (Canada), en anglais, et son siège social sera situé à Vancouver (Colombie-Britannique).

Le 5 octobre 2013

SOCIÉTÉ DE FIDUCIE HSBC (CANADA)
La conseillère juridique principale
 LAURA HATELY
 LA SOCIÉTÉ DE TRUST HOUSEHOLD
Le chef des affaires juridiques et secrétaire
 DAVID McDONALD

[40-4-o]

INTACT COMPAGNIE D'ASSURANCE

AXA ASSURANCES (CANADA)

AXA PACIFIQUE COMPAGNIE D'ASSURANCE

LETTRES PATENTES DE FUSION

Avis est par les présentes donné, en vertu de l'article 250 de la *Loi sur les sociétés d'assurances* (Canada), qu'une demande sera soumise au ministre des Finances le 11 novembre 2013 ou après cette date pour l'émission des lettres patentes de fusion entre Intact Compagnie d'assurance, AXA Assurances (Canada) et AXA Pacifique Compagnie d'assurance, sous réserve de l'approbation par chacun des conseils d'administration de ces compagnies.

Toronto, Ontario M5G 0A1, subject to the approval of the amalgamation by the board of directors of each company. The amalgamated company shall carry on business as Intact Insurance Company.

October 2, 2013

FRANÇOISE GUÉNETTE
Corporate Secretary

[41-4-o]

Les trois entités ont leur siège social au 700, avenue University, bureau 1500-A, Toronto (Ontario) M5G 0A1. L'entité issue de la fusion poursuivra ses affaires sous le nom de Intact Compagnie d'assurance.

Le 2 octobre 2013

La secrétaire
FRANÇOISE GUÉNETTE

[41-4-o]

THE MEDIA & DEMOCRACY GROUP

SURRENDER OF CHARTER

Notice is hereby given that The Media & Democracy Group intends to apply to the Minister of Industry for leave to surrender its charter pursuant to subsection 32(1) of the *Canada Corporations Act*.

September 25, 2013

ROSS HOWARD
Chairman

[41-1-o]

LE GROUPE MEDIA & DEMOCRATIE

ABANDON DE CHARTE

Avis est par les présentes donné que Le Groupe Media & Democratie demandera au ministre de l'Industrie la permission d'abandonner sa charte en vertu du paragraphe 32(1) de la *Loi sur les corporations canadiennes*.

Le 25 septembre 2013

Le président du conseil d'administration

ROSS HOWARD

[41-1-o]

NRG VICTORY REINSURANCE LIMITED

RELEASE OF ASSETS

Pursuant to section 651 of the *Insurance Companies Act* (Canada) [the "Act"], notice is hereby given that NRG Victory Reinsurance Limited intends to apply to the Superintendent of Financial Institutions (Canada) [the "Superintendent"], on or after November 2, 2013, for an order authorizing the release of the assets that it maintains in Canada in accordance with the Act.

Any policy holder or creditor in respect of NRG Victory Reinsurance Limited's insurance business in Canada opposing that release is invited to file an opposition by mail to the Office of the Superintendent of Financial Institutions (Canada), Legislation and Approvals Division, 255 Albert Street, Ottawa, Ontario K1A 0H2 or by email at approvalsandprecedents@osfi-bsif.gc.ca, on or before November 2, 2013.

Toronto, September 21, 2013

NRG VICTORY REINSURANCE LIMITED
By its Solicitors
CASSELS BROCK & BLACKWELL LLP

Note: The publication of this notice should not be construed as evidence that assets will be released. The approval for the release of assets will be dependent upon the normal Act application review and the discretion of the Superintendent.

[38-4-o]

NRG VICTORY REINSURANCE LIMITED

LIBÉRATION D'ACTIF

Conformément à l'article 651 de la *Loi sur les sociétés d'assurances* du Canada (la « Loi »), avis est par les présentes donné que NRG Victory Reinsurance Limited entend soumettre une demande au surintendant des institutions financières (Canada) [le « surintendant »], le 2 novembre 2013 ou après cette date, relativement à la libération de son actif au Canada conformément à la Loi.

Tout titulaire d'une police d'assurance émise par NRG Victory Reinsurance Limited ou créancier concernant les affaires d'assurance de NRG Victory Reinsurance Limited au Canada qui s'oppose à la libération de l'actif doit déposer son opposition à cette libération auprès du Bureau du surintendant des institutions financières (Canada), Division de la législation et des approbations, soit par la poste au 255, rue Albert, Ottawa (Ontario) K1A 0H2, soit par courriel à l'adresse approbationsetprecedents@osfi-bsif.gc.ca, au plus tard le 2 novembre 2013.

Toronto, le 21 septembre 2013

NRG VICTORY REINSURANCE LIMITED
Agissant par l'entremise de ses procureurs
CASSELS BROCK & BLACKWELL LLP

Nota : La publication de cet avis ne devrait pas être interprétée comme preuve que l'actif sera libéré. L'approbation de la libération de l'actif sera soumise au processus normal de révision des demandes en vertu de la Loi et sera à la discrétion du surintendant.

[38-4-o]

PEARSON CENTRE INC. / CENTRE PEARSON INC.

SURRENDER OF CHARTER

Notice is hereby given that the Pearson Centre Inc. / Centre Pearson Inc. intends to apply to the Minister of Industry for leave

PEARSON CENTRE INC. / CENTRE PEARSON INC.

ABANDON DE CHARTE

Avis est par les présentes donné que Pearson Centre Inc. / Centre Pearson Inc. demandera au ministre de l'Industrie la

to surrender its charter pursuant to subsection 32(1) of the *Canada Corporations Act*.

September 30, 2013

KEVIN MCGARR
President

[41-1-o]

permission d'abandonner sa charte en vertu du paragraphe 32(1) de la *Loi sur les corporations canadiennes*.

Le 30 septembre 2013

Le président
KEVIN MCGARR

[41-1-o]

UTICA MUTUAL INSURANCE COMPANY

RELEASE OF ASSETS

Pursuant to section 651 of the *Insurance Companies Act* (Canada) [the "Act"], notice is hereby given that Utica Mutual Insurance Company intends to apply to the Superintendent of Financial Institutions (Canada) on or after November 11, 2013, for an order authorizing the release of the assets that it maintains in Canada in accordance with the Act.

Any policyholder or creditor in respect of Utica Mutual Insurance Company's insurance business in Canada opposing that release is invited to file an opposition by mail to the Office of the Superintendent of Financial Institutions (Canada), Legislation and Approvals Division, 255 Albert Street, Ottawa, Ontario K1A 0H2, or by email at approvalsandprecedents@osfi-bsif.gc.ca, on or before November 11, 2013.

September 28, 2013

UTICA MUTUAL INSURANCE COMPANY

[39-4-o]

UTICA MUTUAL INSURANCE COMPANY

LIBÉRATION D'ACTIF

Conformément à l'article 651 de la *Loi sur les sociétés d'assurances* (Canada) [la « Loi »], avis est par les présentes donné que Utica Mutual Insurance Company a l'intention de faire une demande auprès du surintendant des institutions financières (Canada), le 11 novembre 2013 ou après cette date, afin de libérer l'actif qu'elle maintient au Canada conformément à la Loi.

Tout créancier ou souscripteur de Utica Mutual Insurance Company concernant les opérations au Canada de cette dernière qui s'oppose à cette libération est invité à faire acte d'opposition auprès de la Division de la législation et des approbations du Bureau du surintendant des institutions financières (Canada), soit par la poste à l'adresse 255, rue Albert, Ottawa (Ontario) K1A 0H2, soit par courriel à l'adresse approbationsetprecedents@osfi-bsif.gc.ca, au plus tard le 11 novembre 2013.

Le 28 septembre 2013

UTICA MUTUAL INSURANCE COMPANY

[39-4-o]

WORLD BREAST CANCER ORGANIZATION INC.

SURRENDER OF CHARTER

Notice is hereby given that the World Breast Cancer Organization Inc. (WBCO) intends to apply to the Minister of Industry for leave to surrender its charter pursuant to subsection 32(1) of the *Canada Corporations Act*.

September 28, 2013

JACQUELINE DELFOSSE
President
TARA CARPENTER-KELLETT
Vice-President
SUSAN PATRICIA BROWN
Secretary
NATASHA TONEY
Treasurer

[41-1-o]

WORLD BREAST CANCER ORGANIZATION INC.

ABANDON DE CHARTE

Avis est par les présentes donné que World Breast Cancer Organization Inc. (WBCO) demandera au ministre de l'Industrie la permission d'abandonner sa charte en vertu du paragraphe 32(1) de la *Loi sur les corporations canadiennes*.

Le 28 septembre 2013

La présidente
JACQUELINE DELFOSSE
La vice-présidente
TARA CARPENTER-KELLETT
La secrétaire
SUSAN PATRICIA BROWN
La trésorière
NATASHA TONEY

[41-1]

WORLD CONFERENCE ON BREAST CANCER FOUNDATION

SURRENDER OF CHARTER

Notice is hereby given that the World Conference on Breast Cancer Foundation (WCBCF) intends to apply to the Minister of

WORLD CONFERENCE ON BREAST CANCER FOUNDATION

ABANDON DE CHARTE

Avis est par les présentes donné que World Conference on Breast Cancer Foundation (WCBCF) demandera au ministre de

Industry for leave to surrender its charter pursuant to subsection 32(1) of the *Canada Corporations Act*.

l'Industrie la permission d'abandonner sa charte en vertu du paragraphe 32(1) de la *Loi sur les corporations canadiennes*.

September 28, 2013

Le 28 septembre 2013

JACQUELINE DELFOSSE
President
TARA CARPENTER-KELLETT
Vice-President
SUSAN PATRICIA BROWN
Secretary
NATASHA TONEY
Treasurer

La présidente
JACQUELINE DELFOSSE
La vice-présidente
TARA CARPENTER-KELLETT
La secrétaire
SUSAN PATRICIA BROWN
La trésorière
NATASHA TONEY

[41-1-o]

[41-1]

PROPOSED REGULATIONS

RÈGLEMENTS PROJETÉS

Table of Contents

Table des matières

	<i>Page</i>		<i>Page</i>
Laurentian Pilotage Authority		Administration de pilotage des Laurentides	
Regulations Amending the Laurentian Pilotage Tariff Regulations	2366	Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs de pilotage des Laurentides	2366

Regulations Amending the Laurentian Pilotage Tariff Regulations

Statutory authority

Pilotage Act

Sponsoring agency

Laurentian Pilotage Authority

REGULATORY IMPACT ANALYSIS STATEMENT

(This statement is not part of the Regulations.)

Executive summary

Issue: The proposed regulatory amendment consists mainly in increasing the tariff of pilotage charges collected by the Laurentian Pilotage Authority (the Authority) in order to offset the increase in its operating costs.

Description: The following changes will be made to the *Laurentian Pilotage Tariff Regulations*:

- An increase of 2% in the pilotage charges, to be effective January 1, 2014; and
- An increase of 2% in the pilotage charges, to be effective January 1, 2015.

Cost-benefit statement: The cost-benefit analysis shows that the net present value of the cost to the shipping industry as a result of the changes will be \$15 million over 10 years. This is equivalent to the net present value of the revenue that the Authority would receive.

The main benefit of the proposal resides in the ability of the Authority to continue to establish, operate, maintain and manage, in the interest of navigational safety, an efficient marine pilotage service within its jurisdiction as a result of its increased revenues. Without the proposed increases, the Authority's financial situation would deteriorate and, consequently, its capacity to operate on a self-sustaining financial basis would be compromised. In addition, the Authority believes that the proposed tariff increases would not be great enough to cause traffic to be diverted to other ports; therefore, the value of the pilotage services would be worth, at a minimum, the proposed charges.

“One-for-One” Rule and small business lens: The “One-for-One” Rule and small business lens do not apply as there is no change in administrative costs to businesses, and because the proposed tariff increase does not impose disproportional costs (or only minimal costs) on small businesses.

Background

The Laurentian Pilotage Authority, a Crown corporation listed in Part I of Schedule III to the *Financial Administration Act*, was

Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs de pilotage des Laurentides

Fondement législatif

Loi sur le pilotage

Organisme responsable

Administration de pilotage des Laurentides

RÉSUMÉ DE L'ÉTUDE D'IMPACT DE LA RÉGLEMENTATION

(Ce résumé ne fait pas partie du Règlement.)

Résumé

Enjeux : La modification réglementaire proposée consiste principalement à augmenter les tarifs de pilotage perçus par l'Administration de pilotage des Laurentides (l'Administration), afin de compenser la hausse de ses coûts d'exploitation.

Description : Les modifications suivantes seront apportées au *Règlement sur les tarifs de pilotage des Laurentides* :

- une hausse de 2 % des tarifs de pilotage qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2014;
- une hausse de 2 % des tarifs de pilotage qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2015.

Énoncé des coûts et avantages : L'analyse coûts-avantages effectuée indique que la valeur actuelle nette des coûts de l'industrie du transport maritime à la suite des modifications sera de 15 millions de dollars sur une période de 10 ans. Ceci est équivalent à la valeur actuelle nette des recettes que l'Administration recevrait.

Le principal avantage de la modification réside dans la capacité de l'Administration de continuer à mettre sur pied, de faire fonctionner, d'entretenir et de gérer, pour la sécurité de la navigation, un service de pilotage maritime efficace dans les eaux qui relèvent de sa compétence grâce à l'augmentation de ses recettes. Sans la hausse des recettes, la situation financière de l'Administration se dégraderait ainsi que, par conséquent, sa capacité d'assurer l'autonomie financière de son fonctionnement. En outre, l'Administration estime que les hausses proposées de tarif ne seront pas suffisamment importantes pour détourner le trafic vers d'autres ports; la valeur des services de pilotage serait donc, au minimum, équivalente aux tarifs de pilotage.

Règle du « un pour un » et lentille des petites entreprises : La règle du « un pour un » et la lentille des petites entreprises ne s'appliquent pas, car il n'y a aucun changement des coûts administratifs imposés aux entreprises et le projet de règlement tarifaire n'impose pas de coûts disproportionnés (ou que des coûts minimes) aux petites entreprises.

Contexte

L'Administration de pilotage des Laurentides (l'Administration), une société d'État figurant à la partie I de l'annexe III de

established in February 1972 pursuant to the *Pilotage Act* (the Act). Its mission is to operate, maintain and manage, in the interest of navigational safety, an efficient marine pilotage service within all Canadian waters in and around the Province of Quebec, north of the northern entrance to St. Lambert Lock, except the waters of Chaleur Bay, south of Cap d'Espoir in latitude 48 degrees 25 minutes 08 seconds N., longitude 64 degrees 19 minutes 06 seconds W., in particular on the St. Lawrence and Saguenay rivers. Pursuant to subsection 33(3) of the Act, the Authority must fix fair and reasonable tariffs allowing it to operate on a self-sustaining financial basis.

Issue

Because of increased costs in 2014 and 2015 due to long-term pilotage contracts, collective agreements and general inflationary pressures, the Authority needs to amend the *Laurentian Pilotage Tariff Regulations* to ensure that its revenues from pilotage charges cover the costs it incurs to provide pilotage services to its clients. The new charges should allow the Authority to cover its increased costs without having to make bank loans, which would entail additional costs for interest. After a few years during which the Authority has taken on significant capital expenditures, the proposed tariff increases will put its finances on a healthy and stable footing in 2014 and 2015 even though its net income will drop markedly as a result of increased financial contributions towards pilots' portable pilotage units and greater depreciation costs arising from capital expenditures at Les Escoumins station.

Objectives

The purpose of the tariff increase is to keep the Authority on a self-sustaining financial base with fair and reasonable tariffs that can support efficient pilotage services and ensure safe navigation. Non-financial amendments to the Regulations are also being proposed to deal with the introduction of electronic pilot service forms.

Description

The proposed tariff increase applies to all the charges on the table in Schedule 2 of the Tariff Regulations. The suggested increase is 2.00% in 2014 and 2.00% in 2015 (the increase in 2013 was 2.35%). Spreading the increase over two years will give users greater stability and predictability and facilitate recovery of the increase from their clients. The Authority is also suggesting that the hourly rate be doubled (from an estimated maximum of about \$116 to about \$232 an hour in 2014) when a pilot is detained at a boarding station or on board a ship for more than one hour. Exceptions would be allowed for situations where the delay is not due to the client, so as to minimize the financial impact. Finally, further amendments to the Regulations are being proposed to eliminate certain charges or change other provisions that have no financial consequences for users, such as the provisions on pilot service forms, in anticipation of the imminent introduction of electronic forms. These forms will be created electronically (and not printed out) and will be sent electronically to the Authority's billing service, thus eliminating any manual work.

la *Loi sur la gestion des finances publiques*, a été établie en février 1972 en vertu de la *Loi sur le pilotage* (la Loi). Sa mission consiste à faire fonctionner, entretenir et gérer, pour la sécurité de la navigation, un service de pilotage efficace dans toutes les eaux canadiennes sises dans la province de Québec et les eaux limitrophes, au nord de l'entrée septentrionale de l'écluse de Saint-Lambert, à l'exception des eaux de la Baie des Chaleurs, au sud du Cap d'Espoir par 48 degrés 25 minutes 08 secondes de latitude nord et 64 degrés 19 minutes 06 secondes de longitude ouest, notamment, sur le fleuve Saint-Laurent et la rivière Saguenay. Conformément au paragraphe 33(3) de la Loi, l'Administration est tenue de fixer des droits de pilotage équitables et raisonnables pour assurer le financement autonome de ses opérations.

Enjeux

En raison de la hausse des coûts en 2014 et 2015 provenant des contrats de service de pilotage de longue durée, des conventions collectives et des tensions inflationnistes en général, l'Administration doit modifier le *Règlement sur les tarifs de pilotage des Laurentides* pour s'assurer que les revenus qu'elle touche des tarifs de pilotage suffisent à couvrir les coûts engendrés par la prestation des services de pilotage à ses clients. La nouvelle tarification devrait donc permettre à l'Administration d'éponger cette augmentation des coûts des services rendus à sa clientèle, sans avoir à contracter des emprunts bancaires pour financer ces coûts, ce qui entraînerait des frais supplémentaires en intérêts. Après quelques années durant lesquelles l'Administration a assumé des dépenses d'immobilisation importantes, on peut affirmer qu'avec les majorations tarifaires proposées, les finances de l'Administration seront saines et stables durant les années 2014 et 2015, et ce, malgré le fait que les contributions financières accrues dans les unités de pilotage portables des pilotes ainsi que les dépenses d'amortissement plus importantes provenant des immobilisations à la base de transbordement des Escoumins entraîneraient une baisse importante du revenu net de l'Administration durant cette période.

Objectifs

Grâce à la majoration tarifaire, l'Administration pourra maintenir son autonomie financière en s'appuyant sur des tarifs équitables et raisonnables qui lui permettent d'offrir des services de pilotage efficaces et d'assurer la sécurité de la navigation. Des modifications, autres que financières, sont également proposées au Règlement pour tenir compte notamment de l'instauration de fiches électroniques.

Description

La majoration des tarifs de pilotage proposée par l'Administration s'applique à tous les taux prescrits au tableau de l'annexe 2 de son règlement tarifaire. L'augmentation recherchée est de 2,00 % pour l'année 2014, et de 2,00 % en 2015 alors qu'elle était de 2,35 % en 2013. Cette tarification sur deux ans permet une plus grande stabilité et prévisibilité pour les usagers, ce qui leur facilite la récupération de l'augmentation auprès de leur clientèle. L'Administration suggère aussi que soit doublé le tarif horaire applicable (d'un maximum estimé d'environ 116 \$ par heure à un maximum d'environ 232 \$ par heure en 2014) lors de la prolongation au-delà d'une heure du séjour d'un pilote à une station d'embarquement ou à bord d'un navire. Des exceptions sont cependant prévues pour tenir compte de situations où le délai n'est pas imputable au client, de façon à minimiser l'impact financier de cette mesure. Enfin, il est proposé d'apporter d'autres modifications réglementaires afin de supprimer certains tarifs ou d'ajuster d'autres dispositions sans conséquences financières pour les usagers. C'est le cas des dispositions sur les fiches de pilotage

qui doivent prévoir la venue prochaine des fiches électroniques. Ces fiches pourront être créées électroniquement (et non imprimées sur papier) de façon à être envoyées électroniquement au service de facturation de l'Administration, évitant donc toute intervention manuelle.

Regulatory and non-regulatory options considered

The Authority considered a number of regulatory and non-regulatory options before making the present regulatory proposal.

Regulatory options

Increasing pilotage charges by more than the amount being proposed would have resulted in non-competitive charges and there would be a risk that traffic might be diverted to other ports in Canada and the United States. Smaller increases than those proposed would have resulted in compromising the Authority's financial self-sustainability.

Status quo

The status quo option was considered but rejected. Keeping pilotage charges unchanged over the two-year period starting on January 1, 2014, would result in the financial situation of the Authority deteriorating due to continually increasing costs, and would prevent it from fulfilling its obligation under the *Pilotage Act* to be financially self-sustaining.

Reduction of operating costs

The option of reducing operating costs was also considered. While cost control is an ongoing management priority, creating cost reduction scenarios equivalent to the proposed tariff increase would have been very difficult because 80% of the Authority's costs are fixed by way of long-term contracts negotiated with pilot corporations. The Authority has already taken steps to reduce other costs (for example by reducing the crew size on its pilot boats) and no further reduction is possible without compromising pilotage services.

Sale of assets

The option of selling some of the Authority's assets was considered. The bulk of the Authority's assets consist of pilot boats located at its Les Escoumins station. These boats are essential to pilotage services as they are used to transport pilots from shore to ship and they cannot be sold without affecting the Authority's ability to provide efficient pilotage services. Furthermore, while the sale of assets might bring in a one-time sum of money, as will happen with the upcoming sale of the pilot boat *Charlevoix*, it does not deal with the ongoing need to increase revenues to offset increased costs.

Benefits and costs

A cost-benefit analysis was conducted to determine the impact of the tariff increase. It covers a 10-year period starting in the first year of the increase, i.e. 2014 to 2023. According to the analysis, the proposed increase for pilotage services will generate additional net revenues of \$1.5 million per year on average (in constant 2013 dollars) over the next 10 years and a total present value of \$15 million using a discount rate of 7%. This is based on the assumption of a 0.5% increase in traffic in 2014 and a 0.8% increase in 2015 in the navigable waters under the jurisdiction of the Laurentian Pilotage Authority.

Options réglementaires et non réglementaires considérées

L'Administration a envisagé plusieurs options réglementaires et non réglementaires avant de formuler la présente modification réglementaire.

Options réglementaires

Une augmentation plus importante des tarifs de pilotage que celle qui fait présentement l'objet de la modification instituerait un tarif de pilotage non concurrentiel, avec le risque que le trafic soit détourné vers d'autres ports du Canada et des États-Unis. Une augmentation plus faible des tarifs de pilotage aurait pour effet de compromettre l'autonomie financière de l'Administration.

Statu quo

L'option du statu quo a été étudiée, mais n'a pas été retenue. Le maintien sans modification des tarifs de pilotage au cours de la période de deux ans débutant le 1^{er} janvier 2014 entraînerait une dégradation de la situation financière de l'Administration causée par l'augmentation continue des coûts, et l'empêcherait de s'acquitter de son obligation d'autonomie financière en vertu de la *Loi sur le pilotage*.

Réduction des coûts d'exploitation

L'option de réduire les coûts d'exploitation a aussi été étudiée. Bien que le contrôle des coûts soit une priorité de gestion constante, l'élaboration de scénarios de réduction des coûts équivalente à l'augmentation du tarif aurait été très difficile étant donné que 80 % des coûts de l'Administration sont établis par des contrats de longue durée négociés avec les corporations de pilotes. L'Administration a déjà pris des mesures pour réduire les autres coûts d'exploitation (par exemple la réduction des effectifs sur ses bateaux-pilotes) et aucune réduction supplémentaire n'est possible sans compromettre les services de pilotage.

Vente d'actifs

L'option de vendre certains actifs de l'Administration a été étudiée. L'essentiel des actifs de l'Administration est constitué par les bateaux-pilotes de la base des Escoumins. Ces bateaux sont essentiels pour les services de pilotage, car ils servent à transporter les pilotes du rivage aux navires et on ne peut les vendre sans nuire à la capacité de l'Administration d'assurer des services de pilotage efficaces. En outre, bien que la vente d'actifs puisse permettre d'obtenir une somme ponctuelle, comme ce sera le cas lors de la vente prochaine du bateau-pilote *Charlevoix*, elle ne règle pas la nécessité continue d'augmenter les recettes pour compenser la hausse des coûts à laquelle fait face l'Administration.

Avantages et coûts

Une analyse coûts-avantages a été menée afin d'établir l'incidence de la hausse de tarif. L'analyse a couvert une période de 10 ans à partir de la date d'entrée en vigueur, soit de 2014 à 2023. On estime que la hausse des tarifs des services de pilotage générera des recettes nettes supplémentaires de 1,5 million de dollars par année en moyenne (en dollars constants de 2013) au cours des 10 prochaines années et un coût total en valeur actuelle de 15 millions de dollars au taux d'actualisation de 7 %, en posant l'hypothèse d'une augmentation de 0,5 % en 2014 et de 0,8 % en 2015 du trafic dans les eaux navigables relevant de la compétence de l'Administration de pilotage des Laurentides.

The increase in pilotage charges will ensure the financial self-sustainability of the Laurentian Pilotage Authority as well as the uninterrupted provision of efficient and timely pilotage services, ensuring safety in the navigable waters within the jurisdiction of the Authority.

The increase will mean higher operating costs for the shipping industry, equal to the Authority's increased revenue of \$1.5 million per year (in constant 2013 dollars). This is quite a small amount when compared to all of the industry's operating costs.

The estimated overall benefits and costs along with possible qualitative impacts of the proposed increase are summarized in the cost-benefit statement below.

L'augmentation des tarifs de pilotage assurerait l'autonomie financière de l'Administration de pilotage des Laurentides et la poursuite ininterrompue de services de pilotage efficaces et en temps opportun pour assurer la sécurité de la navigation dans les eaux navigables relevant de la compétence de l'Administration.

L'augmentation des tarifs de pilotage entraînerait une hausse des coûts d'exploitation de l'industrie du transport maritime. Cette augmentation est équivalente à des recettes supplémentaires de 1,5 million de dollars par année (en dollars constants de 2013) et est faible relativement à l'ensemble des coûts d'exploitation de l'industrie.

On trouvera les coûts et avantages globaux estimatifs de même qu'une liste des incidences qualitatives éventuelles de cette hausse de tarifs des services de pilotage dans l'énoncé des coûts-avantages qui suit.

Cost-benefit statement

		Base Year 2013	...	Final Year 2023	Total (PV)	Annualized Average
A. Quantified impacts (in Canadian dollars, 2013 price level / constant dollars)						
Benefits	By stakeholder	1 895 417		1 102 102	14 972 386	1 497 239
Costs	By stakeholder	(1 895 417)		(1 102 102)	(14 972 386)	(1 497 239)
Net benefit					—	—
B. Quantified impacts (not in dollars, for example risk assessment)						
Positive impacts	By stakeholder	—		—	—	—
Negative impacts	By stakeholder	—		—	—	—
C. Qualitative impacts						
Shipping industry	Efficient and timely pilotage services in navigable waters within the jurisdiction of the Laurentian Pilotage Authority.					
Laurentian Pilotage Authority	Sustainability of the Pilotage Authority.					
Canadians	Safe shipping in the Laurentian pilotage area. Sustainability of the Pilotage Authority will avoid layoffs and the associated consequences for unemployment.					
Canadian importers and exporters	Potential for the shipping industry to pass on the cost of the increased tariff to importers and exporters in the Laurentian pilotage area. However the increased charges represent an insignificant part of the industry's total costs and the pass-on cost would be negligible.					

Énoncé des coûts-avantages

		Année de référence 2013	...	Dernière année 2023	Total (VA)	Moyenne annualisée
A. Incidences chiffrées (en dollars canadiens, niveau de prix de 2013/dollars constants)						
Avantages	Par intéressé	1 895 417		1 102 102	14 972 386	1 497 239
Coûts	Par intéressé	(1 895 417)		(1 102 102)	(14 972 386)	(1 497 239)
Avantages nets					—	—
B. Incidences chiffrées mais non en dollars (par exemple évaluation des risques)						
Incidences positives	Par intéressé	—		—	—	—
Incidences négatives	Par intéressé	—		—	—	—
C. Incidences qualitatives						
Industrie du transport maritime	Des services de pilotage efficaces et en temps opportun dans les eaux navigables relevant de la compétence de l'Administration de pilotage des Laurentides.					
Administration de pilotage des Laurentides	Durabilité de l'Administration de pilotage.					
Population canadienne	Sécurité des activités de transport maritime dans la zone de pilotage des Laurentides. La durabilité de l'Administration de pilotage permettrait d'éviter des mises à pied et leurs conséquences pour le taux de chômage.					
Importateurs et exportateurs canadiens	Possibilité que l'industrie du transport maritime fasse porter le coût de la hausse du tarif sur les importateurs et exportateurs de la zone de pilotage des Laurentides. On estime cependant que la hausse du tarif constitue une partie infime de l'ensemble des coûts de l'industrie du transport maritime et que le coût répercuté sera négligeable.					

Laurentian Pilotage Authority and suppliers

The net present value of the benefit for the Laurentian Pilotage Authority and its suppliers is estimated at \$15 million over 10 years. This will ensure the fulfillment of the Authority's mandate, which is to establish, operate, maintain and manage, in the interest of navigation safety, an efficient pilotage service in Canadian waters within the area served by the Authority, and maintain pilotage charges at a fair and reasonable level that reflects the Authority's need to generate revenue which is sufficient to permit the Authority to operate on a self-sustaining basis. The increase will also allow the Authority to absorb future cost increases from its suppliers.

Shipping industry

A cost increase in present value of \$15 million would be imposed on the shipping industry. There is a potential for the industry to pass on this cost to importers and exporters.

While any increase in the cost of services may have a certain impact, the proposed increase is negligible compared to the total cost of operating a ship. It will thus have no significant effect on the competitiveness of the shipping industry, on vessel traffic or on vessel destinations. The increase will make it possible to maintain efficient and timely pilotage services that ensure safety. The quality of service will remain a priority.

The Authority believes that the proposed charges are fair and reasonable. The increases will keep the Authority on a self-sustaining footing and, more particularly, they will deal with inflationary pressures.

“One-for-One” Rule

The “One-for-One” Rule does not apply to this proposal, as there is no change in administrative costs to businesses.

Small business lens

The small business lens does not apply because the proposed tariff increase entails no costs (or only minimal costs) for small business. The pilotage revenues generated by the Authority are proportional to ship size.

Consultation

Consultations were held with affected parties between May and July 2013. Those consulted include the Shipping Federation of Canada, the Canadian Shipowners Association and the St. Lawrence Shipoperators. These organizations account for most of the Authority's clients. The consultations took the form of meetings, as well as correspondence and discussions by telephone and in person. A number of analyses related to the tariff increase were presented, and participants were asked to express their views, which resulted in a number of changes. The most important change was the removal of a special tariff to fund the purchase of portable units and electronic charts used by pilots in carrying out their duties.

Most of those consulted agreed that the increases are fair and reasonable. The Shipping Federation of Canada expressed concerns about the growth of certain expenses and about the amount of the increase in view of the current low level of inflation. However, right from the start of consultations, the Federation stated

Administration de pilotage des Laurentides et fournisseurs

L'avantage en valeur actuelle nette pour l'Administration de pilotage des Laurentides et ses fournisseurs est évalué à 15 millions de dollars sur une période de 10 ans. Cela garantira que l'Administration pourra s'acquitter de son mandat, qui est de constituer, d'exploiter, d'entretenir et d'administrer, dans l'intérêt de la sécurité de la navigation, un service de pilotage efficace dans les eaux canadiennes desservies par l'Administration, et de maintenir les tarifs de pilotage à un niveau équitable et raisonnable correspondant au besoin de l'Administration de générer des recettes suffisantes pour lui permettre de fonctionner de manière autonome. Cela permettra aussi à l'Administration d'absorber les futures augmentations de coût de ses fournisseurs.

Industrie du transport maritime

Une hausse du coût en valeur actuelle de 15 millions de dollars serait imposée à l'industrie du transport maritime. Il est possible que l'industrie du transport maritime se déleste de ce coût en l'imposant aux importateurs et aux exportateurs.

Bien que toute augmentation des coûts de services soit susceptible d'avoir un certain impact, la hausse tarifaire proposée est infime dans l'ensemble des coûts d'exploitation d'un navire. Elle est donc sans effet considérable sur la compétitivité de l'industrie maritime, sur le trafic des navires et leur point de destination. Cette majoration permet d'autre part de maintenir des services de pilotage efficaces et en temps opportun qui assurent la sécurité de la navigation. La qualité des services demeurera une priorité.

L'Administration considère que les tarifs proposés sont équitables et raisonnables. Ces augmentations permettront à l'Administration d'assurer son autonomie financière et surtout de répondre aux pressions liées à l'inflation.

Règle du « un pour un »

La règle du « un pour un » ne s'applique pas au règlement proposé, car il n'y a aucun changement des coûts administratifs imposés aux entreprises.

Lentille des petites entreprises

La lentille des petites entreprises ne s'applique pas, car le projet de règlement n'entraîne aucun coût (ou que des coûts minimes) pour les petites entreprises. Les revenus de pilotage générés par l'Administration sont, entre autres, proportionnels aux dimensions des navires.

Consultation

Des consultations ont été menées auprès des parties visées par les modifications, notamment durant les mois de mai à juillet 2013. La liste des parties consultées comprend la Fédération maritime du Canada, l'Association des armateurs canadiens et les Armateurs du Saint-Laurent, qui représentent la plupart des clients de l'Administration. Ces consultations ont pris la forme de réunions, ainsi que de communications écrites, téléphoniques et en personne. Plusieurs analyses relatives à ces augmentations tarifaires ont été présentées et les participants ont été invités à exprimer leur avis, ce qui a entraîné certaines modifications. La plus importante modification apportée a été le retrait d'un tarif spécial pour financer l'achat des unités portables et des cartes électroniques utilisées par les pilotes dans l'exécution de leurs fonctions.

La majorité des parties consultées conviennent que les augmentations sont équitables et raisonnables. La Fédération maritime du Canada a exprimé des préoccupations concernant la croissance de certaines dépenses et quant au niveau des majorations, compte tenu des faibles taux d'inflation actuels. Cependant, dès les

that only an increase greater than the Consumer Price Index (CPI) would be open to challenge. The proposed 2% increases in 2014 and 2015 reflect the forecast increase in the CPI in Quebec during those years, according to the Royal Bank of Canada (March 2013), the National Bank of Canada (Financial Markets, winter 2013) and the Quebec department of finance (Finances et Économie Québec, “Le point sur la situation économique et financière du Québec”, spring 2013). The CPI projection is based in part on the method of calculation used by the Authority in its own service contracts with the pilot corporations, which include a component that adjusts according to variations in the CPI.

In making its tariff proposal, the Authority has thus taken into consideration the comments of its clients.

Rationale

The Authority forecasts that the costs of providing an efficient pilotage service to its users will continue to increase in the coming years, largely due to contracts already in place with pilot corporations. The Authority must also negotiate new collective agreements with the Public Service Alliance of Canada and the Canadian Merchant Service Guild (at Les Escoumins). These negotiations will have an impact on the Authority's expenses over the coming years.

As noted above, the status quo, a further reduction in operating costs, and the selling of assets are not feasible options because they would all result in compromising the Authority's financial self-sustainability and/or its ability to provide safe and efficient pilotage services. An increase in pilotage charges is necessary to ensure that the Authority's revenues offset its rising costs. The 2% increase in each of the next two years is predicted to provide the Authority with adequate revenue to meet the objectives of maintaining self-sustainability, establishing a financial reserve, and continuing to deliver safe and efficient pilotage services.

Implementation, enforcement and service standards

Section 45 of the *Pilotage Act* contains a mechanism for the enforcement of the Regulations. The Authority may notify a customs officer on duty in a Canadian port not to grant clearance to a ship when its pilotage charges are outstanding and unpaid. Section 48 of the *Pilotage Act* provides that anyone who contravenes the Act or its regulations is guilty of an offence and liable on summary conviction to a fine not exceeding \$5,000.

Contact

Fulvio Fracassi
Chief Executive Officer
Laurentian Pilotage Authority
555 René-Lévesque Boulevard West, Suite 1501
Montréal, Québec
H2Z 1B1
Telephone: 514-283-6320, extension 204
Fax: 514-496-2409
Email: fulvio.fracassi@apl.gc.ca

premières consultations, celle-ci a indiqué que seulement une augmentation supérieure à l'indice des prix à la consommation (IPC) serait susceptible d'être contestée. Or, la hausse de 2 % proposée pour 2014 et 2015 correspond à la majoration prévue de l'IPC du Québec pour ces années, selon l'opinion de la Banque Royale du Canada (mars 2013), de la Banque Nationale du Canada (Marchés financiers, hiver 2013) et du ministère des Finances du Québec (Finances et Économie Québec, « Le point sur la situation économique et financière du Québec », printemps 2013). La projection de l'IPC est basée, entre autres, sur le mécanisme de calcul utilisé par l'Administration dans ses propres contrats de service avec les corporations de pilotes, lesquels comprennent une composante d'ajustement relativement aux variations de l'IPC.

L'Administration a donc tenu compte des observations de sa clientèle pour établir sa proposition tarifaire.

Justification

L'Administration prévoit que les coûts de la prestation de services de pilotage efficaces à ses utilisateurs continueront d'augmenter au cours des prochaines années, en raison principalement des contrats de service déjà intervenus avec les corporations de pilotes. L'Administration doit aussi négocier le renouvellement des conventions collectives avec l'Alliance de la Fonction publique du Canada et la Guilde de la marine marchande du Canada (Les Escoumins). Ces négociations auront un impact sur la croissance des dépenses de l'Administration durant les prochaines années.

Comme mentionné précédemment, le statu quo, une réduction supplémentaire des coûts d'exploitation et la vente d'actifs sont toutes des options à écarter parce qu'elles compromettraient l'autonomie financière de l'Administration ou sa capacité à assurer des services de pilotage sécuritaires et efficaces. Une hausse des tarifs des services de pilotage est nécessaire afin de garantir que l'augmentation des recettes de l'Administration compense la hausse des coûts. Un taux d'augmentation de 2 % au cours de chacune des deux prochaines années est prévu afin d'assurer à l'Administration les recettes suffisantes pour atteindre les objectifs de maintien de l'autonomie, de conservation d'une réserve financière limitée et de la prestation continue de services de pilotage sécuritaires efficaces.

Mise en œuvre, application et normes de service

L'article 45 de la *Loi sur le pilotage* prévoit un mécanisme pour l'application de ce règlement. En effet, l'Administration peut aviser un agent des douanes de service dans un port canadien de ne pas donner congé à un navire lorsque ses droits de pilotage exigibles sont impayés. L'article 48 de la *Loi sur le pilotage* prévoit que quiconque contrevient à la Loi ou aux règlements connexes commet une infraction et est exposé à une amende maximale de 5 000 \$ par procédure sommaire.

Personne-ressource

Fulvio Fracassi
Premier dirigeant
Administration de pilotage des Laurentides
555, boulevard René-Lévesque Ouest, bureau 1501
Montréal (Québec)
H2Z 1B1
Téléphone : 514-283-6320, poste 204
Télécopieur : 514-496-2409
Courriel : fulvio.fracassi@apl.gc.ca

PROPOSED REGULATORY TEXT

Notice is given, pursuant to subsection 34(1)^a of the *Pilotage Act*^b, that the Laurentian Pilotage Authority, pursuant to subsection 33(1) of that Act, proposes to make the annexed *Regulations Amending the Laurentian Pilotage Tariff Regulations*.

Interested persons who have reason to believe that any charge in the proposed Regulations is prejudicial to the public interest, including the public interest that is consistent with the national transportation policy set out in section 5^c of the *Canada Transportation Act*^d, may file a notice of objection setting out the grounds for the objection with the Canadian Transportation Agency within 30 days after the date of publication of this notice. The notice of objection must cite the *Canada Gazette*, Part I, and the date of publication of this notice, and be sent to the Canadian Transportation Agency, Ottawa, Ontario K1A 0N9. The notice of objection must also be filed with the Minister of Transport and the Laurentian Pilotage Authority in accordance with subsection 34(3)^e of the *Pilotage Act*^b.

Montréal, October 3, 2013

FULVIO FRACASSI
Chief Executive Officer,
Laurentian Pilotage Authority

REGULATIONS AMENDING THE LAURENTIAN PILOTAGE TARIFF REGULATIONS**AMENDMENTS**

1. (1) The definition “dead ship” in section 1 of the *Laurentian Pilotage Tariff Regulations*¹ is repealed.

(2) The definitions “movage” and “time factor” in section 1 of the Regulations are replaced by the following:

“movage” means the piloting of a ship within the geographical limits of a harbour set out in Schedule 1, whether the ship is moved from one berth to another or is returned to the same berth, but does not include

(a) the manoeuvring of a ship that is leaving the wait wall at Saint-Lambert Lock to enter the Lock or is leaving the Lock to go to the wait wall, unless a pilot boards the ship for the purpose of carrying out the manoeuvre; or

(b) the warping of a ship from one berth to another solely by means of mooring lines attached to a wharf, the shore or a mooring buoy, if the warping is over a distance less than the length of the ship and the wharf between the two berths is straight, unless the services of a pilot are used at the request of the owner, master or agent of the ship. (*déplacement*)

“time factor” means the result obtained by multiplying the draught of a ship by the number of hours, or parts of an hour, during which the ship is underway under the conduct of a pilot, but does not include any period during which charges are payable in accordance with item 6 or 9 of Schedule 2. (*facteur temps*)

PROJET DE RÉGLEMENTATION

Avis est donné, conformément au paragraphe 34(1)^a de la *Loi sur le pilotage*^b, que l'Administration de pilotage des Laurentides, en vertu du paragraphe 33(1) de cette loi, se propose de prendre le *Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs de pilotage des Laurentides*, ci-après.

Les intéressés qui ont des raisons de croire qu'un droit figurant dans le projet de règlement nuit à l'intérêt public, notamment l'intérêt public qui est compatible avec la politique nationale des transports énoncée à l'article 5^c de la *Loi sur les transports au Canada*^d, peuvent déposer un avis d'opposition motivé auprès de l'Office des transports du Canada dans les trente jours suivant la date de publication du présent avis. Ils sont priés d'y citer la Partie I de la *Gazette du Canada*, ainsi que la date de publication, et d'envoyer le tout à l'Office des transports du Canada, Ottawa (Ontario) K1A 0N9. L'avis d'opposition doit également être fourni à la ministre des Transports et à l'Administration de pilotage des Laurentides conformément au paragraphe 34(3)^e de la *Loi sur le pilotage*^b.

Montréal, le 3 octobre 2013

Le premier dirigeant de
l'Administration de pilotage des Laurentides
FULVIO FRACASSI

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES TARIFS DE PILOTAGE DES LAURENTIDES**MODIFICATIONS**

1. (1) La définition de « navire mort », à l'article 1 du *Règlement sur les tarifs de pilotage des Laurentides*¹, est abrogée.

(2) Les définitions de « déplacement » et « facteur temps », à l'article 1 du même règlement, sont respectivement remplacées par ce qui suit :

« déplacement » Le pilotage d'un navire dans les limites géographiques d'un port visé à l'annexe 1, que le navire soit déplacé d'un poste à un autre ou ramené au même poste. Sont exclus :

a) la manœuvre d'un navire qui quitte le mur d'attente de l'écluse de Saint-Lambert pour entrer dans l'écluse ou qui quitte l'écluse pour aller au mur d'attente, sauf lorsqu'un pilote monte à bord pour effectuer la manœuvre;

b) le halage d'un navire d'un poste à un autre uniquement à l'aide d'amarres capelées sur un quai, sur la rive ou sur une bouée d'amarrage, si le halage est effectué sur une distance inférieure à la longueur du navire et si le quai entre les deux postes est rectiligne, sauf si, à la demande du propriétaire, du capitaine ou de l'agent du navire, les services d'un pilote sont utilisés. (*movage*)

« facteur temps » Le produit du tirant d'eau d'un navire par le nombre d'heures ou de fractions d'heure pendant lesquelles le navire fait route sous la conduite d'un pilote, à l'exclusion des périodes durant lesquelles les droits visés aux articles 6 ou 9 de l'annexe 2 sont exigibles. (*time factor*)

^a S.C. 1998, c. 10, s. 150

^b R.S., c. P-14

^c S.C. 2007, c. 19, s. 2

^d S.C. 1996, c. 10

^e S.C. 1996, c. 10, s. 251(2)

¹ SOR/2001-84

^a L.C. 1998, ch. 10, art. 150

^b L.R., ch. P-14

^c L.C. 2007, ch. 19, art. 2

^d L.C. 1996, ch. 10

^e L.C. 1996, ch. 10, par. 251(2)

¹ DORS/2001-84

2. (1) Section 7 of the Regulations is amended by adding the following after subsection (3):

(3.1) The Authority may require that information with respect to pilotage services rendered be delivered exclusively by an electronic method of collection and transmission without signature.

(2) The portion of subsection 7(4) of the Regulations before paragraph (a) is replaced by the following:

(4) If a discrepancy occurs between the information provided on the pilotage service form or transmitted electronically and the information contained in the following documents, the particulars of a ship are those contained, in order of priority, in

3. (1) Subsection 8(1) of the Regulations is amended by striking out “or” at the end of paragraph (e), by adding “or” at the end of paragraph (d) and by repealing paragraph (f).

(2) Subsection 8(2) of the Regulations is amended by striking out “or” at the end of paragraph (g), by adding “or” at the end of paragraph (f) and by repealing paragraph (h).

4. Section 9 of the Regulations is renumbered as subsection 9(1) and is amended by adding the following:

(2) When the pilot is detained for more than one hour, the fees set out in item 6 of Schedule 2 for each subsequent hour are reduced by half if the detention is caused by a berthing, an anchoring, ice conditions that force the ship to stop, weather conditions, a change in the expected time of arrival of the ship, delays associated with pilot boat services, a shortage of pilots or the grounding of the ship.

5. Schedule 2 to the Regulations is replaced by the Schedule 2 set out in Schedule 1 to these Regulations.

6. Schedule 2 to the Regulations is replaced by the Schedule 2 set out in Schedule 2 to these Regulations.

COMING INTO FORCE

7. (1) Subject to subsection (2), these Regulations come into force on January 1, 2014, but if they are registered after that day, they come into force on the day on which they are registered.

(2) Section 6 of these Regulations comes into force on January 1, 2015.

2. (1) L’article 7 du même règlement est modifié par adjonction, après le paragraphe (3), de ce qui suit :

(3.1) L’Administration peut exiger que les renseignements à l’égard des services de pilotage rendus soient remis exclusivement à l’aide d’une méthode électronique sans signature de collecte et de transmission.

(2) Le passage du paragraphe 7(4) du même règlement précédant l’alinéa a) est remplacé par ce qui suit :

(4) En cas de divergence entre les renseignements indiqués sur la fiche de pilotage ou transmis par voie électronique et ceux qui figurent dans les documents ci-après, les détails concernant le navire sont ceux figurant dans ces documents, selon l’ordre de priorité qui suit :

3. (1) L’alinéa 8(1)f) du même règlement est abrogé.

(2) L’alinéa 8(2)h) du même règlement est abrogé.

4. L’article 9 du même règlement devient le paragraphe 9(1) et est modifié par adjonction de ce qui suit :

(2) Lorsque le séjour du pilote est prolongé au-delà d’une heure, les droits prévus à l’article 6 de l’annexe 2 pour chaque heure suivante sont réduits de moitié si la prolongation est causée par un accostage, un mouillage, des conditions de glace qui forcent l’arrêt du navire, les conditions météorologiques, la révision de l’heure prévue d’arrivée du navire, des retards associés aux services de bateaux-pilotes, une pénurie de pilotes ou l’échouement du navire.

5. L’annexe 2 du même règlement est remplacée par l’annexe 2 figurant à l’annexe 1 du présent règlement.

6. L’annexe 2 du même règlement est remplacée par l’annexe 2 figurant à l’annexe 2 du présent règlement.

ENTRÉE EN VIGUEUR

7. (1) Sous réserve du paragraphe (2), le présent règlement entre en vigueur le 1^{er} janvier 2014 ou, si elle est postérieure, à la date de son enregistrement.

(2) L’article 6 entre en vigueur le 1^{er} janvier 2015.

**SCHEDULE 1
(Section 5)**

**SCHEDULE 2
(Sections 1, 2 and 9)**

PILOTAGE CHARGES

Item	Pilotage Service	District	Basic Charge (\$)	Charge per Unit (\$)	Charge per Time Factor (\$)	Charge per Hour or Part of an Hour (\$)	Minimum Charge (\$)	Maximum Charge (\$)
1.	Trip	1	N/A	42.92	21.12	N/A	2,196.12	N/A
		2	N/A	25.86	14.89	N/A	1,729.55	N/A
2.	Movage	1	494.04	16.27	N/A	N/A	2,196.12	N/A
		1-1	454.60	14.97	N/A	N/A	2,020.78	N/A
		2	470.51	15.49	N/A	N/A	2,091.54	N/A

SCHEDULE 1 — Continued**SCHEDULE 2 — Continued****PILOTAGE CHARGES — Continued**

Item	Pilotage Service	District	Basic Charge (\$)	Charge per Unit (\$)	Charge per Time Factor (\$)	Charge per Hour or Part of an Hour (\$)	Minimum Charge (\$)	Maximum Charge (\$)
3.	Anchorage during a trip or a moorage	1	382.02	4.11	N/A	N/A	N/A	N/A
		1-1	351.51	3.78	N/A	N/A	N/A	N/A
		2	363.83	3.93	N/A	N/A	N/A	N/A
4.	Docking of a ship at a wharf or pier at the end of a trip	1	292.40	3.02	N/A	N/A	N/A	568.52
		2	278.47	2.87	N/A	N/A	N/A	541.45
5.	Request by a master, owner or agent of a ship for a pilot designated by the Corporation to perform a docking or undocking	1	470.51	10.64	N/A	N/A	1,729.55	N/A
		2	470.51	10.64	N/A	N/A	1,729.55	N/A
6.	Detention of a pilot at a pilot boarding station or on board ship	1	N/A	N/A	N/A	0.00 for the first half-hour, 113.96 for the first hour, including the first half-hour, and 227.92 for each subsequent hour	N/A	N/A
		1-1	N/A	N/A	N/A	0.00 for the first half-hour, 104.85 for the first hour, including the first half-hour, and 209.70 for each subsequent hour	N/A	N/A
		2	N/A	N/A	N/A	0.00 for the first half-hour, 108.51 for the first hour, including the first half-hour, and 217.02 for each subsequent hour	N/A	N/A
7.	Compass adjustment by pilot	1	494.04	16.27	N/A	N/A	N/A	N/A
		1-1	454.60	14.97	N/A	N/A	N/A	N/A
		2	470.51	15.49	N/A	N/A	N/A	N/A
8.	Cancellation of a request for pilotage services if the pilot reports for pilotage duty	1	612.89	N/A	N/A	0.00 for the first hour, 227.91 for the second hour, including the first hour, and 113.96 for each subsequent hour ¹	N/A	N/A
		1-1	563.96	N/A	N/A	0.00 for the first hour, 209.69 for the second hour, including the first hour, and 104.85 for each subsequent hour ¹	N/A	N/A
		2	583.70	N/A	N/A	0.00 for the first hour, 217.01 for the second hour, including the first hour, and 108.51 for each subsequent hour ¹	N/A	N/A
9.	Carrying a pilot on a ship beyond the district for which the pilot is licensed	1	N/A	N/A	N/A	113.96	N/A	N/A
		1-1	N/A	N/A	N/A	104.85	N/A	N/A
		2	N/A	N/A	N/A	108.51	N/A	N/A
10.	Except in the case of a pilot having to be relieved after an accident, a master, owner or agent of a ship, after filing a notice as required by section 8 or 9 of the <i>Laurentian Pilotage Authority Regulations</i> , making a request that the moorage or departure occur at a time before that set out in the notice	1	2,550.23	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
		1-1	2,346.63	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
		2	2,428.79	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A

¹ The number of chargeable hours of service is calculated from the later of the time for which the pilotage services are requested and the time the pilot reports for pilotage duty until the time of cancellation.

ANNEXE 1
(article 5)

ANNEXE 2
(articles 1, 2 et 9)

DROITS DE PILOTAGE

Colonne 1	Colonne 2	Colonne 3	Colonne 4	Colonne 5	Colonne 6	Colonne 7	Colonne 8	
Article	Service de pilotage	Circonscription	Droit forfaitaire (\$)	Droit par unité (\$)	Droit par facteur temps (\$)	Droit par heure ou fraction d'heure (\$)	Droit minimum (\$)	Droit maximum (\$)
1.	Voyage	1	S/O	42,92	21,12	S/O	2 196,12	S/O
		2	S/O	25,86	14,89	S/O	1 729,55	S/O
2.	Déplacement	1	494,04	16,27	S/O	S/O	2 196,12	S/O
		1-1	454,60	14,97	S/O	S/O	2 020,78	S/O
		2	470,51	15,49	S/O	S/O	2 091,54	S/O
3.	Mouillage au cours d'un voyage ou d'un déplacement	1	382,02	4,11	S/O	S/O	S/O	S/O
		1-1	351,51	3,78	S/O	S/O	S/O	S/O
		2	363,83	3,93	S/O	S/O	S/O	S/O
4.	Accostage d'un navire à un quai ou à une jetée à la fin d'un voyage	1	292,40	3,02	S/O	S/O	S/O	568,52
		2	278,47	2,87	S/O	S/O	S/O	541,45
5.	Accostage ou appareillage d'un navire effectué par un pilote désigné par la Corporation, à la demande du capitaine, du propriétaire ou de l'agent du navire	1	470,51	10,64	S/O	S/O	1 729,55	S/O
		2	470,51	10,64	S/O	S/O	1 729,55	S/O
6.	Prolongation du séjour d'un pilote à une station d'embarquement de pilotes ou à bord d'un navire	1	S/O	S/O	S/O	0,00 pour la première demi-heure, 113,96 pour la première heure, y compris la première demi-heure, et 227,92 pour chaque heure suivante	S/O	S/O
		1-1	S/O	S/O	S/O	0,00 pour la première demi-heure, 104,85 pour la première heure, y compris la première demi-heure, et 209,70 pour chaque heure suivante	S/O	S/O
		2	S/O	S/O	S/O	0,00 pour la première demi-heure, 108,51 pour la première heure, y compris la première demi-heure, et 217,02 pour chaque heure suivante	S/O	S/O
7.	Compensation d'un compas effectuée par un pilote	1	494,04	16,27	S/O	S/O	S/O	S/O
		1-1	454,60	14,97	S/O	S/O	S/O	S/O
		2	470,51	15,49	S/O	S/O	S/O	S/O
8.	Annulation d'une demande de services de pilotage si le pilote se présente pour effectuer ses fonctions de pilotage	1	612,89	S/O	S/O	0,00 pour la première heure, 227,91 pour la deuxième heure, y compris la première heure, et 113,96 pour chaque heure suivante ¹	S/O	S/O
		1-1	563,96	S/O	S/O	0,00 pour la première heure, 209,69 pour la deuxième heure, y compris la première heure, et 104,85 pour chaque heure suivante ¹	S/O	S/O
		2	583,70	S/O	S/O	0,00 pour la première heure, 217,01 pour la deuxième heure, y compris la première heure, et 108,51 pour chaque heure suivante ¹	S/O	S/O

ANNEXE 1 (suite)

ANNEXE 2 (suite)

DROITS DE PILOTAGE (suite)

Colonne 1	Colonne 2	Colonne 3	Colonne 4	Colonne 5	Colonne 6	Colonne 7	Colonne 8	
Article	Service de pilotage	Circonscription	Droit forfaitaire (\$)	Droit par unité (\$)	Droit par facteur temps (\$)	Droit par heure ou fraction d'heure (\$)	Droit minimum (\$)	Droit maximum (\$)
9.	Transport d'un pilote à bord d'un navire au-delà de la circonscription pour laquelle il est breveté	1	S/O	S/O	S/O	113,96	S/O	S/O
		1-1	S/O	S/O	S/O	104,85	S/O	S/O
		2	S/O	S/O	S/O	108,51	S/O	S/O
10.	Sauf si un pilote doit être relevé à la suite d'un accident, un départ ou un déplacement effectué avant l'heure prévue dans un préavis exigé par les articles 8 ou 9 du <i>Règlement de l'Administration de pilotage des Laurentides</i> , à la demande du capitaine, du propriétaire ou de l'agent du navire	1	2 550,23	S/O	S/O	S/O	S/O	S/O
		1-1	2 346,63	S/O	S/O	S/O	S/O	S/O
		2	2 428,79	S/O	S/O	S/O	S/O	S/O

¹ Le nombre d'heures de service facturables est calculé à partir du moment où les services de pilotage sont demandés ou, s'il est postérieur, à partir du moment où le pilote se présente pour effectuer ses fonctions de pilotage jusqu'au moment de l'annulation.

SCHEDULE 2
(Section 6)SCHEDULE 2
(Sections 1, 2 and 9)

PILOTAGE CHARGES

Column 1	Column 2	Column 3	Column 4	Column 5	Column 6	Column 7	Column 8	
Item	Pilotage Service	District	Basic Charge (\$)	Charge per Unit (\$)	Charge per Time Factor (\$)	Charge per Hour or Part of an Hour (\$)	Minimum Charge (\$)	Maximum Charge (\$)
1.	Trip	1	N/A	43.78	21.54	N/A	2,240.04	N/A
		2	N/A	26.38	15.19	N/A	1,764.14	N/A
2.	Movage	1	503.92	16.60	N/A	N/A	2,240.04	N/A
		1-1	463.69	15.27	N/A	N/A	2,061.20	N/A
		2	479.92	15.80	N/A	N/A	2,133.37	N/A
3.	Anchorage during a trip or a movage	1	389.66	4.19	N/A	N/A	N/A	N/A
		1-1	358.54	3.86	N/A	N/A	N/A	N/A
		2	371.11	4.01	N/A	N/A	N/A	N/A
4.	Docking of a ship at a wharf or pier at the end of a trip	1	298.25	3.08	N/A	N/A	N/A	579.89
		2	284.04	2.93	N/A	N/A	N/A	552.28
5.	Request by a master, owner or agent of a ship for a pilot designated by the Corporation to perform a docking or undocking	1	479.92	10.85	N/A	N/A	1,764.14	N/A
		2	479.92	10.85	N/A	N/A	1,764.14	N/A
6.	Detention of a pilot at a pilot boarding station or on board ship	1	N/A	N/A	N/A	0.00 for the first half-hour, 116.24 for the first hour, including the first half-hour, and 232.48 for each subsequent hour	N/A	N/A
		1-1	N/A	N/A	N/A	0.00 for the first half-hour, 106.95 for the first hour, including the first half-hour, and 213.90 for each subsequent hour	N/A	N/A

SCHEDULE 2 — *Continued*SCHEDULE 2 — *Continued*PILOTAGE CHARGES — *Continued*

Column 1	Column 2	Column 3	Column 4	Column 5	Column 6	Column 7	Column 8	
Item	Pilotage Service	District	Basic Charge (\$)	Charge per Unit (\$)	Charge per Time Factor (\$)	Charge per Hour or Part of an Hour (\$)	Minimum Charge (\$)	Maximum Charge (\$)
		2	N/A	N/A	N/A	0.00 for the first half-hour, 110.68 for the first hour, including the first half-hour, and 221.36 for each subsequent hour	N/A	N/A
7.	Compass adjustment by pilot	1	503.92	16.60	N/A	N/A	N/A	N/A
		1-1	463.69	15.27	N/A	N/A	N/A	N/A
		2	479.92	15.80	N/A	N/A	N/A	N/A
8.	Cancellation of a request for pilotage services if the pilot reports for pilotage duty	1	625.15	N/A	N/A	0.00 for the first hour, 232.47 for the second hour, including the first hour, and 116.24 for each subsequent hour ¹	N/A	N/A
		1-1	575.24	N/A	N/A	0.00 for the first hour, 213.88 for the second hour, including the first hour, and 106.94 for each subsequent hour ¹	N/A	N/A
		2	595.37	N/A	N/A	0.00 for the first hour, 221.35 for the second hour, including the first hour, and 110.68 for each subsequent hour ¹	N/A	N/A
9.	Carrying a pilot on a ship beyond the district for which the pilot is licensed	1	N/A	N/A	N/A	116.24	N/A	N/A
		1-1	N/A	N/A	N/A	106.95	N/A	N/A
		2	N/A	N/A	N/A	110.68	N/A	N/A
10.	Except in the case of a pilot having to be relieved after an accident, a master, owner or agent of a ship, after filing a notice as required by section 8 or 9 of the <i>Laurentian Pilotage Authority Regulations</i> , making a request that the voyage or departure occur at a time before that set out in the notice	1	2,601.23	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
		1-1	2,393.56	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
		2	2,477.37	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A

¹ The number of chargeable hours of service is calculated from the later of the time for which the pilotage services are requested and the time the pilot reports for pilotage duty until the time of cancellation.

[41-1-o]

ANNEXE 2
(*article 6*)ANNEXE 2
(*articles 1, 2 et 9*)

DROITS DE PILOTAGE

Colonne 1	Colonne 2	Colonne 3	Colonne 4	Colonne 5	Colonne 6	Colonne 7	Colonne 8	
Article	Service de pilotage	Circonscription	Droit forfaitaire (\$)	Droit par unité (\$)	Droit par facteur temps (\$)	Droit par heure ou fraction d'heure (\$)	Droit minimum (\$)	Droit maximum (\$)
1.	Voyage	1	S/O	43,78	21,54	S/O	2 240,04	S/O
		2	S/O	26,38	15,19	S/O	1 764,14	S/O

ANNEXE 2 (suite)

ANNEXE 2 (suite)

DROITS DE PILOTAGE (suite)

Article	Service de pilotage	Colonne 2 Circonscription	Colonne 3 Droit forfaitaire (\$)	Colonne 4 Droit par unité (\$)	Colonne 5 Droit par facteur temps (\$)	Colonne 6 Droit par heure ou fraction d'heure (\$)	Colonne 7 Droit minimum (\$)	Colonne 8 Droit maximum (\$)
2.	Déplacement	1	503,92	16,60	S/O	S/O	2 240,04	S/O
		1-1	463,69	15,27	S/O	S/O	2 061,20	S/O
		2	479,92	15,80	S/O	S/O	2 133,37	S/O
3.	Mouillage au cours d'un voyage ou d'un déplacement	1	389,66	4,19	S/O	S/O	S/O	S/O
		1-1	358,54	3,86	S/O	S/O	S/O	S/O
		2	371,11	4,01	S/O	S/O	S/O	S/O
4.	Accostage d'un navire à un quai ou à une jetée à la fin d'un voyage	1	298,25	3,08	S/O	S/O	S/O	579,89
		2	284,04	2,93	S/O	S/O	S/O	552,28
5.	Accostage ou appareillage d'un navire effectué par un pilote désigné par la Corporation, à la demande du capitaine, du propriétaire ou de l'agent du navire	1	479,92	10,85	S/O	S/O	1 764,14	S/O
		2	479,92	10,85	S/O	S/O	1 764,14	S/O
6.	Prolongation du séjour d'un pilote à une station d'embarquement de pilotes ou à bord d'un navire	1	S/O	S/O	S/O	0,00 pour la première demi-heure, 116,24 pour la première heure, y compris la première demi-heure, et 232,48 pour chaque heure suivante	S/O	S/O
		1-1	S/O	S/O	S/O	0,00 pour la première demi-heure, 106,95 pour la première heure, y compris la première demi-heure, et 213,90 pour chaque heure suivante	S/O	S/O
		2	S/O	S/O	S/O	0,00 pour la première demi-heure, 110,68 pour la première heure, y compris la première demi-heure, et 221,36 pour chaque heure suivante	S/O	S/O
7.	Compensation d'un compas effectuée par un pilote	1	503,92	16,60	S/O	S/O	S/O	S/O
		1-1	463,69	15,27	S/O	S/O	S/O	S/O
		2	479,92	15,80	S/O	S/O	S/O	S/O
8.	Annulation d'une demande de services de pilotage si le pilote se présente pour effectuer ses fonctions de pilotage	1	625,15	S/O	S/O	0,00 pour la première heure, 232,47 pour la deuxième heure, y compris la première heure, et 116,24 pour chaque heure suivante ¹	S/O	S/O
		1-1	575,24	S/O	S/O	0,00 pour la première heure, 213,88 pour la deuxième heure, y compris la première heure, et 106,94 pour chaque heure suivante ¹	S/O	S/O
		2	595,37	S/O	S/O	0,00 pour la première heure, 221,35 pour la deuxième heure, y compris la première heure, et 110,68 pour chaque heure suivante ¹	S/O	S/O
9.	Transport d'un pilote à bord d'un navire au-delà de la circonscription pour laquelle il est breveté	1	S/O	S/O	S/O	116,24	S/O	S/O
		1-1	S/O	S/O	S/O	106,95	S/O	S/O
		2	S/O	S/O	S/O	110,68	S/O	S/O

ANNEXE 2 (suite)

ANNEXE 2 (suite)

DROITS DE PILOTAGE (suite)

Colonne 1	Colonne 2	Colonne 3	Colonne 4	Colonne 5	Colonne 6	Colonne 7	Colonne 8	
Article	Service de pilotage	Circonscription	Droit forfaitaire (\$)	Droit par unité (\$)	Droit par facteur temps (\$)	Droit par heure ou fraction d'heure (\$)	Droit minimum (\$)	Droit maximum (\$)
10.	Sauf si un pilote doit être relevé à la suite d'un accident, un départ ou un déplacement effectué avant l'heure prévue dans un préavis exigé par les articles 8 ou 9 du <i>Règlement de l'Administration de pilotage des Laurentides</i> , à la demande du capitaine, du propriétaire ou de l'agent du navire	1	2 601,23	S/O	S/O	S/O	S/O	S/O
		1-1	2 393,56	S/O	S/O	S/O	S/O	S/O
		2	2 477,37	S/O	S/O	S/O	S/O	S/O

¹ Le nombre d'heures de service facturables est calculé à partir du moment où les services de pilotage sont demandés ou, s'il est postérieur, à partir du moment où le pilote se présente pour effectuer ses fonctions de pilotage jusqu'au moment de l'annulation.

INDEX

Vol. 147, No. 41 — October 12, 2013

(An asterisk indicates a notice previously published.)

COMMISSIONS**Canada Revenue Agency**

Income Tax Act

Revocation of registration of charities 2350

Canadian International Trade Tribunal

Bicycles — Order 2352

Notice No. HA-2013-013 — Appeals 2351

Canadian Radio-television and Telecommunications**Commission**

Decisions

2013-530 to 2013-533, 2013-535 and 2013-537 2355

Notice of consultation

2013-536 2353

* Notice to interested parties 2352

Part 1 application 2353

Public Service Commission

Public Service Employment Act

Permission granted (Brière, Jacinthe) 2356

Permission granted (Charron, Lise) 2356

Permission granted (Demers, Diane) 2357

Permission granted (Leblanc, David) 2357

Permission granted (Masse, Lucie) 2358

Permission granted (Murray, France) 2358

Permission granted (Pilon, Jonathan) 2358

Permission granted (Poulin, Rémi) 2359

GOVERNMENT HOUSE

Meritorious Service Decorations 2330

GOVERNMENT NOTICES**Environment, Dept. of the**

Canadian Environmental Protection Act, 1999

Publication of results of investigations and recommendations for a substance — Hexanedioic acid, bis(2-ethylhexyl) ester, CAS No. 103-23-1 — specified on the Domestic Substances List (paragraphs 68(b) and (c) of the Canadian Environmental Protection Act, 1999) 2339

Industry, Dept. of

Radiocommunication Act

SMSE-010-13 — New issue of SRSP-302.0 2341

GOVERNMENT NOTICES — Continued**Notice of Vacancies**

Library and Archives of Canada 2343

VIA Rail Canada Inc. 2345

Public Safety and Emergency Preparedness, Dept. of

Criminal Code

Designation as fingerprint examiner 2342

Revocation of designation as fingerprint examiner 2342

Superintendent of Financial Institutions, Office of the

Bank Act

Equitable Bank — Letters patent of continuance 2348

Wintrust Financial Corporation — Approval to have a

financial establishment in Canada 2348

MISCELLANEOUS NOTICES

* Converium Reinsurance (North America) Inc.

(N.K.A. Finial Reinsurance Company), release

of assets 2360

* HSBC Bank Canada, HSBC Finance Corporation

Canada and HSBC Financial Corporation Limited,

letters patent of amalgamation 2360

* HSBC Trust Company (Canada) and Household Trust

Company, letters patent of amalgamation 2361

Intact Insurance Company, AXA Insurance (Canada) and

AXA Pacific Insurance Company, letters patent of

amalgamation 2361

Media & Democracy Group (The), surrender of charter 2362

* NRG Victory Reinsurance Limited, release of assets 2362

Pearson Centre Inc., surrender of charter 2362

* Utica Mutual Insurance Company, release of assets 2363

World Breast Cancer Organization Inc., surrender of

charter 2363

World Conference on Breast Cancer Foundation, surrender

of charter 2363

PARLIAMENT**Chief Electoral Officer**

Canada Elections Act

Deregistration of registered electoral district

associations 2349

PROPOSED REGULATIONS**Laurentian Pilotage Authority**

Pilotage Act

Regulations Amending the Laurentian Pilotage Tariff

Regulations 2366

INDEX

Vol. 147, n° 41 — Le 12 octobre 2013

(L'astérisque indique un avis déjà publié.)

AVIS DIVERS

* Banque HSBC Canada, Corporation financière HSBC Canada et Société financière HSBC limitée, lettres patentes de fusion	2360
Centre Pearson Inc., abandon de charte	2362
* Converium Reinsurance (North America) Inc. (maintenant connue sous le nom de Finial Reinsurance Company), libération d'actif	2360
Groupe Media & Démocratie (Le), abandon de charte	2362
Intact Compagnie d'assurance, AXA Assurances (Canada) et AXA Pacifique Compagnie d'assurance, lettres patentes de fusion	2361
* NRG Victory Reinsurance Limited, libération d'actif	2362
* Société de fiducie HSBC (Canada) et La Société de Trust Household, lettres patentes de fusion	2361
* Utica Mutual Insurance Company, libération d'actif	2363
World Breast Cancer Organization Inc., abandon de charte	2363
World Conference on Breast Cancer Foundation, abandon de charte	2363

AVIS DU GOUVERNEMENT**Avis de postes vacants**

Bibliothèque et Archives du Canada	2343
VIA Rail Canada Inc.	2345

Environnement, min. de l'

Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999) Publication des résultats des enquêtes et des recommandations sur une substance — l'Adipate de bis(2-éthylhexyle), numéro de CAS 103-23-1 — inscrite sur la Liste intérieure [alinéas 68b) et c) de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999)]	2339
---	------

Industrie, min. de l'

Loi sur la radiocommunication SMSE-010-13 — Nouvelle édition du PNRH-302,0	2341
--	------

Sécurité publique et de la Protection civile, min. de la

Code criminel	
Désignation à titre de préposé aux empreintes digitales	2342
Révocation de nomination à titre de préposé aux empreintes digitales	2342

Surintendant des institutions financières, bureau du

Loi sur les banques	
Banque Équitable — Lettres patentes de prorogation	2348
Wintrust Financial Corporation — Agrément relatif aux établissements financiers au Canada	2348

COMMISSIONS**Agence du revenu du Canada**

Loi de l'impôt sur le revenu	
Révocation de l'enregistrement d'organismes de bienfaisance	2350

Commission de la fonction publique

Loi sur l'emploi dans la fonction publique	
Permission accordée (Brière, Jacinthe)	2356
Permission accordée (Charron, Lise)	2356
Permission accordée (Demers, Diane)	2357
Permission accordée (Leblanc, David)	2357
Permission accordée (Masse, Lucie)	2358
Permission accordée (Murray, France)	2358
Permission accordée (Pilon, Jonathan)	2358
Permission accordée (Poulin, Rémi)	2359

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes

* Avis aux intéressés	2352
Avis de consultation	
2013-536	2353
Décisions	
2013-530 à 2013-533, 2013-535 et 2013-537	2355
Demande de la partie 1	2353

Tribunal canadien du commerce extérieur

Avis n° HA-2013-013 — Appels	2351
Bicyclettes — Ordonnance	2352

PARLEMENT**Directeur général des élections**

Loi électorale du Canada	
Radiation d'associations de circonscription enregistrées	2349

RÈGLEMENTS PROJETÉS**Administration de pilotage des Laurentides**

Loi sur le pilotage	
Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs de pilotage des Laurentides	2366

RÉSIDENCE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL

Décorations pour service méritoire	2330
--	------



If undelivered, return COVER ONLY to:
Publishing and Depository Services
Public Works and Government Services
Canada
Ottawa, Canada K1A 0S5

*En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à :*
Les Éditions et Services de dépôt
Travaux publics et Services gouvernementaux
Canada
Ottawa, Canada K1A 0S5